

# **Encadrer l'avenir :** **Comment le cadre du Modèle de** **réponse nationale soutient les** **efforts nationaux pour mettre fin** **à l'exploitation et aux abus sexuels** **en ligne à l'égard des enfants**



# Sommaire

Remerciements	03
Préface	04
Acronymes et abréviations	06
Glossaire/définitions	07
Résumé	09
Introduction	20
Objectifs	22
Méthodologie	23
Conclusions	25
Comment les pays ont-ils utilisé le Modèle de réponse nationale ?	25
Domaine 1 : Politique et gouvernance	27
Domaine 2 : Justice pénale	41
Domaine 3 : Victime	54
Domaine 4 : Société	61
Domaine 5 : Industrie	73
Domaine 6 : Médias et communications	79
Appel à l'action	82
Annexes	85
Annexe 1 : Modèle de réponse nationale	85
Annexe 2 : Instrument d'enquête	86

# Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Afroz Kaviani Johnson, spécialiste de la protection de l'enfance, Programme Group, UNICEF, sous la direction globale de Chloe Setter, Responsable de politique, et de Paul Ghent, Chef des Opérations, WeProtect Global Alliance.

WeProtect Global Alliance et l'UNICEF remercient sincèrement les gouvernements ayant fourni des informations et opinions précieuses par le biais de réponses détaillées à l'enquête et de commentaires sur une version précédente de ce rapport. Nous exprimons également notre gratitude aux organisations de la société civile ainsi qu'aux bureaux et comités nationaux de l'UNICEF qui ont participé à cet exercice. Nous adressons des remerciements spéciaux au Comité des Pays-Bas de l'UNICEF pour avoir facilité l'accord entre l'Alliance et l'UNICEF pour effectuer cet examen.

Nous apprécions également le soutien du Global Partnership to End Violence against Children, en tant que membre du Comité directeur de cette étude et pour son aide financière dans le cadre de l'examen par l'UNICEF des réponses nationales dans les pays à revenus faibles ou moyens, sur lequel s'appuie également ce rapport.

© WeProtect Global Alliance 2022.  
Publié par WeProtect Global Alliance,  
E-mail : [info@weprotectga.org](mailto:info@weprotectga.org),  
Site web : [www.weprotect.org](http://www.weprotect.org)

Remerciement pour la photo de couverture : Shutterstock.com



# Préface

Bienvenue dans cet examen global de la manière dont le Modèle de réponse nationale de WeProtect Global Alliance<sup>1</sup> soutient les efforts nationaux pour mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. L'Alliance et l'UNICEF sont heureux d'avoir collaboré sur cette analyse, qui capture un nombre important de données d'expérience et montre dans quelle mesure le cadre du Modèle de réponse nationale a été un guide extrêmement important pour de nombreux gouvernements nationaux à travers le monde.

En 2015, les gouvernements et organisations participant à notre deuxième Sommet mondial à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, ont convenu d'établir et de fournir, dans leur propre pays, une réponse nationale coordonnée à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, orientée par le Modèle de réponse nationale. Le Modèle de réponse nationale s'appuie sur les meilleures pratiques dans ce domaine et sur les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le cadre établit les capacités requises pour garantir une réponse nationale efficace et coordonnée afin de prévenir et répondre à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.

Conformément à la stratégie de l'Alliance visant à soutenir une action nationale à plusieurs intervenants, nous avons mené cette analyse du Modèle de réponse nationale afin de documenter les différentes réponses nationales à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, de souligner les lacunes et les difficultés, et d'informer les futures itérations éventuelles du modèle. L'UNICEF a été un partenaire critique dans de nombreux pays pour concrétiser le cadre du Modèle de réponse nationale en action, en favorisant la responsabilisation des états en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres traités internationaux. Cette analyse s'appuie sur les documents récents de l'UNICEF sur les pratiques d'apprentissage et prometteuses dans les pays à revenus faibles et moyens et inclut des données supplémentaires provenant d'autres pays, principalement à revenu élevé.<sup>2</sup> Nous remercions sincèrement tous les gouvernements, les bureaux de l'UNICEF et les autres partenaires ayant participé à cet examen, y compris en fournissant des réponses détaillées à notre enquête.

Le fait de s'attaquer au fléau de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants exige une coopération et une adhésion globales aux normes internationales relatives aux droits humains mais cela ne signifie pas que les réponses nationales seront uniformes. Notre analyse des données provenant de 42 pays<sup>3</sup> révèle différentes réponses nationales et de nombreuses bonnes pratiques, et indique des domaines potentiels requérant davantage d'attention. Les réponses nationales efficaces doivent être adaptées aux contextes nationaux, guidées par des preuves nationales et intégrées dans de systèmes nationaux de protection de l'enfance et de la justice.

1. WeProtect Global Alliance, « Mise en œuvre du Modèle de réponse nationale », <[www.weprotect.org/frameworks/implementing-the-model-national-response/](http://www.weprotect.org/frameworks/implementing-the-model-national-response/)>, consulté le 8 mars 2022.  
2. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants : Enseignements tirés et pratiques prometteuses dans les pays à revenus faibles et moyens*, 2021, UNICEF, New York, <[www.unicef.org/documents/ending-online-child-sexual-exploitation-and-abuse](http://www.unicef.org/documents/ending-online-child-sexual-exploitation-and-abuse)>, consulté le 8 mars 2022.  
3. Albanie, Australie, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, République dominicaine, Salvador, Angleterre et Pays de Galles, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, République de Corée, Malte, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Rwanda, Serbie, Afrique du Sud, Suède, Ukraine, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Vietnam, Zimbabwe.

Cet examen fait apparaître cinq priorités essentielles. Elles exigent une action de la part de l'Alliance, ses membres et les autres intervenants concernés par la protection des enfants dans l'environnement numérique. Nous demandons aux gouvernements et aux partenaires ce qui suit :

- 1** Investir dans des réponses nationales complètes pour empêcher et répondre à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.
- 2** Accélérer une collaboration globale entre les gouvernements et les sociétés afin de renforcer la prévention et les efforts de réponse pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.
- 3** Renforcer l'utilisation et la collecte de données et de preuves pour favoriser des efforts nationaux efficaces et durables afin de protéger les enfants.
- 4** Partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés pour soutenir les réponses nationales visant à protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne.
- 5** Promouvoir la mise en œuvre globale du cadre du Modèle de réponse nationale, et son perfectionnement continu sur la base des enseignements tirés.

À peine plus de six ans depuis l'engagement des gouvernements et organisations lors du Sommet mondial d'Abu Dhabi, ce rapport montre que de nombreux pays ont fait des progrès considérables dans ce domaine. Toutefois, nous devons faire en sorte que les enfants à travers le monde puissent bénéficier en toute sécurité de toutes les opportunités proposées par le monde numérique. Nous devons nous assurer que les capacités de réponses nationales suivent le rythme de la menace, et aient également plusieurs longueurs d'avance si nous voulons inverser la tendance de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.



**Iain Drennan**  
Directeur général  
WeProtect Global Alliance



**Cornelius Williams**  
Directeur de la protection de l'enfance  
UNICEF



# Acronymes et abréviations

## AFP

Australian Federal Police (Australie)

## CRC

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

## CSAM

Matériel d'abus sexuel d'enfants

## UE

Union européenne

## VBG

Violence basée sur le genre

## Base de données de l'ICSE

Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants

## INTERPOL

L'Organisation internationale de police criminelle

## FAI

Fournisseur d'accès à internet

## IWF

Internet Watch Foundation (Royaume-Uni)

## LGBTI

Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres et Intersexes

## MRN

Modèle de réponse nationale

## NCMEC

National Center for Missing and Exploited Children (États-Unis)

## NCA

National Crime Agency (Royaume-Uni)

## ONG

Organisation non gouvernementale

## GRC

Gendarmerie royale du Canada (Canada)

## POS

Procédures opérationnelles standards

## UK

Royaume-Uni

## EAU

Émirats arabes unis

## US

États-Unis d'Amérique

## VGT

Virtual Global Taskforce

## VPN

Réseau privé virtuel

# Glossaire/ définitions

Les définitions suivantes sont adaptées à partir de l'Évaluation mondiale de la menace 2021 de WeProtect Global Alliance.<sup>4</sup>

<b>Abus sexuels à l'encontre des enfants</b>	L'implication d'un enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans) dans une activité sexuelle qu'il ne comprend pas totalement, à laquelle il ne peut consentir de façon éclairée, ou pour laquelle l'enfant n'est pas prêt sur le plan du développement et ne peut pas donner son consentement. <sup>5</sup> Sur la base des directives de l'Organisation mondiale de la Santé, il s'agit de la définition des abus sexuels à l'encontre des enfants adoptée par l'Alliance. Voir aussi : « Exploitation sexuelle des enfants » ci-dessous.
<b>Exploitation sexuelle des enfants</b>	Une forme d'abus sexuel à l'encontre des enfants impliquant les abus réels ou les tentatives d'abus d'une position de vulnérabilité, d'un déséquilibre des pouvoirs ou de confiance. Cela inclut, entre autres, retirer des bénéfices monétaires, sociaux ou politiques de l'exploitation sexuelle d'un tiers. <sup>6</sup> Les individus ou groupes de délinquants peuvent en être à l'origine. La notion sous-jacente d'échange présente dans l'exploitation distingue l'exploitation sexuelle de l'abus sexuel des enfants. <sup>7</sup> Les deux concepts ont de nombreux points communs car l'exploitation est souvent une caractéristique de l'abus et vice versa. <sup>8</sup> Ce rapport utilise principalement l'expression « l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants » afin de reconnaître ces points communs et d'être le plus inclusif possible dans les différentes juridictions appliquant des définitions différentes.
<b>Exploitation et abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants</b>	L'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants partiellement ou totalement facilités par la technologie, c.-à-d. les communications via internet ou sans fil. Ce rapport utilise l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants et l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants facilités par la technologie de façon interchangeable avec l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.

4. WeProtect Global Alliance, *Évaluation globale des menaces 2021*, <[www.weprotect.org/global-threat-assessment-21/](http://www.weprotect.org/global-threat-assessment-21/)>, consulté le 8 mars 2022.

5. Organisation mondiale de la santé, « Guidelines for Medico-Legal Care for Victims of Sexual Violence: Child Sexual Abuse », 2003, <<https://apps.who.int/iris/handle/10665/42788>>, consulté le 8 mars 2022.

6. Nations Unies, *Glossaire sur l'exploitation et les abus sexuels*, 24 juillet 2017, <[https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20English\\_0.pdf](https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20English_0.pdf)>, consulté le 8 mars 2022.

7. Interagency Working Group on Sexual Exploitation of Children, *Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels*, 2016, <[www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/SR/TerminologyGuidelines\\_en.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/SR/TerminologyGuidelines_en.pdf)>, consulté le 21 mars 2022.

8. Ibid.

<b>Matériel d'abus sexuel d'enfants</b>	<p>Les contenus visuels ou audio de nature sexuelle impliquant une personne âgée de moins de 18 ans,<sup>9</sup> réels ou non.</p> <p><b>Note sur la terminologie alternative :</b> certaines organisations font la distinction entre « matériel d'abus sexuel d'enfants » et « matériel d'exploitation sexuelle d'enfants » (p. ex., l'Interagency Working Group on the Sexual Exploitation of Children définit le « matériel d'exploitation sexuelle des enfants » comme une catégorie plus large englobant le « matériel représentant l'abus sexuel d'enfants et les autres contenus à caractère sexuel représentant des enfants »). Ce rapport utilise largement la formule « matériel d'abus sexuel d'enfants ».</p> <p>L'expression « pornographie mettant en scène des enfants » est également utilisée dans certaines lois internationales, régionales et nationales. Le Committee on the Rights of the Child a reconnu que ce terme était progressivement remplacé pour différentes raisons, y compris le fait qu'il pouvait affaiblir la gravité des délits.<sup>10</sup> La position de l'Alliance est de s'abstenir d'utiliser les termes « pornographie mettant en scène des enfants ». La formule « matériel d'abus sexuel d'enfants » est sensée capturer la nature odieuse des violences sexuelles à l'encontre des enfants avec plus d'exactitude et protéger la dignité des victimes et des survivants.</p> <p>Certains contenus à caractère sexuel « autoproduit » pourrait constituer également un matériel d'abus sexuel d'enfants en fonction des circonstances de sa production (voir Matériels à caractère sexuel « générés spontanément » par des enfants ci-dessous).</p>
<b>Exploitation sexuelle des enfants</b>	<p>Contenu de nature sexuelle, y compris les photos et vidéos dénudées ou partiellement dénudées, produites par des enfants. Dans certains scénarios, les préjudices sont causés principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• lorsqu'un enfant ou adolescent est contraint à « auto-produire » du matériel sexuel ;</li><li>• lorsque du matériel à caractère sexuel « auto-produit » est partagé contre la volonté d'un adolescent.</li></ul>
<b>CyberTips</b>	<p>CyberTipline du NCMEC est le système de signalement centralisé des États-Unis pour l'exploitation en ligne des enfants.</p>
<b>Les sollicitations sexuelles en ligne d'enfants à des fins d'exploitation et d'abus sexuels</b>	<p>Un individu établit une relation, une confiance et un lien émotionnel avec un enfant ou une personne jeune afin de le manipuler, de l'exploiter et de l'abuser (partiellement ou totalement via internet ou d'autres moyens de communication sans fil). L'intention n'est pas toujours de se rencontrer en personne.</p> <p><b>Note sur la terminologie alternative :</b> certaines organisations utilisent le terme « incitation en ligne » pour faire référence à ce concept.</p>
<b>Exploitation et abus sexuels à l'encontre des enfants retransmis en direct</b>	<p>Transmission d'abus et d'exploitation sexuels à l'égard des enfants en temps réel sur internet.</p>
<b>« Techniques de dissimulation »</b>	<p>Un ensemble en pleine évolution de techniques de « dissimulation » et de stratégies d'évasion utilisées par les délinquants pour éviter la détection individuelle, et leurs méthodes et stratégies d'identification et d'implication des enfants.</p>

9. National Center for Missing and Exploited Children, « Matériel d'abus sexuel d'enfants (CASM) », <[www.missingkids.org/theissues/csam](http://www.missingkids.org/theissues/csam)>, consulté le 8 mars 2022.

10. Comité des droits de l'enfant, *Directives de mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant relatif à la vente des enfants, la prostitution infantine et la pornographie infantine*, CRC/C/156, 10 septembre 2019, <[www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/CRC.C.156\\_OPSC%20Guidelines.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/CRC.C.156_OPSC%20Guidelines.pdf)>, consulté le 8 mars 2022.

11. Tel que défini par le National Center for Missing and Exploited Children, « Online Enticement » (incitation en ligne), <[www.missingkids.org/netsmartz/topics/onlineenticement](http://www.missingkids.org/netsmartz/topics/onlineenticement)>, consulté le 8 mars 2022.



# Résumé

WeProtect Global Alliance aide ses membres à développer des réponses coordonnées impliquant plusieurs intervenants à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants. Ce travail est guidé par le Modèle de réponse nationale (MRN). Le MRN tire parti des nombreuses années d'expérience d'experts et de praticiens, ainsi que des cadres d'accord mondiaux tels que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC). Lors du sommet WeProtect de 2015 à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, des gouvernements et organisations ont convenu d'établir et de fournir, dans leur propre pays, une réponse nationale coordonnée à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, orientée par le MRN.

Cet examen établit comment et où le MRN a été mis en œuvre au cours des six années suivant son lancement dans les 42 pays de l'Alliance. Le rapport n'a pas pour objet d'évaluer les progrès, les capacités ou la qualité de services des pays, mais plutôt d'illustrer les efforts en termes d'apprentissage et d'échange au niveau mondial.

## Les objectifs spécifiques du rapport sont les suivants :

- 1. documenter les différentes réponses nationales à l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, en utilisant le cadre du MRN comme guide ;**
- 2. identifier les exemples de bonne pratique, à diffuser à l'ensemble des membres de l'Alliance ;**
- 3. souligner les lacunes, les défis et les solutions possibles, pour souligner les problèmes communs auprès de décideurs et informer les futures itérations du MRN;**
- 4. informer le développement d'un éventuel futur modèle de maturité ou cadre similaire, en facilitant des réponses adaptées pour satisfaire les exigences nationales.**

Ce rapport capture les expériences dans 42 pays,<sup>12</sup> et représente toutes les régions et toutes les tranches de revenus. Les conclusions sont principalement cumulées pour ce rapport, même si des exemples à titre illustratif sont présentés par pays.<sup>13</sup> Les exemples ne sont pas exhaustifs mais ont été choisis pour montrer différentes approches dans différents contextes, tels que partagés par les participants à l'enquête.

La méthode principale de collecte des données utilisée pour ce rapport consiste en des enquêtes administrées électroniquement. Pour 17 pays (principalement des pays à revenus élevés), les données sont issues des réponses à une enquête envoyée à des représentants du gouvernement en février et mars 2021. Pour 25 pays (à revenus faibles et moyens), les données proviennent d'une enquête administrée aux bureaux nationaux de l'UNICEF dans le cadre d'une enquête soutenue par le Global Partnership to End Violence afin de documenter les réponses nationales à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'égard des enfants dans les pays à revenus faibles et moyens.<sup>14</sup>

12. Albanie, Australie, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, République dominicaine, Salvador, Angleterre et Pays de Galles, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, République de Corée, Malte, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Rwanda, Serbie, Afrique du Sud, Suède, Ukraine, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Vietnam, Zimbabwe.

13. Le rapport indique les différences notables en matière de revenus entre les pays.

14. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants : Enseignements tirés et pratiques prometteuses dans les pays à revenus faibles et moyens*, Décembre 2021, UNICEF, New York, <[www.unicef.org/documents/ending-online-child-sexual-exploitation-and-abuse](http://www.unicef.org/documents/ending-online-child-sexual-exploitation-and-abuse)>, consulté le 16 mars 2022.

## Conclusions principales

Le MRN s'est avéré être un cadre important pour orienter une action nationale complète. Quels que soient les contextes politiques, la configuration institutionnelle, les approches, les capacités en termes de ressources et les priorités, presque tous les pays interrogés (90 %<sup>15</sup>) ont utilisé le MRN en tant que référence de bonne pratique. Le MRN a également servi de base pour le développement de politiques, en tant que guide des capacités spécifiques et en tant que cadre d'évaluation des progrès réalisés.

Guidés par le MRN, les pays de l'Alliance ont appliqué une expertise et une expérience étendues et diversifiées MRN leurs réponses nationales. Les gouvernements mènent une action coordonnée et multisectorielle et ont développé un grand nombre des capacités stipulées dans le cadre du MRN, conformément aux circonstances et aux besoins locaux. Dans les 42 pays, les domaines de la

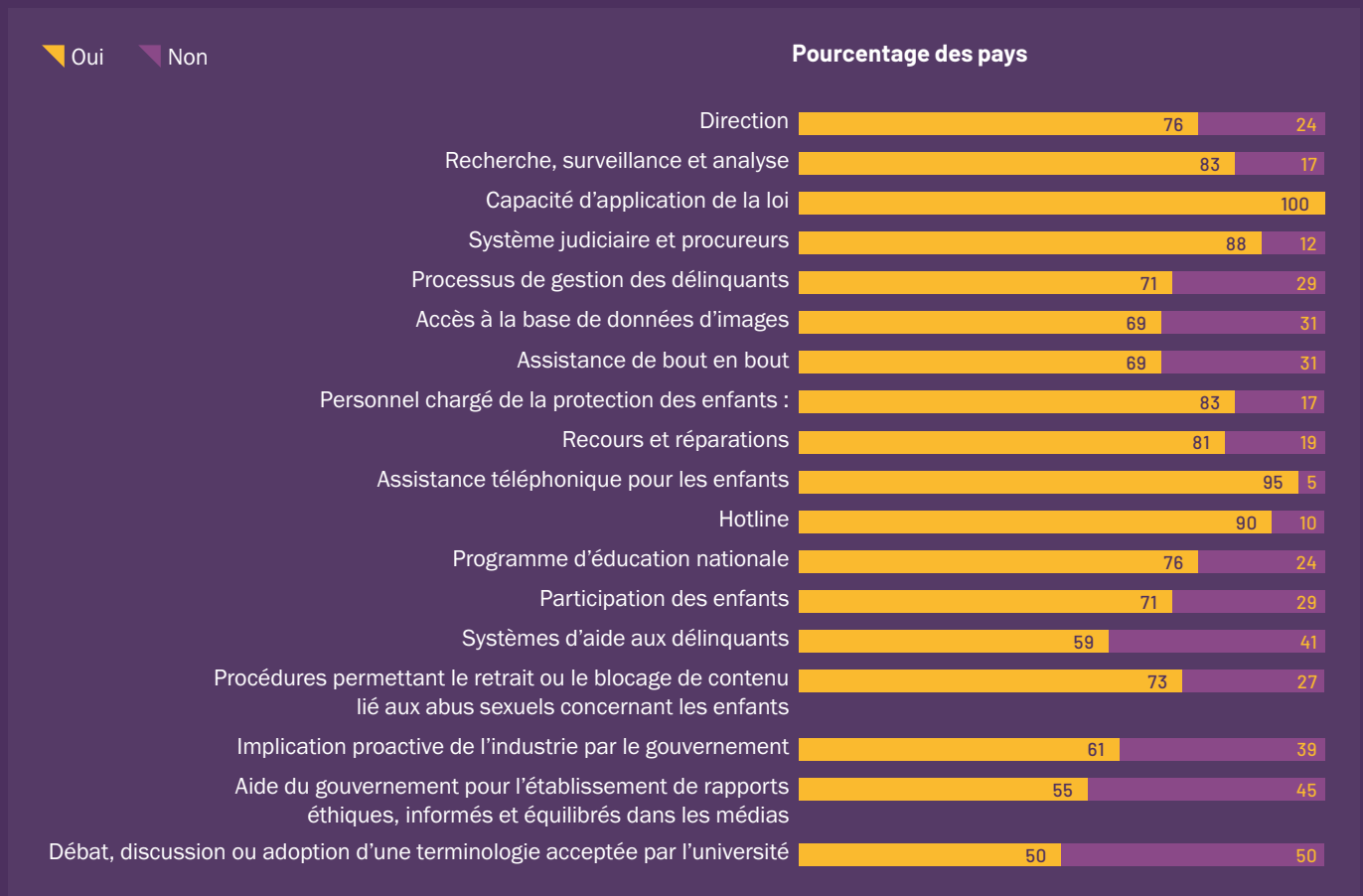
politique et de la gouvernance (voir les Conclusions, Domaine 1) et de la justice pénale (Domaine 2) semblent être les plus développés, alors qu'il existe des lacunes notables dans les domaines Victime, Société, Industrie et Médias (Domaines 3 à 6, respectivement).

La Figure 1 donne un aperçu des capacités mises en place.<sup>16</sup> Même si cet aperçu est utile pour illustrer le statut de manière générale, il est important de ne pas trop simplifier les réalités et contextes différents des pays sur le terrain.

Les participants à l'enquête ont fourni des exemples de bonnes pratiques, de défis et d'enseignements tirés dans chaque domaine et capacité. Ils sont résumés brièvement ci-dessous et expliqués dans le rapport.

**Figure 1**

Aperçu des capacités mises en place



15. 35 sur 39 des pays interrogés.

16. Le graphique de synthèses n'inclut pas la capacité de législation, étant donné qu'il a été impossible de cumuler les réponses de tous les pays interrogés.



Domaine 1 :

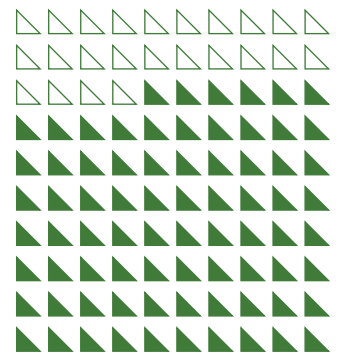
# Politique et gouvernance

**Direction** : plus de trois quarts des pays interrogés (76 %, soit 32 sur 42) appliquent un mécanisme de gouvernance national à intervenant multiples et près de deux tiers (64 %, soit 27 sur 42) ont mis en place une politique ou stratégie nationale pertinente. Il est nécessaire d'évaluer l'efficacité des mécanismes de gouvernance et des politiques/stratégies. Une coopération internationale est essentielle pour résoudre les problèmes juridiques complexes.

**Recherche, analyse et surveillance** : plus de trois quarts des pays interrogés (83 %, soit 35 sur 42) appliquent une certaine forme de recherche, analyse et surveillance nationales concernant l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants, y compris des formes facilitées par la technologie. Sans cela, les pays ont des difficultés à établir des bases et des indicateurs, et à concevoir un cadre de surveillance pour l'action nationale. La recherche dans ce domaine implique des complexités éthiques et des difficultés en matière de ressources.

# 76%

des pays interrogés  
disposent d'un mécanisme  
national de gouvernance  
à plusieurs intervenants



# 8 sur 15

des pays à revenus élevés  
ont une législation exigeant  
aux fournisseurs d'accès  
à Internet (FAI) de signaler  
les cas soupçonnés de  
maltraitance d'enfant

**Législation** : même si les 15 pays à revenus élevés interrogés ont légiféré pour pénaliser les abus sexuels et l'exploitation en ligne des enfants et la « possession en connaissance de cause » de documents liés aux abus sexuels sur des enfants, seulement 8 ont une législation exigeant que les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) signalent les documents suspectés d'être liés à l'abus d'enfants. Dans la plupart des pays à revenus faibles et moyens interrogés (88 %, soit 22 sur 25), les lois existantes sont perçues comme inadéquates pour traiter l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants. De nombreux pays ont récemment révisé ou sont en train de réviser la législation pertinente. La CRC<sup>17</sup> et son Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants,<sup>18</sup> la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe,<sup>19</sup> et la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels<sup>20</sup> constituent des références pour la réforme de la loi et la réforme plus étendue des services aux victimes.

17. Haut-Commissariat des Nations Unies, Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989, <[www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx](http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx)>, consulté le 23 mars 2022.

18. Haut-Commissariat des Nations Unies, Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 25 mai 2000, <[www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/opsccrc.aspx](http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/opsccrc.aspx)>, consulté le 23 mars 2022.

19. Conseil de l'Europe, Convention sur le Cybercrime (ETS No. 185), <[www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=185](http://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=185)>, consulté le 23 mars 2022.

20. Conseil de l'Europe, Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (CETS N° 201), <[www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=201](http://www.coe.int/en/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=201)>, consulté le 23 mars 2022.



Domaine 2 :

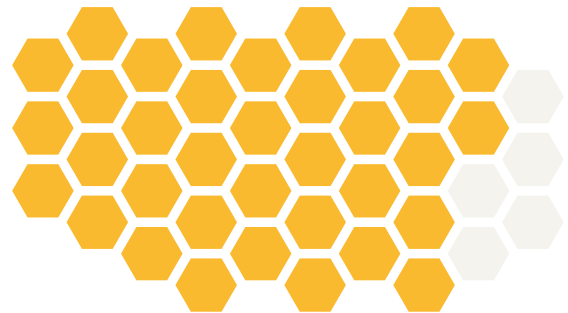
# Justice pénale

**Application de la loi dédiée :** les 42 pays interrogés ont une capacité d'application de la loi avec l'objectif explicite de répondre à l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants, y compris certaines formes facilitées par la technologie. Les unités responsables de crimes contre les enfants ont tendance à manquer de personnel et de ressources dans les pays à revenus faibles et moyens. Pour avoir une longueur d'avance sur les nouveaux délits émergents, de nombreux participants soulignent le besoin en formation systématique et en renforcement des capacités. Les outils de prise en charge psychologique et d'atténuation pour la santé et le bien-être des forces de l'ordre sont également essentiels.

**Système judiciaire et procureurs :** les services judiciaires et de poursuites possèdent les connaissances et compétences spécialisées requises pour obtenir des résultats positifs pour les victimes/survivants de toutes formes d'exploitation et abus sexuels à l'égard des enfants dans la plupart des pays interrogés (88 %, soit 36 sur 41). Certains pays n'ont pas de protocoles normalisés s'adressant aux enfants et axés sur les victimes pour orienter le système judiciaire et procureurs. D'autres recherches sont requises auprès des victimes/survivants afin de comprendre leur expérience personnelle du système judiciaire et d'améliorer ses services.

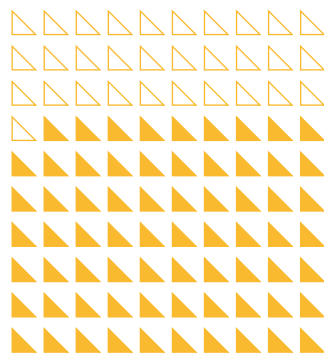
**36**  
sur 41

**des pays interrogés ont des services judiciaires et de poursuites et possèdent les connaissances et compétences spécialisées requises pour obtenir des résultats positifs pour les victimes/survivants de toutes formes d'exploitation et abus sexuels à l'égard des enfants**



**69%**

**des pays interrogés sont connectés à la Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE) d'Interpol**



**Gestion des délinquants :** près de trois quarts des pays interrogés (71 %, soit 30 sur 42) ont mis en place des processus pour gérer et/ou réhabiliter les auteurs de délits sexuels contre les enfants. Les 12 pays sans interventions en matière de gestion des délinquants sont des pays à revenus faibles à moyens. Il est utile de créer et de partager les bonnes pratiques basées sur l'expérience dans tous les pays.

**Accès aux bases de données d'images :** deux tiers des pays interrogés (69 %, soit 29 sur 42) sont connectés à la base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE),<sup>21</sup> et un tiers (33 %, soit 14 sur 42) possèdent une base de données nationale. Sur les 13 pays pas encore connectés à la base de données ICSE, 92 % (12) sont des pays à revenus faibles et moyens. Il convient de garantir l'interopérabilité et de mettre à jour les systèmes dans les pays possédant plusieurs bases de données.

21. La base de données d'images et vidéos de l'ICSE est un outil de renseignement et d'investigation permettant aux enquêteurs spécialisés dans le monde entier de partager des données sur les cas de abus et of d'exploitation sexuelle des enfants. Les principaux objectifs de la base de données de l'ICSE sont de faciliter le processus d'identification des enfants victimes et de minimiser la duplication des efforts par les forces de l'ordre relatifs à la identification des victimes ; voir Interpol, « Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants », <[www.interpol.int/en/Crimes/Crimes-against-children/International-Child-Sexual-Exploitation-database](http://www.interpol.int/en/Crimes/Crimes-against-children/International-Child-Sexual-Exploitation-database)>, consulté le 17 mars 2022.



## Domaine 3 : **Victime**

**Assistance de bout en bout** : plus de deux tiers des pays interrogés (69 %, soit 29 sur 42) ont une assistance intégrée pour les victimes/survivants via des procédures légales d'investigation, et au-delà. Les pays ont développé des processus de gestion de dossiers, des équipes pluridisciplinaires et des centres « uniques » pour aider les victimes/survivants. Toutefois, dans de nombreux pays, les politiques ne sont pas entièrement mises en pratique.

**Personnel chargé de la protection des enfants** : la plupart des pays interrogés (83 %, soit 34 sur 41) possèdent un personnel compétent et spécialement formé, coordonné et disponible pour aider les victimes/survivants d'exploitation et d'abus sexuels à l'égard des enfants. Toutefois, dans de nombreux pays à revenus faibles et moyens, le cadre professionnel des travailleurs sociaux est encore émergent. Quel que soit le niveau de revenus, il existe encore des lacunes en matière de capacités du personnel dans de nombreux pays. Notamment, le personnel ne possède pas toujours l'expertise suffisante pour identifier et aider les enfants victimes/survivants d'exploitation et abus sexuels impliquant un élément en ligne et/ou international.

**34** sur **42**  
des pays interrogés ont mis en place certains aspects des recours ou réparations efficaces

**Assistance téléphonique pour les enfants** : presque tous les pays interrogés (95 %, soit 40 sur 42) ont mis en place une assistance téléphonique nationale pour les enfants.<sup>22</sup> Certaines assistances téléphoniques pour les enfants sont gérées par le gouvernement, mais les ONG gèrent la plupart d'entre elles. Dans certains pays, même si les opérateurs identifient un enfant requérant de l'aide ou une assistance spécialisée, il n'existe aucun service dans leur localité, voire aucun dans l'ensemble. Certains opérateurs d'assistance téléphonique manquent de connaissances spécialisées sur les risques et les dangers associés à la technologie numérique.

22. Un service d'assistance pour les enfants est un service d'aide dédié aux enfants et aux jeunes.



**83%**

des pays interrogés emploient un personnel compétent et spécialement formé, coordonné et disponible pour aider les victimes/survivants d'exploitation et d'abus sexuels à l'égard des enfants



**Arrangements en matière d'indemnisation, de recours et de plaintes** : la plupart des pays interrogés (81 %, soit 34 sur 42) ont mis en place certains aspects des recours ou réparations efficaces. Il existe des différences considérables entre les pays, notamment en raison des différentes définitions légales des termes. Dans certains pays, il est fréquent que les enfants s'adressent à des professionnels ou aux autorités dans les affaires d'abus et d'exploitation sexuels. Dans de nombreux pays, les enfants reçoivent peu d'informations sur leurs droits et la manière de les revendiquer.



**95%** des pays interrogés ont une assistance téléphonique pour les enfants



## Domaine 4 : **Société**

**Hotline de signalement :** contrairement à l'assistance téléphonique pour les enfants (ci-dessus), la hotline ou le portail de signalement sont conçus pour recevoir des signalements d'abus ou d'exploitation sexuels en ligne à l'égard des enfants de la part de membres du public ou de l'industrie. La plupart des pays interrogés (90 %, soit 38 sur 42) possèdent une hotline ou un portail dédiés. Les difficultés incluent d'inciter le signalement du public, le financement et les limitations en termes de ressources humaines, et le tri des cas avec suffisamment d'informations permettant de prendre des mesures judiciaires.

**Programme éducatif :** plus de trois quarts des pays interrogés (76 %, soit 32 sur 42) appliquent un programme d'éducation nationale concernant l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants, y compris des formes facilitées par la technologie. L'absence d'un programme d'éducation nationale est considérée comme un obstacle majeur à la sensibilisation de la société à l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants. Le fait de toucher les cohortes vulnérables non scolarisées requiert une attention spéciale à la conception et à la mise en œuvre de programmes d'éducation.

**76%**

des pays interrogés appliquent un programme d'éducation nationale concernant l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants, y compris des formes facilitées par la technologie

**59%**

des pays interrogés ont mis en place une sorte de système d'aide pour les coupables d'agressions sexuelles contre des enfants, les personnes ayant un intérêt sexuel pour les enfants et les jeunes faisant preuve d'un comportement sexuel malveillant



**Participation des enfants :** les enfants et les jeunes sont encouragés à faire part de leurs idées et d'influencer la politique et la pratique dans plus de deux tiers des pays (71 %, soit 29 sur 41<sup>23</sup>). Toutefois, même lorsqu'il existe des structures dédiées à la participation des enfants, l'impact au niveau de la politique peut être difficile à constater. Il est essentiel que ces processus ne perturbent ou ne victimisent pas à nouveau les participants.

**Systèmes d'aide pour les délinquants ou les personnes susceptibles de commettre des délits pour empêcher de nuire aux enfants :** plus de la moitié des pays interrogés (59 %, soit 24 sur 41<sup>24</sup>) ont mis en place une sorte de système d'aide pour les coupables d'agressions sexuelles contre des enfants, les personnes ayant un intérêt sexuel pour les enfants et les jeunes faisant preuve d'un comportement sexuel malveillant. Les 17 pays n'ayant pas de systèmes d'aide sont issus des catégories à revenus faibles et moyens. L'optique négative associée au développement et à la fourniture de services d'aide pour ces groupes représente un obstacle important.

23. Certains pays n'ont pas répondu à cette question.

24. Certains pays n'ont pas répondu à cette question



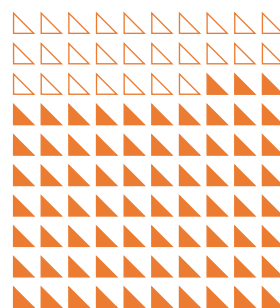
## Domaine 5 : **Industrie**

**Procédures de notification, retrait et signalement** : plus de deux tiers des pays interrogés (73 %, soit 30 sur 41<sup>25</sup>) ont mis en place des procédures permettant de supprimer ou de bloquer les documents associés à l'abus sexuel d'enfants. Ces procédures vont des processus d'autorégulation aux processus législatifs et judiciaires. Certains participants à l'enquête considéraient le manque d'accords formels ou de cadres réglementaires en tant qu'obstacle majeur. D'autres défis incluent la réticence des victimes/survivants à divulguer leur abus et/ou la connaissance limitée des voies de signalement disponibles. Certains participants indiquent un besoin urgent d'alignement et de coopération internationaux concernant la classification des documents liés à l'abus sexuel des enfants et les normes d'interopérabilité juridique dans le cadre du partage de données et de renseignements.

**25**

sur 41

**des pays interrogés ont des gouvernements qui impliquent l'industrie et incitent de manière proactive le développement de solutions innovantes et la responsabilité sociale des entreprises**



**73%**

**des pays interrogés ont mis en place des procédures permettant de supprimer ou de bloquer les documents associés à l'abus sexuel d'enfants**

**Développement de solutions innovantes et responsabilité sociale des entreprises** : le gouvernement implique l'industrie et incite de manière proactive le développement de solutions innovantes et la responsabilité sociale des entreprises dans plus de la moitié des pays interrogés (61 %, 25 of 41<sup>26</sup>). Les participants à l'enquête indiquent que les Principes Volontaires pour Prévenir l'Exploitation et les Abus Sexuels en Ligne à l'égard des enfants, l'Alliance et la Virtual Global Taskforce y ont largement contribué. L'implication de l'industrie reste un problème dans de nombreux pays, notamment lorsqu'il s'agit d'un domaine relativement nouveau.

25. Certains pays n'ont pas répondu à cette question

26. Certains pays n'ont pas répondu à cette question





# Appel à l'action

Cet examen fait apparaître cinq priorités essentielles. Elles exigent une action de la part de l'Alliance, ses membres et les autres intervenants concernés par la protection des enfants dans l'environnement numérique. Des exemples d'étapes permettant d'atteindre chaque priorité figurent dans la section « Appel à l'action » de ce rapport.

**Nous demandons aux gouvernements et aux partenaires ce qui suit :**

1

## **Investir dans des réponses nationales complètes pour empêcher et répondre à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'égard des enfants.**

Les interventions multisectorielles à plusieurs niveaux sont essentielles pour prévenir et répondre à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'égard des enfants. Le cadre du MRN peut orienter des investissements efficaces pour résoudre ce problème. Cela requiert des investissements accrus aux niveaux des individus, des institutions et des systèmes.

2

**Accélérer une collaboration globale entre les gouvernements et les sociétés afin de renforcer la prévention et les efforts de réponse pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants.**

Comme l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants n'ont pas de frontières, les réponses nationales des pays ne peuvent pas être séparées du paysage mondial. Pour lutter efficacement contre la dimension transfrontalière de ce problème, une coopération internationale et interprofessionnelle est essentielle pour soutenir les efforts nationaux.

3

**Renforcer l'utilisation et la collecte de données et de preuves pour favoriser des efforts nationaux efficaces et durables afin de protéger les enfants.**

Des données de qualité et la génération de preuves sont essentielles pour améliorer la politique, la législation, la fourniture de services et les initiatives permettant de lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants. Cela implique non seulement un renforcement des systèmes de données administratives des pays pour faire appliquer la loi, engager des poursuites et fournir des services sociaux, mais aussi une recherche dédiée pour contribuer à mieux informer et suivre les améliorations.



4

### **Partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés pour soutenir les réponses nationales visant à protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne.**

En partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés, les pays peuvent constamment adapter et améliorer la mise en œuvre du cadre du MRN dans les contextes nationaux et régionaux. Le développement et la mise en œuvre d'interventions adaptées à différents contextes doivent être guidés par des preuves nationales favorisant des réponses efficaces et durables de la part des pays.

5

### **Promouvoir la mise en œuvre globale du cadre du Modèle de réponse nationale, et son perfectionnement continu sur la base des enseignements tirés.**

Étant donné que le monde change avec des contextes et une innovation en perpétuelle évolution, le cadre du MRN doit être amélioré et adapté en incluant les enseignements tirés, en tirant parti de la technologie et en perfectionnant constamment son orientation dans différents contextes. Une consultation plus étendue peut contribuer à façonner les futures itérations de ce cadre et la faisabilité et l'utilité du modèle de maturité d'un pays.

Ce rapport explique pourquoi, à peine plus de six ans après son lancement, le MRN est devenu un outil essentiel pour favoriser des réponses nationales coordonnées et complètes incluant plusieurs intervenants dans plus de 40 pays. Ces réponses et le cadre du MRN doivent s'appuyer sur les connaissances et l'expérience collectives permettant de suivre l'étendue et la complexité accrues de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'égard des enfants.

Comme indiqué dans l'évaluation des menaces globales de 2021,<sup>28</sup> la nature des préjudices a continué à croître et à se diversifier. La communauté mondiale doit accélérer ses efforts afin de s'attaquer à ces délits et de mieux protéger les enfants. Cet examen a permis d'ouvrir la voie à une action de la part de l'Alliance, de ses membres et des autres intervenants afin de répondre à ce besoin urgent.

28. WeProtect Global Alliance, Évaluation globale des menaces 2021, <[www.weprotect.org/global-threat-assessment-21/](http://www.weprotect.org/global-threat-assessment-21/)>, consulté le 8 mars 2022.

# Introduction

La stratégie de WeProtect Global Alliance consiste principalement à aider ses membres à développer des réponses coordonnées impliquant plusieurs intervenants afin de lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Pour atteindre cet objectif, l'Alliance promeut le Modèle de réponse nationale (MRN) et les directives associées.<sup>29</sup> Le MRN s'appuie sur plusieurs années de travail de la part d'experts et de praticiens afin de concevoir une stratégie coordonnée et complète impliquant plusieurs intervenants pour permettre aux pays de mener une action nationale.

Le MRN identifie les exigences d'une réponse nationale efficace et coordonnée, pouvant être adaptée aux circonstances et aux besoins locaux. Lors du sommet WeProtect de 2015 à Abu Dhabi, des gouvernements et organisations ont convenu d'établir et de fournir, dans leur propre pays, une réponse nationale coordonnée à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, orientée par le MRN.

Cet examen, réalisé six ans après l'introduction du MRN, explique comment et où le MRN a été mis en œuvre dans les 42 pays de l'Alliance et de quelle manière les réponses nationales et le cadre du MRN peuvent être renforcés. Le rapport n'a pas pour objet d'évaluer les progrès, les capacités ou la qualité de services des pays, mais plutôt de décrire les efforts en termes d'apprentissage et d'échange au niveau mondial.



29. Voir l'Annexe 1 : Modèle de réponse nationale.

## Section 1

### Cibler le Modèle de réponse nationale

Le MRN s'attache à aider les pays à établir leur réponse à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Il reconnaît que cela ne peut pas être abordé de manière isolée. Un ensemble plus large de capacités pour empêcher et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants est requis pour garantir une réponse nationale complète. Le MRN établit six domaines et 21 capacités, de la manière suivante :

- 1. Politique et gouvernance :** leadership ; recherches, analyse et surveillance ; législation
- 2. Justice pénale :** application de la loi dédiée ; système judiciaire et procureurs ; processus de gestion des délinquants ; accès aux bases de données de photos
- 3. Victime :** assistance de bout en bout ; personnel chargé de la protection des enfants ; arrangements en matière d'indemnisation, de recours et de plaintes ; service d'assistance pour les enfants
- 4. Société :** hotline pour l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants ; programme éducatif ; participation des enfants ; systèmes d'aide aux délinquants
- 5. Industrie :** procédures de retrait ; signalement d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants ; développement de solutions innovantes ; responsabilité sociale des entreprises
- 6. Médias et communications :** établissement de rapports éthiques et informés dans les médias ; terminologie universelle

Quel que soit le point de départ d'un pays, le MRN a été conçu pour permettre aux intervenants d'identifier les lacunes en termes de capacités et de commencer à planifier le comblement de ces lacunes. L'utilisation de ce cadre peut aider les pays à identifier les actions contribuant à atteindre les Objectifs de l'Objectif de développement durable des Nations Unies, notamment 16.2 – Mettre fin à toutes les formes de violence contre et à la torture des enfants. Il pourrait également aider à atteindre les objectifs 8.7 et 5.2 et à satisfaire les obligations d'un pays en vertu de traités internationaux et régionaux sur les droits de l'homme, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

# Objectifs

L'objectif de ce rapport est le suivant :

- 1. Documenter les différentes réponses nationales à l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants, en utilisant le cadre du MRN comme guide ;**
- 2. Identifier les exemples de bonne pratique, à diffuser à l'ensemble des membres de l'Alliance ;**
- 3. Souligner les lacunes, les défis et les solutions possibles, pour souligner les problèmes communs auprès de décideurs et informer les futures itérations du MRN et, le cas échéant, la Réponse stratégique globale ;**
- 4. Informer le développement d'un éventuel futur modèle de maturité ou cadre similaire, en facilitant des réponses adaptées pour satisfaire les exigences nationales.**

# Méthodologie

## Ce rapport capture les expériences dans 42 pays à travers le monde.<sup>30</sup>

Sur ces 42 pays, 15 représentent des pays à revenus élevés, 15 représentent des pays à revenus élevés à moyens, 11 représentent des pays à revenus faibles à moyens, et 1 représente un pays à faibles revenus.<sup>31</sup> La représentation régionale constitue l'Asie de l'Est et le Pacifique (10 pays) ; l'Afrique de l'Est et du Sud (5 pays) ; l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (7 pays) ; l'Amérique latine et les Caraïbes (6 pays) ; le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (2 pays) ; l'Amérique du Nord (2 pays) ; l'Asie du Sud (1 pays) ; l'Afrique de l'Ouest et Centrale (1 pays) ; et l'Europe de l'Ouest (8 pays).<sup>32</sup>

Pour tous les pays, la méthode principale de collecte des données était une enquête, administrée par voie électronique. L'Alliance a sélectionné toute une gamme de pays pour refléter les différents stades des réponses nationales ainsi que toute une gamme de zones géographiques, de tailles et de ressources. Il s'agissait principalement de pays à revenus élevés qui n'ont pas déjà été pris en compte dans le cadre d'une étude distincte de l'UNICEF (voir ci-dessous). L'instrument d'enquête soumis à ces pays (indiqué à l'Annexe 2) a été recommandé par un Groupe directeur d'examen représentant l'Alliance, l'UNICEF et le Global Partnership to End Violence (« End Violence »). Cette enquête a été soumise aux pays ayant accepté de participer en février et mars 2021, et 17 réponses ont été reçues entre mai et juin 2021.<sup>33</sup>

Une enquête similaire a été soumise à des pays à revenus faibles et moyens dans le cadre d'une étude soutenue par End Violence et menée par l'UNICEF afin de documenter les réponses nationales à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.<sup>34</sup> La différence principale entre les deux enquêtes concernait les personnes interrogées : l'enquête de l'Alliance a été soumise aux gouvernements, et celle de End Violence/UNICEF a été administrée à des bureaux nationaux de l'UNICEF (qui ont souvent répondu à l'enquête en coordination avec des homologues au sein du gouvernement). L'enquête de l'Alliance contenait également plus de questions ouvertes pour permettre aux gouvernements participants de fournir des informations détaillées. Les deux outils d'enquête étaient basés sur le MRN. Pour donner une dimension plus globale à cette analyse les réponses à l'étude End Violence/UNICEF des pays membres de l'Alliance ont également été analysées.<sup>35</sup>

Les conclusions sont largement cumulées pour ce rapport, ainsi qu'une sélection complète d'exemples d'illustration.<sup>36</sup> Les modèles sélectionnés montrent différentes approches dans différents contextes ; ils n'incluent pas tous les exemples partagés par les participants à l'enquête.

Ce rapport s'appuie également sur des recherches d'analyse secondaires, y compris l'examen et l'analyse des documents fournis par les participants à l'enquête et les documents open-source pertinents. Le projet de rapport a été communiqué aux participants à l'enquête afin de confirmer l'exactitude des exemples de pays.

30. Albanie, Australie, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, République dominicaine, Salvador, Angleterre et Pays de Galles (l'Angleterre et Pays de Galles ont répondu à cette enquête, mais un grand nombre des interventions sont à l'échelle du Royaume-Uni ; « Royaume-Uni » est donc utilisé dans la partie principale de ce rapport, selon le cas), Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, République de Corée, Malte, Mongolie, Monténégro, Namibie, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Rwanda, Serbie, Afrique du Sud, Suède, Ukraine, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Vietnam, Zimbabwe.

31. Selon la définition des catégories de revenus de la Banque mondiale en 2021 ; voir <<https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>>, consulté le 9 mars 2022.

32. Selon les classifications régionales de l'UNICEF ; voir l'UNICEF, « Classifications régionales », mars 2017, <<https://data.unicef.org/regionalclassifications/>>, consulté le 9 mars 2022.

33. Australie, Belgique, Canada, Angleterre et Pays de Galles, Finlande, Grèce, Italie, Japon, République de Corée, Malte, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Suède, Ukraine, Émirats Arabes Unis, États-Unis d'Amérique.

34. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants : Enseignements tirés et pratiques prometteuses dans les pays à revenus faibles et moyens*, 2021, UNICEF, New York, <[www.unicef.org/documents/ending-online-child-sexual-exploitation-and-abuse](http://www.unicef.org/documents/ending-online-child-sexual-exploitation-and-abuse)>, consulté le 10 mars 2022. L'instrument d'enquête figure à l'Annexe 2.

35. Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Chine, Colombie, République Dominicaine, Salvador, Ghana, Guatemala, Indonésie, Jordanie, Kenya, Mongolie, Monténégro, Namibie, Paraguay, Philippines, Rwanda, Serbie, Afrique du Sud, Vietnam, Zimbabwe.

36. Le rapport indique les différences notables en matière de tranches de revenus entre les pays.

Enquête publiée par l'Alliance

Enquête publiée par l'UNICEF dans le cadre de l'étude «End Violence»



## Limitations

Ce rapport n'est pas destiné à être un examen complet ou une évaluation, mais plutôt un aperçu des efforts en cours en 2021. Les conclusions de cet examen dépendent en grande partie des informations fournies par les participants à l'enquête. L'étude ne prend pas en compte des groupes d'enfants spécifiques (par exemple, par sexe, handicap ou autres attributs), et ne reflète pas non plus les expériences des victimes/survivants. L'analyse des instruments statutaires, des décisions judiciaires, des règles de procédure et l'évaluation de la qualité des recherches ne relèvent pas de la portée de cet examen. Si possible, les évaluations des initiatives et des programmes sont mentionnées.

L'anglais était la langue principale de cette étude. Cela, associé à un manque de définitions et de terminologie standards dans les juridictions, peut avoir affecté les réponses. Malgré ces limitations, un effort important a été déployé pour garantir l'exactitude et la pertinence à partir de décembre 2021.



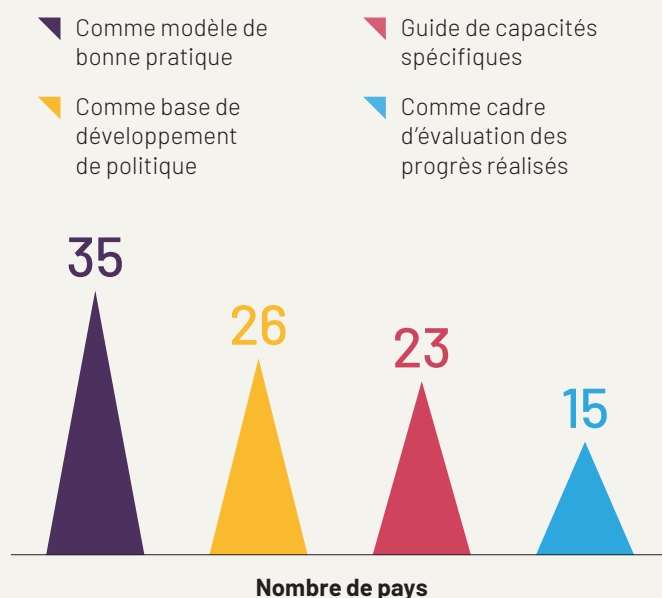
# Conclusions

## Comment les pays ont-ils utilisé le Modèle de réponse nationale ?

Dans le cadre du développement des réponses nationales, 90 % des pays interrogés<sup>37</sup> ont utilisé le MRN en tant que modèle de bonne pratique. Parmi eux, certains ont également utilisé le MRN comme base de développement de leur politique (67 %), comme guide de capacités spécifiques (59 %) et en tant que cadre d'évaluation des progrès réalisés (38 %) (voir la Figure 2). Dans certains pays, les politiques nationales ont été expressément alignées sur le MRN, et dans d'autres, le MRN a été adopté en tant que Stratégie nationale. Plus de deux tiers des pays (67 %) ont utilisé le MRN à deux ou plusieurs de ces fins.

En plus des catégories principales ci-dessus, certains pays ont utilisé le MRN en tant que « plan » pour les interventions programmatiques et comme modèle de formation pour une réponse stratégique complète. Dans l'ensemble, les participants à l'enquête considéraient que le MRN était un outil utile et précieux pour la politique et l'action nationales. Certains participants ont demandé que le MRN et d'autres ressources soient disponibles dans plusieurs langues et recommandé une meilleure promotion du cadre via une campagne globale d'adoption par les gouvernements, la société civile et le secteur.

Figure 2  
Mode d'utilisation du  
Modèle de réponse nationale



37. 39 pays ont répondu à cette question de l'enquête.

## Section 2

### Le Modèle de réponse nationale en tant que cadre des investissements dans Safe Online

Plus de 60 % des pays (26 sur 42)<sup>38</sup> inclus dans cet examen ont reçu des fonds (plus de 30 millions US\$) de la part du End Violence Fund, par le biais de sa Safe Online Initiative,<sup>39</sup> pour faire avancer les efforts nationaux, régionaux et globaux afin de rendre internet sûr pour les enfants. La plupart des fonds ont permis d'établir une capacité, des réseaux et des systèmes nationaux conformément au cadre du MRN et guidés par les toutes dernières preuves recueillies sur le terrain pour répondre plus efficacement et de façon plus coordonnée aux préjudices causés aux enfants facilités par la technologie. D'autres fonds ont permis de générer des preuves, des connaissances et des modèles efficaces et de concevoir des solutions technologiques nouvelles et existantes mises à l'échelle pour lutter contre les abus en ligne.

Depuis 2016, Safe Online a investi en tout 48 millions US\$ dans 60 projets<sup>40</sup> ayant un impact dans plus de 70 pays, et en 2022, cette initiative annoncera de nouveaux investissements à hauteur de 20 millions US\$ dans trois domaines stratégiques : le renforcement des systèmes, la génération de preuves et des solutions technologiques. Mais surtout, en plus de ces investissements, Safe Online fournit des conseils en matière de politique et de plaidoyer et de renforcement de la coalition pour faire progresser les efforts nationaux, régionaux et globaux en matière d'accélération et de promotion du changement politique. Cela implique d'aborder la question dans des forums publics et d'influencer les débats politiques principaux au niveau global et régional ayant un impact sur la sécurité en ligne des enfants.

38. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cambodge, Canada (global), Chine (régional), Colombie, République Dominicaine, Salvador (global), Angleterre et Pays de Galles (global), Finlande (global), Ghana, Indonésie, Jordanie, Kenya, Mongolie, Monténégro (régional), Namibie, Népal (régional), Pays-Bas (global), Philippines, Rwanda, Afrique du Sud, Ukraine (régional), États-Unis d'Amérique (global), Vietnam.

39. Mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, « Safe Online – The Issue », <[www.end-violence.org/safe-online](http://www.end-violence.org/safe-online)>, consulté le 9 mars 2022.

40. Mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, « Safe Online – The Response », <[www.end-violence.org/safe-online#the-response](http://www.end-violence.org/safe-online#the-response)>, consulté le 9 mars 2022.



## Domaine 1 :

# Politique et gouvernance

## Direction

### Statut actuel

**Le MRN implique un ou plusieurs organes nationaux intersectoriels incluant plusieurs intervenants responsables de protéger les enfants contre les abus et l'exploitation en ligne.**

Plus de trois quarts des pays interrogés (76 %, 32 sur 42) appliquent un ou plusieurs mécanismes de gouvernance nationaux interministériels ou impliquant plusieurs intervenants (voir la Figure 3 pour avoir un aperçu de la politique et de la capacité de gouvernance des pays interrogés). La plupart des organes ont été établis au cours des cinq dernières années, et un grand nombre d'entre eux ont établi leur création et leur mandat dans des politiques nationales. Près de deux tiers des pays interrogés (64 %, 27 sur 42) appliquent une politique ou une stratégie nationale pertinente.

### Formes et champ d'application des mécanismes de gouvernance

Les modèles adoptés pour les mécanismes de gouvernance varient considérablement, en reflétant les contextes politiques nationaux, la structure institutionnelle, les approches, les capacités en termes de ressources et les priorités. Dans certains pays, les comités ou groupes de travail sont limités aux responsables gouvernementaux, tandis que d'autres pays incluent également des organisations non-gouvernementales (ONG) et des représentants de l'industrie. Certains pays appliquent des mécanismes de gouvernance aux niveaux de la direction (c.-à-d., ministériel) et opérationnel. L'attribution des mécanismes de gouvernance est variable ; certains ciblent l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, tandis que d'autres luttent contre ce problème dans le cadre de responsabilités élargies. Certaines exemples de mécanismes de gouvernance sont illustrés dans le Tableau 1.

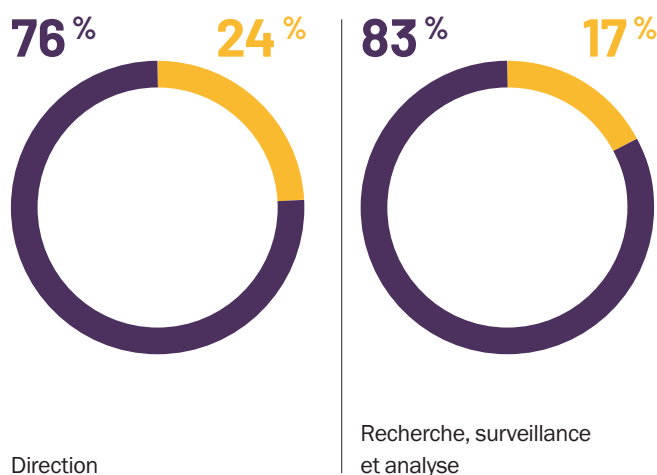
### Champ d'application des politiques et stratégies nationales

Tout comme les structures de gouvernance, les politiques et stratégies nationales varient en termes de forme et de champ d'application (voir les exemples d'illustration dans le Tableau 2).

Figure 3  
Aperçu du Domaine 1<sup>41</sup>

▼ Oui    ▼ Non

Pourcentage des pays



41. Le graphique de synthèses n'inclut pas la législation, étant donné qu'il a été impossible de cumuler les réponses de tous les pays interrogés. Pour obtenir plus de détails, consultez la section Législation ci-dessous.

Tableau 1 : Attribution des mécanismes de gouvernance et exemples de pays

Attribution de mécanisme de gouvernance	Exemples de pays
<p><b>Exploitation et abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Canada</b> : Interdepartmental Working Group on Online Child Sexual Exploitation et Director-General Steering Committee on Online Child Sexual Exploitation</li> <li>• <b>République dominicaine</b> : National Response Board against Online Child Sexual Exploitation and Abuse</li> <li>• <b>Mongolie</b> : Inter-Ministerial Working Group to Tackle Online Child Sexual Exploitation</li> <li>• <b>Namibie</b> : National Task Force on Child Online Protection pour coordonner les actions en vertu du MRN</li> <li>• <b>Pays-Bas</b> : Table ronde publique/privée établie dans le cadre du programme <i>Hernieuwde aanpak online kindermisbruik</i> (« Approche renouvelée en matière d'abus en ligne des enfants »)</li> </ul>
<p><b>Exploitation et abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants (y compris les formes facilitées par la technologie)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Australie</b> : The National Office for Child Safety in the Department of the Prime Minister and Cabinet supervise la mise en œuvre de la National Strategy to Prevent and Respond to Child Sexual Abuse 2021-2030</li> <li>• <b>Colombie</b> : National Inter-Institutional Committee to Execute the Public Policy Line of Eradication of Commercial Sexual Exploitation of Boys, Girls and Adolescents</li> <li>• <b>Japon</b> : Liaison Council for Ministries, the Working Group Relating to Measures against Child Sexual Exploitation and the Conference for Promotion of Measures to Eradicate Child Sexual Exploitation</li> <li>• <b>Royaume-Uni</b> : Conseil de direction établi pour surveiller la progression de la Tackling Child Sexual Abuse Strategy. Le conseil sera aidé de trois groupes de travail alignés sur les trois objectifs de la stratégie.</li> </ul>
<p><b>Violence à l'encontre des enfants ou protection des enfants (y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bulgarie</b> : Conseil national pour la protection de l'enfance</li> <li>• <b>Canada</b> : Comité de coordination intergouvernementale pour la stratégie nationale afin de prévenir et lutter contre la violence basée sur le genre</li> <li>• <b>Finlande</b> : Comité directeur supervisant le Plan d'action pour une enfance non violente 2020-2025</li> <li>• <b>Corée</b> : Comité de prévention de la violence contre les femmes</li> </ul>
<p><b>Protection en ligne des enfants (y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rwanda</b> : Comité directeur national et groupe de travail technique national sur la protection de l'enfance en ligne</li> <li>• <b>Ukraine</b> : Groupe d'experts sur la protection de l'enfance en ligne</li> </ul>
<p><b>Sécurité numérique (y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Australie</b> : Comité des responsables d'agence sur la sécurité en ligne ; Comité consultative sur la sécurité en ligne</li> <li>• <b>Ghana</b> : Conseil consultatif national interministériel sur la cybersécurité et Groupe de travail technique national sur la cybersécurité</li> <li>• <b>EAU</b> : Conseil sur le bien-être numérique</li> </ul>

Tableau 2 : Champ d'application des politiques et stratégies nationales multisectorielles et exemples de pays

Champ d'application des politiques et stratégies nationales multisectorielles	Exemples de pays
<p><b>Exploitation et abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cambodge :</b> Plan d'action pour prévenir et lutter contre l'exploitation sexuelle en ligne des enfants (2021-2025)<sup>42</sup></li> <li>• <b>Canada :</b> Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur internet<sup>43</sup></li> <li>• <b>Ghana :</b> Cadre national de protection en ligne des enfants</li> <li>• <b>Indonésie :</b> Feuille de route de protection des enfants en ligne</li> <li>• <b>Kenya :</b> Plan d'action national sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne des enfants</li> <li>• <b>Pays-Bas :</b> <i>Hernieuwde aanpak online kindermisbruik</i> (« Approche renouvelée en matière d'abus en ligne des enfants »)</li> <li>• <b>Philippines :</b> Plan d'intervention national pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne des enfants</li> <li>• <b>EAU :</b> Stratégie nationale de protection des enfants en ligne</li> </ul>
<p><b>Exploitation et abus sexuels à l'encontre des enfants/violences sexuelles (y compris les formes facilitées par la technologie)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Australie :</b> Stratégie nationale pour prévenir et lutter contre les abus sexuels des enfants 2021-2030<sup>44</sup></li> <li>• <b>Belgique :</b> Gouvernement flamand, Plan d'action pour lutter contre les violences sexuelles, y compris à l'encontre des enfants (2020 à 2024)<sup>45</sup></li> <li>• <b>Brsil :</b> Plan national de lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants</li> <li>• <b>Colombie :</b> Ligne politique publique pour la prévention et l'éradication de l'exploitation sexuelle commerciale des jeunes filles, des jeunes garçon et des adolescents (2018–2028)</li> <li>• <b>Japon :</b> Plan de base sur les mesures contre l'exploitation sexuelle des enfants</li> <li>• <b>Royaume-Uni :</b> Stratégie de lutte contre les abus à l'égard des enfants<sup>46</sup></li> <li>• <b>États-Unis :</b> Stratégie nationale pour la prévention et l'interdiction de l'exploitation des enfants<sup>47</sup></li> </ul>

42. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Official Launch of the National Action Plan to Prevent and Respond to Online Child Sexual Exploitation in Cambodia2021–2025 », Communiqué de presse, 14 juillet 2021, <[www.unicef.org/cambodia/press-releases/official-launch-national-action-plan-prevent-and-respond-online-child-sexual](http://www.unicef.org/cambodia/press-releases/official-launch-national-action-plan-prevent-and-respond-online-child-sexual)>, consulté le 9 mars 2022.

43. Sécurité publique Canada, « Child Sexual Exploitation on the Internet », <[www.publicsafety.gc.ca/cnt/cntrng-crm/chld-sxl-xplttn-ntnrt/index-en.aspx](http://www.publicsafety.gc.ca/cnt/cntrng-crm/chld-sxl-xplttn-ntnrt/index-en.aspx)>, consulté le 9 mars 2022.

44. Commonwealth d'Australie, Ministère du premier ministre et du Cabinet, *A Summary of the National Strategy to Prevent and Respond to Child Sexual Abuse (2021-2030) and its Action Plans*, 2021, <<https://childsafety.pmc.gov.au/sites/default/files/2021-10/national-strategy-summary.pdf>>, consulté le 9 mars 2022.

45. Parlement flamand, *Vlaams actieplan ter bestrijding van seksueel geweld 2020-2024*, 26 octobre 2020, <<https://docs.vlaamsparlement.be/pfile?id=1613238>>, consulté le 9 mars 2022.

46. Gouvernement britannique, *Tackling Child Sexual Abuse Strategy 2021*, 22 janvier 2021, <[www.gov.uk/government/publications/tackling-child-sexual-abuse-strategy](http://www.gov.uk/government/publications/tackling-child-sexual-abuse-strategy)>, consulté le 9 mars 2022.

47. Ministère de la Justice des États-Unis, *National Strategy for Child Exploitation Prevention and Interdiction*, <<https://www.justice.gov/psc/national-strategy-child-exploitation-prevention-and-interdiction>>, consulté le 9 mars 2022.

Champ d'application des politiques et stratégies nationales multisectorielles	Exemples de pays
<p><b>Violence à l'encontre des enfants, maltraitance des enfants, protection des enfants ou droits des enfants, violences basées sur le genre (y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Belgique :</b> Gouvernement flamand, Plan sur la politique jeunesse et les droits des enfants (2020-2024), Fédération Wallonie-Bruxelles, Action Plan on the Rights of the Child (2020-2024)<sup>48</sup></li> <li>• <b>Bulgarie :</b> Programme national pour la prévention de la violence et des abus à l'égard des enfants (2017- 2020)</li> <li>• <b>Canada :</b> Stratégie nationale pour prévenir et lutter contre la violence basée sur le genre</li> <li>• <b>République dominicaine :</b> Feuille de route nationale pour la prévention et l'élimination des violences contre les enfants et les adolescents (2015-2020)</li> <li>• <b>Finlande :</b> National Action Plan pour la prévention de la violence à l'encontre des enfants âgés de 0 à 17 ans (2020 à 2025) et National Child Strategy<sup>49</sup></li> <li>• <b>Malte :</b> Politique nationale en faveur des enfants</li> <li>• <b>Monténégro :</b> Stratégie de prévention et de protection des enfants contre la violence (2017-2021)</li> <li>• <b>Nouvelle-Zélande :</b> Stratégie de bien-être pour les enfants et les jeunes <sup>50</sup></li> <li>• <b>Serbie :</b> Stratégie de lutte contre la violence contre les enfants (2020-2023)</li> </ul>
<p><b>Protection en ligne des enfants et droits des enfants en ligne (y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rwanda :</b> Politique de protection en ligne des enfants</li> </ul>
<p><b>Cybersecurity (y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Albanie :</b> Stratégie nationale pour la cybersécurité (2020-2025)</li> <li>• <b>Australie :</b> International Cyber and Critical Technology Engagement Strategy, qui inclut des actions permettant de cibler l'exploitation sexuelle des enfants</li> </ul>

48. Vlaanderen Departement Cultuur, Jeugd & Media, Flemish Youth and Children's Rights Policy Plan 2020–2024, 2020, <[www.vlaanderen.be/cjm/nl/jeugd/vlaams-jeugd-en-kinderrechtenbeleid/beleidsplan-jkp](http://www.vlaanderen.be/cjm/nl/jeugd/vlaams-jeugd-en-kinderrechtenbeleid/beleidsplan-jkp)>, consulté le 9 mars 2022 ; Wallonie Service Public, *Plan d'actions relatif aux Droits de l'enfant (PADE) 2020-2024*, 16 décembre 2020, <<http://cohesionsociale.wallonie.be/actions/PADE>>, consulté le 9 mars 2022.

49. Korpilahti, Ulla, et al. *Non-Violent Childhoods: Action Plan for the Prevention of violence Against Children 2020–2025*, Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Gouvernement de Finlande, 26 novembre 2020, <<http://urn.fi/URN:ISBN:978-952-00-8351-9>>, consulté le 10 mars 2022; Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Gouvernement de Finlande, 'Child Strategy', <<https://stm.fi/en/child-strategy>>, consulté le 10 mars 2022.

50. Gouvernement de Nouvelle-Zélande, *Child and Youth Wellbeing Strategy*, 29 août 2019, <<https://childyouthwellbeing.govt.nz/resources/child-and-youth-wellbeing-strategy-html#section-1>>, consulté le 10 mars 2022.

## Moteur du développement de politique

Selon les participants à l'enquête, les facteurs ayant incité les gouvernements à développer des politiques ou stratégies incluent :

- les cas nationaux d'abus et d'exploitation en ligne d'enfants ;
- l'augmentation des cas de signalement par la police ;
- intérêt des médias et du public ;
- mandat législatif ;
- résultats des enquêtes nationales sur les abus d'enfants au sein d'institutions ;
- engagements politiques nationaux et internationaux ;
- engagements légaux régionaux et internationaux<sup>51</sup> ;
- pression internationale via les titulaires de mandats spéciaux des Nations Unies
- membres de l'Alliance ;
- membres de la Virtual Global Taskforce (VGT).

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

### Mécanismes de gouvernance

Les pays sont confrontés à des difficultés en termes de coordination et de coopération, même s'ils sont concernés par cette question depuis quelques temps déjà. Ces difficultés incluent :

- un manque de clarté concernant les responsabilités des structures gouvernance et les ministères compétents respectifs ;
- plusieurs structures avec des mandats qui se recoupent ;
- rapidité de coordination et de prise de décision dans les états et les territoires dans les pays ayant des systèmes fédérés ;
- changements du leadership politique entraînant des contretemps en matière de leadership et de politique ;
- participation limitée de l'industrie ;
- connaissances limitées du problème au sein du gouvernement ;
- budget limité (ou absent) de l'État. Concernant les pays bénéficiant d'un financement externe, le fait de modifier les priorités des donateurs peut affecter la durabilité de la coordination nationale et des efforts associés.

Certains participants n'ont pas considéré que l'absence de structure de coordination formelle était un obstacle. Dans les pays sans organe de gouvernance, une coordination informelle adéquate a été mise en place et devrait réduire la « paperasse inutile ». En revanche, dans d'autres pays, le manque d'organe de gouvernance national était considéré comme indicatif du « manque de priorité » accordé à la question. Dans certains pays, la représentation de la haute direction dans la structure de coordination a « donné davantage de poids » au problème de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Toutefois, les participants n'ont pas expliqué si cela était reflété dans une allocation budgétaire plus importante.

### Politique ou stratégie nationale

Il est essentiel de garantir une « adhésion » intersectorielle lors du développement de la politique et de la stratégie nationales. Toutefois, ce processus peut être complexe et long. Dans certains pays, les mêmes individus sont impliqués aux niveaux de la politique et de la mise en œuvre, ce qui a un impact potentiel sur l'avancement dans ces deux domaines. Les autres difficultés incluent :

- le développement de politiques adéquates tenant compte du paysage technologique en rapide évolution, de l'augmentation et des nouvelles formes d'exploitation sexuelle des enfants, et du contexte socio-économique et politique plus étendu ;
- la manque de données régulières pour orienter le développement de politique, notamment dans les pays en cours de développement de systèmes de données administratives pour la protection des enfants ;
- l'adaptation des enseignements tirés ailleurs à des contextes nationaux très différents (notamment pertinents pour les pays à revenus faibles et moyens).

En général, il existe un besoin constant de surveiller et d'évaluer l'efficacité<sup>52</sup> et de mieux comprendre les objectifs mesurables et les budgets opérationnels des mécanismes de gouvernance et des politiques. Même si les politiques et les stratégies peuvent être chiffrés en termes de coût, elles ne sont pas toutes accompagnées d'une allocation budgétaire de la part du gouvernement.<sup>53</sup>

Une autre difficulté est que, notamment dans certains pays à revenus faibles et moyens, le développement de mécanismes de gouvernance et de politiques/stratégies ciblant l'exploitation sexuelle des enfants en ligne est perçu comme un approfondissement d'un « clivage artificiel » déjà existant entre l'exploitation et les abus sexuels en ligne et hors ligne à l'encontre des enfants.<sup>54</sup>

51. Les instruments cités incluent la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ; Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels du Conseil de l'Europe ; et la Directive 2011/93/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 sur la lutte contre l'exploitation de les abus sexuels des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

52. Plusieurs politiques et stratégies nationales incluent des cadres de surveillance et d'évaluation. Toutefois, les références aux évaluations sont limitées dans les réponses à l'enquête, sans doute en raison de l'introduction récente de nombreuses politiques et stratégies. Le Canada a indiqué que Sécurité publique Canada avait réalisé une évaluation de la Stratégie nationale en 2013 et 2014. Une partie de la Stratégie nationale sera à nouveau évaluée en 2021 et 2022.

53. Seuls quelques pays ont fourni des informations sur l'affectation budgétaire du gouvernement aux stratégies nationales. Par exemple, en octobre 2021, le gouvernement australien a publié la Stratégie nationale pour empêcher et répondre à l'abus sexuel des enfants entre 2021 et 2030, en annonçant un total de 307,5 millions AU\$ pour appliquer ses mesures initiales entre 2021 et 2024. Le gouvernement canadien a affecté 19 millions CA\$ à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur cinq ans et 5,8 millions CA\$ actuellement pour le Centre national contre l'exploitation d'enfants de la GRC dans le budget de 2018. Le budget de 2019 a affecté 22,24 millions CA\$ supplémentaires sur trois ans à Sécurité publique Canada pour lutter contre l'exploitation sexuelle en ligne des enfants. Le budget de 2021 propose de fournir 20,7 millions CA\$ sur cinq ans, à partir de 2021 et 2022, à la Gendarmerie royale du Canada pour améliorer sa capacité à poursuivre les investigations sur l'exploitation sexuelle en ligne des enfants. Au Royaume-Uni, la mise en œuvre de la Stratégie nationale est soutenue par un financement supplémentaire de 30 millions £ annoncé lors de la phase de dépenses de 2020.

54. Cela est expliqué de façon plus détaillée dans : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants : Enseignements tirés et pratiques prometteuses dans les pays à revenus faibles et moyens*, 2021, UNICEF, New York, <[www.unicef.org/documents/ending-online-child-sexual-exploitation-and-abuse](http://www.unicef.org/documents/ending-online-child-sexual-exploitation-and-abuse)>, consulté le 10 mars 2022.

## Recherche, analyse et surveillance

### Statut actuel

Le MRN implique des recherches et une analyse coordonnées au niveau national afin de générer un aperçu officiel de la menace de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, du risque de vulnérabilité et de la réponse.

Plus de trois quarts des pays interrogés (83 %, soit 35 sur 42) ont mis en place une certaine forme de recherches, d'analyses et de surveillance nationales.

Tableau 3 : Types de recherches et exemples de pays

Types de recherches	Exemples de pays
<p><b>Analyse et publication des données administratives provenant des forces de l'ordre et des tribunaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Canada</b> : Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité annuel de Statistics Canada collecte des informations sur tous les actes criminels signalés par la police, y compris les délits sexuels à l'encontre des enfants, les cas de « pornographie mettant en scène des enfants »<sup>55</sup> et les données relatives à la cybercriminalité. L'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle annuelle tient une base de données nationale des informations statistiques sur les comparutions, les accusations et les affaires devant les tribunaux pour les jeunes et les adultes.</li> <li>• <b>Japon</b> : analyse et rapport annuels concernant la victimisation liée à la « pornographie mettant en scène des enfants ». Les informations sur l'exploitation sexuelle des enfants sont compilées et publiées chaque année.</li> <li>• <b>Corée</b> : le Ministère de l'Égalité entre les sexes et de la Famille réalise et publie une analyse annuelle des jugements prononcés dans des affaires d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants.</li> <li>• <b>Malte</b> : des statistiques et analyses nationales en matière de criminalité sur la base des signalements reçus par la police maltaise sont publiées chaque année.</li> <li>• <b>Nouvelle-Zélande</b> : des informations de la police ont étayé le rapport du Ministère de la Justice de 2019, <i>Attrition and Progression – Reported Sexual Violence Victimisations in the Criminal Justice System</i>.<sup>56</sup></li> <li>• <b>Royaume-Uni</b> : Le Bureau national des statistiques publie chaque trimestre des données sur la criminalité enregistrées par la police, y compris les délits d'abus sexuel concernant des enfants.</li> </ul>
<p><b>Recherches opérationnelles et analyse des renseignements menées par les forces de l'ordre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Australie</b> : Le Centre australien de lutte contre l'exploitation des enfants de la Police fédérale australienne (AFP) inclut un groupe d'étude qui coordonne les efforts de recherche afin de promouvoir la prévention et la réponse et surveille, examine et recommande des lois relatives à l'exploitation et les abus en ligne à l'encontre des enfants.</li> <li>• <b>Canada</b> : au sein des Services d'investigations sensibles et spécialisées (SSIS) de la Gendarmerie royale du Canada, l'Unité de recherche et de développement de programme (PRDU) des Services stratégiques et opérationnels mène régulièrement des recherches pertinentes sur le plan opérationnel y compris des « Analyses gouvernementales » sur l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par la technologie à usage domestique. Cette PRDU mène également des recherches internationales sur la santé et le bien-être des employés afin de mieux comprendre les facteurs de stress uniques et les impacts du travail au sein de l'unité d'exploitation sexuelle en ligne des enfants. La National Child Exploitation Crime Centre Intelligence Unit du SSIS mène également des initiatives fondées sur le renseignement concernant l'exploitation sexuelle en ligne des enfants et les délits sexuels transnationaux concernant des enfants.<sup>57</sup></li> <li>• <b>Malte</b> : la police réalise des analyses internes concernant l'Évaluation de la menace grave du crime organisé et l'Évaluation de la menace grave du crime organisé sur internet d'EUROPOL.</li> <li>• <b>EAU</b> : le Ministère de l'Intérieur mène régulièrement des évaluations de la menace nationale.</li> <li>• <b>Royaume-Uni</b> : la National Crime Agency (« NCA ») publie chaque année une Évaluation stratégique nationale des crimes graves et organisés, s'appuyant sur la National Data Exploitation Capability de la NCA.</li> </ul>

55. Le terme « pornographie mettant en scène des enfants » (voir le Glossaire) est utilisé dans les traités internationaux et dans certaines législations nationales. Même si l'on ne s'agit pas du terme préféré de l'Alliance, ce terme est utilisé entre guillemets et tout au long de ce rapport pour indiquer qu'il s'agit du terme utilisé dans la législation ou le document mentionné.

56. Ministère de la Justice, *attrition and progression : Reported Sexual Violence Victimisations in the Criminal Justice System*, Gouvernement de Nouvelle-Zélande, 1<sup>er</sup> novembre 2019, <[www.justice.govt.nz/assets/Documents/Publications/sf79dq-Sexual-violence-victimisations-attrition-and-progression-report-v1.0.pdf](http://www.justice.govt.nz/assets/Documents/Publications/sf79dq-Sexual-violence-victimisations-attrition-and-progression-report-v1.0.pdf)>, consulté le 10 mars 2022.

57. Les Services nationaux à la jeunesse de la GRC compilent également un Rapport trimestriel sur les tendances de la jeunesse, contenant des informations provenant largement du National Youth Advisory Committee et des analyses des médias et réseaux sociaux.



Types de recherches	Exemples de pays
Programmes de recherche dédiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Australie</b> : L'Australian Institute of Criminology applique le Streaming and Child Abuse Material Research Programme.<sup>58</sup> Le Commissaire australien à la sécurité en ligne dispose d'un programme de recherche<sup>59</sup> pour informer les programmes de sécurité en ligne et les ressources éducatives, y compris de recherches récentes sur les impacts de la COVID-19 sur les investigations concernant l'exploitation sexuelle en ligne des enfants au niveau mondial.<sup>60</sup></li> <li>• <b>Finlande</b> : le Police University College participe au projet de recherche ReDirection<sup>61</sup> financé par End Violence et mené par l'ONG finlandaise Protect Children, qui orientera un programme d'entraide pour les personnes qui recherchent et utilisent des documents illégaux en ligne.</li> </ul>
Des enquêtes représentatives au niveau national auprès d'enfants et de jeunes sur la maltraitance des enfants ou la violence à l'encontre des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Australie</b> : L'Étude australienne sur la maltraitance des enfants évalue la prévalence de la maltraitance des enfants et les résultats en termes de santé publique. Les résultats préliminaires devraient être publiés fin 2022 et les résultats finaux fin 2023.</li> <li>• Enquêtes représentatives au niveau national sur la violence à l'encontre des enfants : <b>Bulgarie, Cambodge, Colombie, Jordanie, Monténégro, Namibie</b></li> </ul>
Enquêtes représentatives en matière de santé au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Canada</b> : l'enquête sur la santé des enfants et des jeunes au Canada menée par Statistics Canada étudie les problèmes affectant la santé physique et mentale des enfants et des jeunes, y compris l'utilisation d'appareils électroniques.</li> <li>• <b>Finlande</b> : l'Étude sur la promotion de la santé dans les écoles Study<sup>62</sup> semestrielle représentative au niveau national administrée à des enfants âgés de 11 à 17 ans inclut des questions sur le harcèlement et les abus en ligne.</li> </ul>

58. Les publications de l'Australian Institute of Criminology incluent : Leclerc, Benoit, et al., « Child Sexual Abuse Material on the Darknet: A Script Analysis of How Offenders Operate », *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 627, 2021, <[www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi627](http://www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi627)>, consulté le 10 mars 2022 ; Eiggins, Elizabeth, et al., « Criminal Justice Responses to Child Sexual Abuse Material Offending: A Systematic examen and Evidence and Gap Map », *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 623, 2021, <[www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi623](http://www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi623)>, consulté le 10 mars 2022 ; Brown, Rick, Sarah Napier et Russell Smith, « Australians Who View Live Streaming of Child Sexual Abuse: An Analysis of Financial Transactions », *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 589, 2020, <[www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi589](http://www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi589)>, consulté le 10 mars 2022 ; Salter, Michael, et al., « Production and Distribution of Child Sexual Abuse Material by Parental Figures », *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 616, 2021, <[www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi616](http://www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi616)>, consulté le 10 mars 2022 ; Henshaw, Marie, et al., « Enhancing Evidence-Based Treatment of matériel d'abus sexuel d'enfants Offenders : The Development of the CEM-COPE », *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 607, 2020, <[www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi607](http://www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi607)>, consulté le 10 mars 2022 ; Brown, Rick et Jane Shelling, « Exploring the Implications of Child Sex Dolls », *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 570, 2019, <[www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi570](http://www.aic.gov.au/publications/tandi/tandi570)>, consulté le 10 mars 2022.

59. Commissaire à la sécurité en ligne du Gouvernement australien, « Research », <[www.esafety.gov.au/about-us/research](http://www.esafety.gov.au/about-us/research)>, consulté le 10 mars 2022.

60. Salter, Michael et W.K.T. Wong, *The Impact of Covid-19 on the Risk of Online Child Sexual Exploitation and the Implications for Child Protection and Policing*, Université de la Nouvelle-Galles du Sud, Mai 2021, <[www.arts.unsw.edu.au/sites/default/files/documents/eSafety-OCSE-pandemic-report-salter-and-wong.pdf](http://www.arts.unsw.edu.au/sites/default/files/documents/eSafety-OCSE-pandemic-report-salter-and-wong.pdf)>, consulté le 10 mars 2022.

61. Insoll, Tegan, Anna Ovaska et Nina Vaaranen-Valkonen, CSAM Users in the Dark Web, Protect Children, Septembre 2021, <<https://suojellaanlapsia.fi/2021/09/23/redirection-survey-report/>>, consulté le 10 mars 2022.

62. Finnish Institute for Health and Welfare, « School Health Promotion Study », <<https://thl.fi/en/web/thlfi-en/research-and-development/research-and-projects/school-health-promotion-study>>, consulté le 10 mars 2022.

Types de recherches	Exemples de pays
<p><b>Enquêtes représentatives au niveau national sur l'utilisation d'enfants sur internet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête Global Kids Online menée en <b>Albanie</b><sup>63</sup> (2019), <b>au Brésil</b><sup>64</sup> (2019), <b>en Chine</b> (2019 et 2020), <b>en République dominicaine</b><sup>65</sup> (2020), <b>au Ghana</b><sup>66</sup> (2017), <b>au Monténégro, en Namibie, en Nouvelle-Zélande</b><sup>67</sup> (2020), <b>aux Philippines, en Afrique du Sud</b> (et dans d'autres pays non concernés par cet examen). <b>L'Australie</b> a récemment rejoint le réseau Global Kids Online.</li> <li>Enquête EU Kids Online menée en <b>Belgique, en Bulgarie, en Finlande, en Grèce, en Italie, à Malte, aux Pays-Bas, en Serbie, en suède, au Royaume-Uni</b> (et dans d'autres pays non concernés par cet examen).<sup>68</sup></li> <li><b>Australie :</b> L'Enquête sur la jeunesse nationale d'eSafety interroge des enfants âgés de 8 à 17 ans sur leurs expériences en ligne.</li> <li><b>Canada :</b> L'Enquête sur l'utilisation d'internet au Canada menée par Statistics Canada est une enquête ponctuelle qui évalue l'accès à internet et les comportements en ligne des personnes âgées de 15 ans et plus.</li> </ul>
<p><b>Enquête représentatives au niveau national sur le point de vue des enfants concernant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de recherche à grande échelle financé par End Violence, « Disrupting Harm », au <b>Cambodge, en Indonésie, au Kenya, en Namibie, aux Philippines, en Afrique du Sud, au Vietnam</b> (et dans d'autres pays non concernés par cet examen).<sup>69</sup></li> <li><b>Nouvelle-Zélande :</b> le Rapport sur les préjudices numériques et causés aux adolescents<sup>70</sup> présente les conclusions d'une étude représentative au niveau national sur les expériences, attitudes et comportements des adolescents concernant les communications numériques, y compris les préjudices et/ou la détresse.</li> </ul>

63. Dunja, A., et al. *One Click Away: Children's Experience of Internet Use in Albania*, UNICEF Albania & IPSOS Strategic Marketing, Tirana, 2019, <www.unicef.org/albania/documents/one-click-away>, consulté le 10 mars 2022.

64. Centre d'information du réseau brésilien, *Survey on Internet Use by Children in Brazil*, 2019, <https://cetic.br/media/docs/publicacoes/2/20201123093344/tic\_kids\_online\_2019\_livro\_eletronico.pdf>, consulté le 10 mars 2022.

65. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Informe Kids Online República Dominicana*, UNICEF Dominican République dominicaine, août 2021, <www.unicef.org/dominicanrepublic/informes/informe-kids-online-republica-dominicana>, consulté le 10 mars 2022.

66. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Risks and Opportunities Related to Children's Online Practices*, UNICEF Ghana Country Report, Décembre 2017, <www.unicef.org/ghana/media/1791/file/Risks and Opportunities - Child Online Protection.pdf>, consulté le 10 mars 2022.

67. Pacheco, Edgar et Neil Melhuish, « New Zealand Children's Experiences of Online Risks and Their Perceptions of Harm. Evidence from Ngā Taiohi Matihiko O Aotearoa – New Zealand Kids Online », *SSRN Electronic Journal*, Février 2020, <www.researchgate.net/publication/339857419\_New\_Zealand\_Children's\_Experiences\_of\_Online\_Risks\_and\_Their\_Perceptions\_of\_Harm\_Evidence\_From\_Nga\_Taiohi\_Matihiko\_O\_Aotearoa\_-\_New\_Zealand\_Kids\_Online>, consulté le 10 mars 2022.

68. The London School of Economics and Political Science, « EU Kids Online: Participating Countries », <www.lse.ac.uk/media-and-communications/research/research-projects/eu-kids-online/participating-countries>, consulté le 10 mars 2022.

69. End Violence Against Children, « Disrupting Harm », <www.end-violence.org/disrupting-harm>, consulté le 11 mars 2022.

70. Pacheco, Edgar et Neil Melhuish, *New Zealand Teens and Digital Harm*, NetSafe, 2018, <www.netsafe.org.nz/wp-content/uploads/2018/05/NZ-teens-and-digital-harm\_statistical-insights\_2018.pdf>, consulté le 11 mars 2022.

Types de recherches	Exemples de pays
<p><b>Enquêtes représentatives au niveau national sur les délits et la victimisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Canada</b> : L'Enquête de statistiques canadienne sur la sécurité dans les espaces publics et privés (2018) a interrogé des Canadiens âgés de 15 ans et plus concernant les comportements inappropriés en ligne, les impacts et la demande d'aide. L'Enquête sociale générale de Statistique Canada sur la victimisation a lieu tous les cinq ans et interroge des Canadiens âgés de 15 ans et plus sur leurs expériences en matière de victimisation et complète les statistiques sur la criminalité rapportées par la police.</li> <li>• <b>Nouvelle-Zélande</b> : Enquête sur la criminalité et les victimes<sup>71</sup> (2019/20)</li> <li>• <b>Suède</b> : l'Enquête sur la criminalité dans les écoles menée par le Conseil national suédois pour la prévention de la criminalité (Brå) décrit les tendances en matière d'exposition autodéclarée à la criminalité et de participation à la criminalité chez les étudiants âgés de 15 et 16 ans. Brå mène également l'Enquête sur la criminalité en Suède, qui aborde la victimisation, la crainte de la criminalité, la confiance dans le système de justice pénale, et le contact des victimes de la criminalité avec le système de justice pénale. La tranche d'âge la plus jeune concernée est de 15 à 29 ans.</li> </ul>
<p><b>Autres enquêtes et sondages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Canada</b> : MediaSmarts est une organisation à but non lucratif ciblant des programmes et ressources d'alphabétisation numériques et médiatiques qui étudie l'utilisation par les enfants et les jeunes des technologies numériques.<sup>72</sup> Le Centre canadien de protection de l'enfance) mène une enquête internationale auprès des survivants afin de mieux comprendre les défis uniques auxquels les survivants sont confrontés.<sup>73</sup></li> <li>• <b>Japon</b> : l'Enquête d'opinion publique sur les mesures de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants a évalué la sensibilisation du public et la manière de la promouvoir. Les conclusions de cette enquête ont été partagés avec les ministères et agences concernés.</li> <li>• <b>Ukraine</b> : l'Institut international de sociologie de Kiev) a mené une enquête sur les risques en ligne afin d'orienter le développement de la politique du Ministère de la Transformation numérique. Le sondage U-Report a évalué les expériences de cyberharcèlement chez les U-Reporters.</li> </ul>
<p><b>Recherches exploratoires et qualitatives</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Belgique</b> : étude exploratoire de 2020 sur l'exploitation des enfants menée par Child Focus</li> <li>• <b>Canada</b> : Santé et bien-être des employés du VGT travaillant dans le domaine de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants (2020) et l'Analyse environnementale de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants du VGT (2019)</li> <li>• <b>Finlande</b> : étude de Save the Children de 2021 sur l'expérience des enfants concernant les sollicitations sexuelles en ligne<sup>74</sup></li> <li>• <b>Namibie</b> : <i>Voix des enfants : un étude détaillée des connaissances, des attitudes et de la pratique d'information et de l'utilisation des technologies de communication et des risques de sécurité en ligne à l'encontre des enfants en Namibie</i> (2016) et <i>La nature et la dynamique des avancées en ligne en Namibie</i> (2020)</li> <li>• <b>Nouvelle-Zélande, Australie et Royaume-Uni</b> : Recherches collaboratives entre le programme NetSafe de Nouvelle-Zélande, l'Office of the eSafety Commissioner d'Australie et le Safer Internet Centre au Royaume-Uni avec l'Université de Plymouth, <i>jeunes and sexting – comparative report</i><sup>75</sup> (2017)</li> <li>• <b>Philippines</b> : Étude nationale sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants aux Philippines<sup>76</sup> (2021)</li> <li>• <b>Zimbabwe</b> : <i>Violences sexuelles en ligne contre les enfants et les femmes au Zimbabwe – Une évaluation qualitative rapide</i> (2021)</li> </ul>
<p><b>Analyse de la situation et des lacunes pour évaluation les progrès réalisés par les pays</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Albanie</b> : Les affaires perdues : conclusions et recommandations d'une évaluation approfondie des lacunes d'investigation des cas d'abus sexuels à l'égard des enfants en Albanie<sup>77</sup> (2020)</li> <li>• <b>Mongolie</b> : analyse de la situation à l'échelle du pays concernant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants</li> </ul>

71. Ministère de la Justice du gouvernement de Nouvelle-Zélande, « NZCVS Resources and Results », <[www.justice.govt.nz/justice-sector-policy/research-data/nzcvs/resources-and-results/](http://www.justice.govt.nz/justice-sector-policy/research-data/nzcvs/resources-and-results/)>, consulté le 11 mars 2022.

72. Canada's Centre for Digital and Media Literacy, « Research & Policy », <<https://mediasmarts.ca/research-policy>>, consulté le 11 mars 2022.

73. Canadian Centre for Child Protection, « International Survivors' Survey », <<https://protectchildren.ca/en/resources-research/survivors-survey-results/>>, consulté le 11 mars 2022.

74. Save the Children, *Grooming in the Eyes of a Child – A Report on the Experiences of Children on Online Grooming*, Save the Children Finland, 2021, <[https://pelastakaaipset.s3.eu-west-1.amazonaws.com/main/2021/08/03151159/grooming\\_in\\_the\\_eyes\\_of\\_a\\_child\\_2021.pdf](https://pelastakaaipset.s3.eu-west-1.amazonaws.com/main/2021/08/03151159/grooming_in_the_eyes_of_a_child_2021.pdf)>, consulté le 11 mars 2022.

75. Netsafe, *Young People and Sexting – Comparative Report*, 14 décembre 2017, <[www.netsafe.org.nz/young-people-sexting-report/](http://www.netsafe.org.nz/young-people-sexting-report/)>, consulté le 11 mars 2022.

76. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Étude nationale sur les abus sexuels et l'exploitation d'enfants en ligne aux Philippines*, UNICEF Philippines, 2020, <[www.unicef.org/philippines/reports/national-study-online-sexual-abuse-and-exploitation-children-philippines](http://www.unicef.org/philippines/reports/national-study-online-sexual-abuse-and-exploitation-children-philippines)>, consulté le 11 mars 2022.

77. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *The Lost Cases: Findings and recommendations from an in-depth assessment of gaps in the investigation of online child sexual abuse cases in Albania*, UNICEF Albanie, Août 2020, <[www.unicef.org/albania/reports/lost-cases](http://www.unicef.org/albania/reports/lost-cases)>, consulté le 11 mars 2022.

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

### Utilisation des données et des preuves

Dans de nombreux pays, les décideurs politiques et autres décisionnaires ont utilisé des recherches pour développer et améliorer les réponses nationales, y compris en :

- **orientant la législation nationale, les politiques, les stratégies et la planification annuelle ;**
- **soutenant les efforts en matière de renseignement et d'application de la loi, y compris en supprimant les goulets d'étranglement dans les processus d'investigation ;**
- **concevant des interventions incluant des programmes éducatifs et d'entraide pour les personnes qui recherchent et utilisent des documents en ligne sur l'abus des enfants.**

Même dans les pays générant des résultats de recherche régulier et variés, il est difficile de savoir si et dans quelle mesure la large gamme de recherches menées oriente les réponses nationales multisectorielles. Dans les pays présentant peu ou aucune preuve, il est difficile d'établir des bases et des indicateurs et de concevoir un cadre de surveillance pour l'action nationale. Il semble également y avoir des contraintes en termes de capacité des décideurs politiques et du personnel technique à utiliser régulièrement des preuves issues de la recherche et de la surveillance dans le cadre de leur travail.

### Données et financement

Tous les pays, quels que soient leur niveau de revenus, peuvent rencontrer des difficultés lors du développement et de l'amélioration des réponses nationales. Ces difficultés incluent un manque de financement pour la recherche, les complexités éthiques<sup>78</sup> et l'expertise limitée en matière de recherche. La nature dissimulée des abus à l'encontre des enfants, le développement rapide de la technologie et des techniques criminelles, le volume de matériels d'abus sexuel d'enfants, le darknet et le manque d'accès par les forces de l'ordre au contenu hébergé par le secteur affectent également la recherche et la surveillance.

Les enseignements tirés des données administratives peuvent être limités en raison d'une catégorisation incohérente des crimes par les forces de l'ordre et les procureurs. Dans certains pays, les registres administratifs n'indiquent pas si la technologie a été utilisée dans le cadre du délit commis. Dans d'autres pays, les systèmes de données administratives pour la police, les tribunaux et les services sociaux en sont à leurs balbutiements en termes de développement.



78. Par exemple, le UK Office for National Statistics étudie la faisabilité d'une enquête évaluant l'abus des enfants ; consultez l'Office for National Statistics,

» Exploring the Feasibility of a Survey Measuring Child Abuse in the UK », 21 janvier 2021,

<[www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/crimeandjustice/articles/exploringthefeasibilityofaenquêteteasuringchildabuseintheuk/january2021](http://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/crimeandjustice/articles/exploringthefeasibilityofaenquêteteasuringchildabuseintheuk/january2021)>, consulté le 11 mars 2022.

## Législation

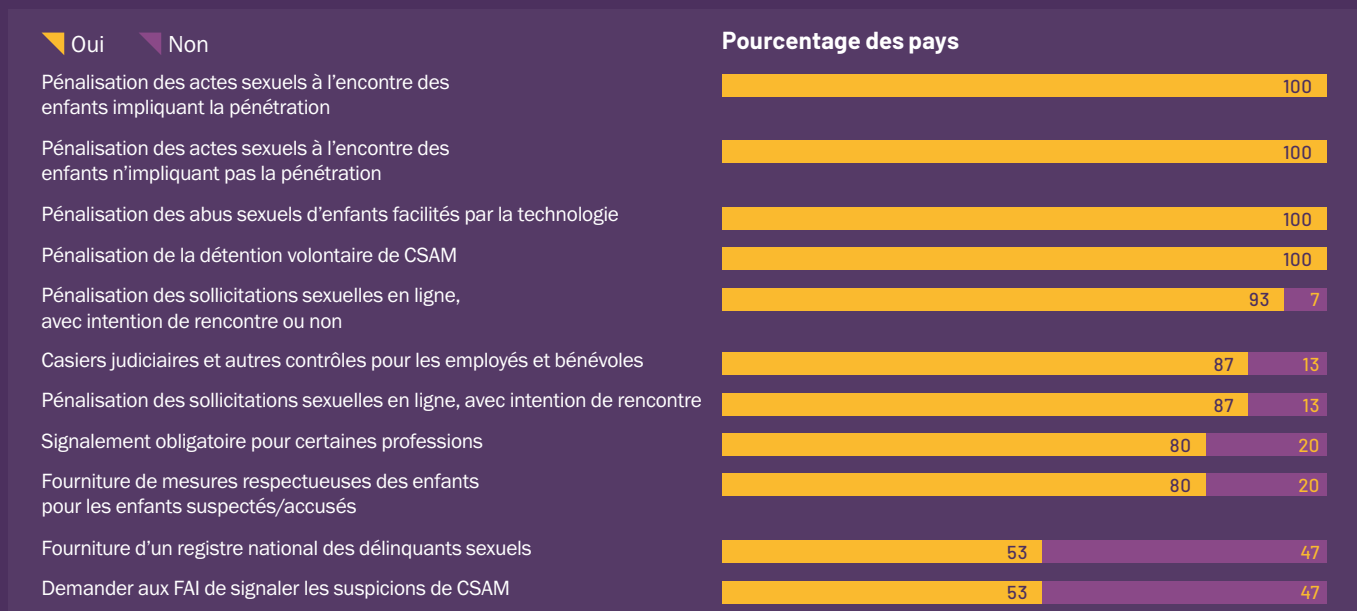
### Statut actuel

**Le MRN implique une législation nationale exhaustive et efficace pour protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels (en ligne et hors ligne), conformément aux normes internationales et régionales, y compris le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la Convention de Budapest et la Convention de Lanzarote.**

Même si une analyse exhaustive ne relevait pas de la portée de cet examen,<sup>79</sup> l'enquête destinée aux pays à revenus élevés a demandé aux participants issus du gouvernement d'indiquer s'il existait des lois dans 11 pays spécifiques. La législation nationale a capturé la plupart des domaines pertinents pour l'exploitation et les abus sexuels, les lacunes les plus importantes étant liées au signalement obligatoire pour les fournisseurs d'accès à internet (FAI) et les registres nationaux de pédocriminels. Consultez la Figure 4 pour voir un aperçu des réponses.

Figure 4

Existence d'une législation pertinente dans les 15 pays à revenus élevés interrogés



79. Certaines analyses des cadres législatifs nationaux relatives à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, y compris en ligne, ont été mentionnées dans des publications récentes telles que : International Centre for Missing & Exploited Children, *Child Sexual Abuse Material : Model Legislation & Global Review*, 9<sup>e</sup> édition, <[www.icmec.org/child-pornography-model-legislation-report/](http://www.icmec.org/child-pornography-model-legislation-report/)> ; OCDE, *Protection des enfants en ligne*, 2 juin 2020, <[www.oecd.org/education/protecting-children-online-9e0e49a9-en.htm](http://www.oecd.org/education/protecting-children-online-9e0e49a9-en.htm)> ; Conseil de l'Europe, Réponses des états membres pour empêcher et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, Cartographie de référence, Deuxième édition <[www.coe.int/en/web/children/-/2nd-edition-of-member-state-responses-to-prevent-and-combat-online-child-sexual-exploitation-and-abuse-is-out-with-new-data-and-recommendations](http://www.coe.int/en/web/children/-/2nd-edition-of-member-state-responses-to-prevent-and-combat-online-child-sexual-exploitation-and-abuse-is-out-with-new-data-and-recommendations)> ; Economist Intelligence Unit, *Out of the Shadows: Shining light on the response to child sexual abuse and exploitation*, <<https://outoftheshadows.eiu.com/>> ; World Health organisation, *Global Status Report on Preventing Violence against Children 2020*, <[www.who.int/teams/social-determinants-of-health/violence-prevention/global-status-report-on-violence-against-children-2020](http://www.who.int/teams/social-determinants-of-health/violence-prevention/global-status-report-on-violence-against-children-2020)> ; tous consultés le 11 mars 2022. Toutefois, aucun ne couvre le champ d'application complet du sujet.

80. La loi sur la protection des données du Zimbabwe, qui amende le droit pénal afin de pénaliser entièrement l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, est entrée en vigueur après cette enquête.

Tableau 4. Exemples de développements récents dans des pays pour renforcer la législation

Pays	Type	Brève description
Australie	<b>Reformes du droit pénal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les réformes du Commonwealth Criminal Code Act (loi sur le code pénal du Commonwealth) de 1995 en 2019 et 2020 incluaient un ensemble de mesures permettant de mieux cibler les abus sexuels d'enfants via un service de transport et postal en Australie et à l'étranger.<sup>81</sup></li> </ul>
	<b>Reformes de la loi de surveillance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réformes de 2021 du Surveillance Devices Act (loi sur les dispositifs de surveillance) de 2004 (Cth) conférant à la police fédérale australienne et l'Australian Criminal Intelligence Commission le pouvoir de lutter contre les menaces posées par l'utilisation illégale du dark web et des technologies de l'anonymat.<sup>82</sup></li> </ul>
	<b>Nouvelle loi visant à moderniser la réglementation en ligne en matière de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Online Safety Act (loi sur la sécurité en ligne) de 2021 est entrée en vigueur en janvier 2022.<sup>83</sup> Cette loi renforce les pouvoirs existants du Commissaire à la sécurité en ligne. Il permet à eSafety d'émettre des avis de retrait concernant le contenu en ligne illégal ou restreint (tel que le CSAM), indépendamment du fait que ce contenu soit hébergé en Australie ou à l'étranger.</li> </ul>
Belgique	<b>Reformes du droit pénal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification des délits sexuels existants (et introduction de nouveaux délits) dans le code pénal.</li> <li>Réforme en ligne des délits sexuels afin que la loi soit conforme à la législation européenne.</li> </ul>
Canada	<b>Consultation sur la possibilité d'une nouvelle loi ciblant les formes graves de contenu préjudiciable en ligne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des consultations publiques ont eu lieu en 2021 concernant des propositions de nouveau cadre législatif et réglementaire éventuel pour lutter contre le contenu préjudiciable via les plateformes de réseaux sociaux et les communications en ligne.<sup>84</sup></li> </ul>
Finlande	<b>Propositions de modifications du droit pénal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de modifications des délits sexuels à l'encontre d'adultes et d'enfants (y compris les délits relatifs aux matériels d'abus sexuel d'enfants) à inclure dans un nouveau chapitre de la loi pénale finlandaise.<sup>85</sup></li> </ul>
Ghana	<b>Nouvelle loi sur la cybercriminalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Cybersecurity Act (Loi sur la cybersécurité) de 2020 inclut une section de la protection des enfants en ligne et pénalise certaines formes d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.<sup>86</sup></li> </ul>
Guatemala	<b>Proposition de réforme du droit pénal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le <i>Secretaría Contra la Violencia Sexual, Explotación Y Trata de Personas</i> (Secrétariat contre les violences sexuelles, l'exploitation et la traite de personnes) travaille sur une initiative visant à introduire de nouveaux délits sanctionnant différentes formes d'exploitation en ligne des enfants.</li> </ul>

81. Gouvernement australien, Combatting Child Sexual Exploitation Legislation Amendment Act 2019, 20 septembre 2019, <[www.legislation.gov.au/Details/C2019A00072](http://www.legislation.gov.au/Details/C2019A00072)>, consulté le 11 mars 2022 ; Gouvernement australien, Crimes Legislation Amendment (Sexual Crimes Against Children and Community Protection Measures) Act 2020, 22 juin 2020, <[www.legislation.gov.au/Details/C2020A00070](http://www.legislation.gov.au/Details/C2020A00070)>, consulté le 11 mars 2022.

82. Gouvernement australien, Surveillance Legislation Amendment (Identify and Disrupt) Act 2021, 3 septembre 2021, <[www.legislation.gov.au/Details/C2021A00098](http://www.legislation.gov.au/Details/C2021A00098)>, consulté le 11 mars 2022.

83. Gouvernement australien, Online Safety Act 2021, 23 juillet 2021, <[www.legislation.gov.au/Details/C2021A00076](http://www.legislation.gov.au/Details/C2021A00076)>, consulté le 11 mars 2022.

84. Gouvernement du Canada, « The government's Proposed Approach to Address Harmful Content Online », <[www.canada.ca/en/canadian-heritage/campaigns/harmful-online-content.html](http://www.canada.ca/en/canadian-heritage/campaigns/harmful-online-content.html)>, consulté le 11 mars 2022.

85. « Finland Moves Closer to Tougher Rape Laws with Ministry Proposal », yle news, 7 juillet 2020, <[https://yle.fi/uutiset/osasto/news/finland\\_moves\\_closer\\_to\\_tougher\\_rape\\_laws\\_with\\_ministry\\_proposal/11436529](https://yle.fi/uutiset/osasto/news/finland_moves_closer_to_tougher_rape_laws_with_ministry_proposal/11436529)>, consulté le 11 mars 2022.

86. République du Ghana, Cybersecurity Act 2020, <<https://csdsafrika.org/wp-content/uploads/2021/08/Cybersecurity-Act-2020-Act-1038.pdf>>, consulté le 21 mars 2022.

Pays	Type	Brève description
Rép. de Corée	<b>Réforme de la loi concernant les délits sexuels à l'encontre des enfants et des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reform of the Act on the Protection of Children and Youth Against Sexual Offences (Réforme de la loi sur la protection de l'enfance et de la jeunesse contre les délits sexuels) découlant des sanctions plus lourdes concernant la production, la possession, la distribution et la promotion d'images, de sons ou de vidéos d'abus sexuels d'enfants. À partir de septembre 2021, la police est autorisée à mener des enquêtes par infiltration sur les « délits sexuels numériques » à l'encontre de mineurs.</li> </ul>
Nouvelle-Zélande	<b>Réforme de la législation sur les classifications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La loi sur la classification des films, des vidéos et des publications (Classification provisoire urgente des publications et prévention des préjudices en ligne) met à jour la loi existante pour empêcher et atténuer les préjudices causés par des publications contestables.</li> </ul>
Suède	<b>Enquête sur le renforcement de la loi pénale contre les infractions sexuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette enquête demandée par le gouvernement se demandait si la loi concernant la responsabilité criminelle en matière de délits sexuels dans le cadre desquels l'agresseur et la victime ne se trouvent pas physiquement au même endroit mais communiquent via la technologie devait être éclaircie. Le rapport d'enquête de juin 2021 a proposé, entre autres, que des ajouts soient faits aux dispositions en matière de viol, de viol d'un enfant, d'agression sexuelle et d'agression sexuelle d'un enfant afin de prendre en compte les actes perpétrés (p. ex., par le biais d'une communication à distance n'ayant pas lieu en temps réel). Les bureaux gouvernementaux prennent actuellement en compte le rapport et les réponses des organes de consultation.</li> </ul>
	<b>Enquête sur les perquisitions et saisies de domicile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'enquête demandée par le gouvernement étudiait dans quelle mesure les forces de l'ordre devraient être autorisées à sécuriser le contenu stocké électroniquement. Le gouvernement a soumis une proposition à l'examen du Conseil de la législation concernant les preuves stockées électroniquement. Une nouvelle mesure coercitive est proposée pour permettre à la police de rechercher des preuves stockées électroniquement.</li> </ul>
Ukraine	<b>Reformes de la législation concernant la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Ukraine a pénalisé les sollicitations sexuelles en ligne et les abus sexuels d'enfants facilités par la technologie en vertu de la loi ukrainienne de 18/02/2021 n° 1256-IX portant modifications de certains actes législatifs de l'Ukraine concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote).</li> </ul>
Royaume-Uni	<b>Proposition de réforme de la législation sur les ordonnances civiles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des ordonnances civiles utilisées pour gérer les délinquants sexuels enregistrés et ceux présentant un risque de danger sexuel en imposant des restrictions concernant leurs activités.</li> </ul>
	<b>Rédaction d'une nouvelle loi pour moderniser la réglementation de la sécurité en ligne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de Online Safety Bill met en avant un nouveau cadre réglementaire ciblant les contenus préjudiciables en ligne, y compris les contenus représentant des abus sexuels d'enfants.<sup>87</sup></li> </ul>
Zimbabwe	<b>Nouvelle loi sur la protection des données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La loi sur la protection des données de 2021 modifie le droit pénal afin de sanctionner de manière exhaustive l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.</li> </ul>

87. Gouvernement britannique, « Draft Online Safety Bill », <[www.gov.uk/government/publications/draft-online-safety-bill](http://www.gov.uk/government/publications/draft-online-safety-bill)>, consulté le 21 mars 2022.

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

La législation seule est insuffisante sans changement des normes, pratiques et perceptions.<sup>88</sup> Même dans les pays ayant mis en place une législation, des ressources adéquates en matière d'application et de mise en œuvre sont nécessaires. Cela inclut des directives et une formation pour les professionnels et les services d'aide aux victimes. Des recherches et une surveillance sont également nécessaires pour orienter le changement législatif. Dans les pays appliquant de nouveaux systèmes de données administratives, il est impossible d'évaluer l'impact de la législation via les données provenant des services sociaux, des forces de l'ordre ou des tribunaux.

## Obstacles juridiques

L'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants présentent des obstacles juridiques complexes. La coopération internationale est essentielle : les ordonnances des tribunaux sont exécutoires dans la juridiction d'un état-nation (à quelques exceptions) et leur application dans un état différent implique le consentement de cet état. Même si les accords d'entraide judiciaire sont une méthode universellement acceptée, ils sont de plus en plus inadéquats étant donné que les preuves numériques sont désormais un composant commun des enquêtes criminelles et doivent être recueillies rapidement. Ces efforts visent à résoudre ces défis, y compris l'adoption récente par le Conseil de l'Europe d'un deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest afin d'améliorer la coopération internationale avec un accès transfrontalier aux données, qui devrait être ouvert à la signature des parties à la Convention en mai 2022.<sup>89</sup> Certains pays négocient également un accès transfrontalier aux données via des accords bilatéraux.



88. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Action to End Child Sexual Abuse and Exploitation: A Review of the Evidence*, UNICEF, New York, 2020, p. 75.

89. Conseil de l'Europe, « Cybercrime: Council of Europe Strengthens its Legal Arsenal », 17 novembre 2021, <[www.coe.int/en/web/portal/-/cybercrime-council-of-europe-strengthens-its-legal-arsenal](http://www.coe.int/en/web/portal/-/cybercrime-council-of-europe-strengthens-its-legal-arsenal)>, consulté le 11 mars 2022.





## Domaine 2 :

# Justice pénale

### Application de la loi dédiée

#### Statut actuel

Le MRN requiert une capacité d'application de la loi avec une mission explicite consistant à mener, soutenir et coordonner les enquêtes sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, à la fois en ligne et hors ligne.

Tous les pas (42 sur 42) indiquent avoir une capacité d'application de la loi (consultez la Figure 5 pour voir un aperçu de la capacité de justice pénale des pays interrogés). La plupart des pays interrogés comprenaient des unités traitant les délits sexuels à l'encontre des enfants ainsi que des unités ayant une capacité de criminalistique numérique. Dans certains pays, ces dernières sont parfois des équipes dédiées traitant les abus sexuels d'enfants. De manière plus générale, ces unités ont des attributions plus étendues telle que « les crimes à l'encontre des enfants », « les femmes et les enfants », « la famille et la jeunesse », « les violences basées sur le genre », « la violence domestique et l'aide aux victimes », « la traite d'êtres humains » ou « la protection des enfants ». La capacité de criminalistique numérique ne faisait pas généralement partie des unités de cybercriminalité plus étendues, mais certains pays ont des unités spécialisées ciblant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Consultez le Tableau 5 pour voir des exemples illustratifs d'unités dédiées ciblant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.

Figure 5  
Aperçu du Domaine 2

▼ Oui    ▲ Non

#### Pourcentage des pays

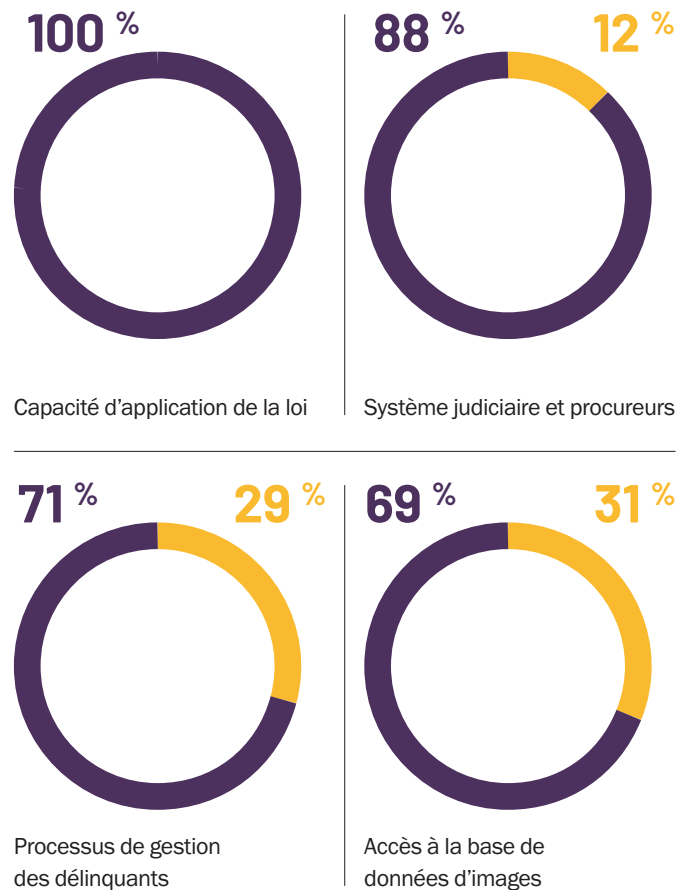


Tableau 5. Exemples d'unités spécialisées de pays traitant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants

Pays	Unités spécialisées
Australie	Centre australien de lutte contre l'exploitation des enfants et Équipe de sécurité des enfants en ligne de la police fédérale australienne
Canada	Les unités National Child Exploitation Crime Centre (Centre national de criminalité sur l'exploitation des enfants) et Internet Child Exploitation (Exploitation des enfants sur internet) de la Gendarmerie royale du Canada dans les provinces et les territoires
Finlande	Équipe nationale sur l'exploitation sexuelle des enfants dirigée par la Cyber Intelligence Unit of the National Bureau of Investigation
Ghana	Le Child Protection Digital Forensic Laboratory (laboratoire de recherche numérique pour la protection des enfants) dirigé par Cybercrime Unit of the Criminal Investigations Department
Grèce	Département de protection en ligne des enfants dirigé par l'Unité Cybercriminalité
Italie	Centre national de lutte contre l'exploitation sexuelle en ligne des enfants
Nouvelle-Zélande	Groupe de Travail Ruru – Réponse multi-agences nationale à l'identification des victimes
Philippines	Philippine Internet Center for Computer Crimes against Children
Royaume-Uni	Ressources spécialisées au sein de l'Agence Nationale contre la Criminalité (National Crime Agency) et équipes dédiées dans toutes les forces et régions
États-Unis	Sections dédiées à l'exploitation des enfants au sein du Federal Bureau of Investigation et de la sécurité intérieure et groupes de travail de la criminalité en ligne contre les enfants au niveau des états et local

Des investissements continus visent à fournir ou améliorer l'équipement requis pour mener l'enquête physique sur la « scène de crime » et la criminalistique numérique. La Section 3 illustre la gamme d'outils technologiques cités dans les réponses à l'enquête pour enquêter sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, gérer les délinquants dans la communauté et gérer les signalements entrants et les références.

## Section 3

### Technologie permettant d'aider les forces de l'ordre à traiter les cas d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants

- Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE) d'INTERPOL et bases de données nationales d'images et vidéos d'abus sexuels d'enfants (voir ci-dessous : Accès aux bases de données d'images)
- Projet AviaTor (Augmented Visual Intelligence and Targeted Online Research)(INHOPE)
- Base de données Arachnid du Canadian Centre for Child Protection's Project (projet du Centre canadien de protection des enfants)
- Logiciel pair-à-pair du Child Rescue Coalition's Child Protection System (système de protection des enfants de la Coalition de sauvetage des enfants)
- Connexion pour recevoir les signalements CyberTipline du NCMEC (voir ci-dessous : hotline)
- Projet GRACE (Réponse globale contre l'exploitation des enfants - Global Response Against Child Exploitation) Horizon UE 2020 visant à fournir aux forces de l'ordre une plateforme d'investigation de nouvelle génération utilisant l'IA
- Logiciel Griffeye d'identification des victimes
- Outils d'investigation de pair-à-pair du Système de protection en ligne des enfants de l'Internet Crimes against Children (Crimes Internet envers les enfants)
- Solutions Magnet Forensics dans le Cloud pour les investigations numériques
- Base de données du Réseau d'analyse opérationnelle de l'exploitation des enfants
- Logiciel Paliscope d'investigation en ligne
- Base de données de hachage du projet de la VIC
- Autres outils de signalement et de tri conçus pour aider à évaluer les signalements entrants et à renvoyer des cas
- Autres outils spécialisés permettant de mener des opérations secrètes en ligne et de collecter des renseignements

La Section 4 répertorie les voies et forums de coopération des forces de l'ordre internationales et régionales mentionnés dans les réponses à l'enquête.

## Section 4

### **Exemples de voies et forums de coopération des forces de l'ordre internationales and régionales pour traiter des cas d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants**

- Un protocole d'entente bilatéral et d'autres accords entre les agences d'application de la loi pour établir les meilleurs pratiques, rôles et responsabilités pour le partage d'informations afin de faire avancer les enquêtes sur l'exploitation sexuelle en ligne des enfants et les auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants qui se déplacent
- Forum informel Border Five sur les questions douanières et de politique de gestion des frontières (surveillance et profilage des voyageurs auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants qui se déplacent et des tendances sur les produits associés tels que des poupées sexuelles représentant des enfants)
- Réseau stratégique d'application de la loi sur l'exploitation sexuelle des enfants de l'European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats (plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces de criminalité)
- Analysis Project Twins d'Europol
- Child Sexual Exploitation Taskforce d'Europol (Groupe de travail d'Europol sur l'exploitation sexuelle des enfants)
- European Cybercrime Centre Victim Identification Taskforce d'Europol (Groupe de travail d'identification des victimes du Centre européen sur la cybercriminalité d'Europol)
- Violent Crimes against Children International Taskforce (Groupe de travail international dédié aux crimes violents contre les enfants) du FBI
- Five Country Ministerial and Quintet of Attorneys General (réunion ministérielle des cinq pays et du Quintet des procureurs généraux)
- Ambassades étrangères et agents de liaison des forces de l'ordre étrangères
- International Committee of Sex Offender Registries (Comité international des registres des délinquants sexuels)
- International Security Alliance (Alliance de sécurité internationale)
- Avis et renseignements d'INTERPOL
- Specialists Group on Crimes Against Children (Groupe de spécialistes de la criminalité à l'égard des enfants) d'INTERPOL
- Coopération nordique sur les question judiciaires
- Police Expert Network of Missing Persons (Réseau d'experts de la police sur les personnes disparues), créé dans le cadre d'Alert Europe
- Virtual Global Taskforce

Les participants à l'enquête n'ont généralement pas quantifié le nombre d'agents dédiés au traitement de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.<sup>90</sup> Dans certains pays, des normes et procédures ont été introduites afin de garantir les meilleurs intérêts des enfants et d'améliorer l'efficacité par le biais de groupes de travail dédiés et de tableaux de bord en direct pour surveiller l'avancement des cas.

De nombreux pays délivrent une formation systématique des agents de police. Dans certains pays, les agents doivent suivre une formation minimale afin de travailler sur les cas de protection des enfants ou d'exploitation sexuelle des enfants. De nombreux pays délivrent également des cours spécialisés sur l'exploitation sexuelle en ligne des enfants, y compris la technologie numérique

et les logiciels et des entretiens judiciaires avec les enfants. Cette formation est délivrée via des académies de police et une formation en interne. Certains pays ont bénéficié d'une formation internationale conjointe, telle que l'European Cybercrime Training and Education Group.<sup>91</sup> D'autres ont organisé des visites d'étude ou accueilli des délégués de forces de l'ordre étrangères pour échanger de bonnes pratiques. Dans quelques pays, un travail visant à améliorer la formation spécialisée et à développer des plans de formation à long terme pour la police nationale est en cours.

Un travail en faveur de la santé et du bien-être des employés est en cours dans certains pays (voir la Section 5). Il est nécessaire de prendre en compte la santé et le bien-être des forces de l'ordre dans le cadre du MRN.

## Section 5

### Soins psychologiques des travailleurs en première ligne

Le VGT (Virtual Global Taskforce (groupe de travail mondial virtuel) a commandé le Psychological Care International Research Project (projet de recherche international sur les soins psychologiques), mené par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Cette étude incluait une enquête en ligne diffusée dans les agences membres de la VGT des forces de l'ordre dans plusieurs langues. Plus de 600 participants ont répondu à cette enquête, ce qui a donné lieu au développement de recommandations de pratiques prometteuses. Ce projet incluant plusieurs phases est en cours.

En partie sur la base des conclusions de l'enquête de la VGT, la filiale Sensitive and Specialized Investigative Services (SSIS) (Services d'enquête sensibles et spécialisés) de la GRC a mis en œuvre différentes stratégies d'atténuation et des processus d'évaluation ultérieurs afin de générer des données empiriques.

Les SSIS appliquent également un programme de soins psychologiques incluant des processus de sélection avant le recrutement pour évaluer l'adéquation d'un participant à la mission ; la promotion de la sensibilisation pendant le processus de demande, comprenant une séance d'orientation et une exposition préalable du matériel d'exploitation sexuelle des enfants permettant aux candidats de prendre une meilleure décision et de déterminer s'ils souhaitent continuer ; ainsi que des évaluations psychologiques obligatoires au bout de six mois de service, un an après l'évaluation à 6 mois, tous les 12 mois par la suite, et lors du départ d'un participant de l'unité.

La GRC dispose de plusieurs ressources et services d'assistance disponibles pour les employés en matière de santé et de bien-être, y compris des services d'assistance aux employés, un système de pair-à-pair, un programme de soutien des traumatismes liés au stress opérationnel, des aumôniers, un programme de gestion des conflits informels ainsi que des programmes de remise en forme et de promotion de la santé.

90. Par exemple, le Royaume-Uni a indiqué que la NCA avait plus de 400 postes dédiés pour lutter contre les abus sexuels des enfants avec d'autres ressources flexibles disponibles pour aider selon les besoins. En 2020/2021, le Home Office a investi 20,76 millions £ pour établir la main-d'œuvre et les capacités techniques de la NCA. Le Canada a décrit les engagements budgétaires permettant à la GRC d'améliorer sa capacité opérationnelle concernant l'exploitation sexuelle en ligne des enfants. Le budget de 2021 du Canada inclut 20,7 millions \$ sur cinq ans, à partir de 2021/2022, permettant à la GRC d'améliorer sa capacité à poursuivre les investigations sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, identifier les victimes et les retirer de situations abusives, et traduire les délinquants en justice. La République de Corée a décrit les investissements permettant de renforcer les investigations axées sur les victimes, y compris un investissement de 2,3 milliards KRW par an dans l'éducation.

91. European Cybercrime Training and Education Group, <[www.ecteg.eu/](http://www.ecteg.eu/)>, consulté le 11 mars 2022.

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

### Contraintes en matière de capacité

Même si tous les pays ont une capacité d'application de la loi concernant l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, les contraintes sont importantes. Dans tous les pays interrogés, les unités responsables des crimes à l'encontre des enfants ont tendance à manquer de personnel et de ressources. Cela est exacerbé par la rotation élevée du personnel, parfois due à la rotation du service public, et à une tendance consistant à déployer une formation ad hoc au lieu d'une formation systématique avant et pendant le service. Certains pays ont rapporté un manque de clarté concernant le principal responsable d'enquêter sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants et un manque de procédures opérationnelles standards entre les unités policières concernées. Certains pays pâtissent d'une mauvaise coordination entre les forces de l'ordre et les services venant en aide aux enfants victimes/survivants.

Les autres difficultés incluent :

- **un manque de connaissances et de compétences au sein des agents des forces de l'ordre, y compris lors de l'identification des victimes et des analyses médico-légales, et lors de la collecte et du traitement des preuves numériques. Dans les pays ayant une expertise, celle-ci ne s'étend pas forcément au-delà des capitales ;**
- **les coûts prohibitifs de la formation en matière de cybercriminalité et les impacts négatifs de la pandémie sur le renforcement des capacités et les efforts de formation. Des réunions et conférences en ligne ont été utilisées mais ne peuvent pas remplacer entièrement la formation en personne, notamment lorsque le contenu concerne des données et logiciels hautement sensibles.**

Les bonnes pratiques visant à améliorer la coopération entre les forces de l'ordre et les services sociaux incluent des modèles de formation multisectoriels impliquant la police, des procureurs, des juges et des professionnels des réseaux sociaux.

### Législation et technologie

Le cadre juridique a des lacunes en termes de droit matériel et procédural sur les preuves numériques et la protection des victimes et des témoins. Cela est particulièrement le cas dans les pays à revenus faibles et moyens. Par ailleurs, de nombreux pays à revenus faibles et moyens ne disposent pas des outils numériques nécessaires pour traiter l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Quel que soit le niveau de revenus, les participants à l'enquête ont décrit les difficultés suivantes :

- **suivre le rythme de l'augmentation constante du nombre de signalements et des avancées et de l'évolution technologiques, y compris le cryptage, les mécanismes d'anonymat, le stockage sur internet, les preuves et/ou les délinquants situés au niveau international ;**
- **l'impact des lois en matière de protection de la vie privée sur le partage des informations et l'utilisation d'outils numériques pour détecter le matériel d'abus sexuel d'enfants ;**
- **un besoin continu de mise à niveau de l'équipement et les coûts associés pour l'acquisition constante de licence de logiciels spécialisés.**

Pour rester à l'affût des délits nouveaux et émergents, les agents des forces de l'ordre ont constamment besoin d'une formation et d'un renforcement des capacités, y compris concernant l'utilisation d'outils pour examiner des volumes importants de données. Le développement de l'intelligence artificielle et des technologies d'apprentissage automatique a été perçu comme offrant un nouveau potentiel pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, en créant de nouvelles capacités d'investigation, en analysant de grandes quantités de données et en identifiant des tendances, tout en garantissant la protection des données et d'autres dispositifs de protection juridiques et éthiques.



## Systeme judiciaire et procureurs

### Statut actuel

Le MRN implique que le système judiciaire et les procureurs possèdent les connaissances et compétences spécialisées requises pour obtenir des résultats positifs pour les victimes et les survivants de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.

Presque tous les pays (88 %, soit 36 sur 41) ont indiqué que le système judiciaire et/ou le service de poursuites possédaient des connaissances et compétences spécialisées.

### Formation et compétences en matière de poursuites

Certains pays ont des procureurs qui intentent des poursuites pour différents délits, y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Dans d'autres pays, les services de poursuites ont créé des unités spécialisées pour des délits spécifiques. Consultez le Tableau 6 pour voir des exemples illustratifs.

Certains participants à l'enquête ont décrit une approche pluridisciplinaire afin de garantir la réussite des poursuites, dans le cadre de laquelle les procureurs établissent des relations et renforcent leur expertise avec d'autres participants dans le processus de justice pénale. Par exemple, les procureurs travaillent en étroite collaboration avec la police pour recueillir des preuves afin de monter des dossiers solides. Les procureurs communiquent avec les enquêteurs pour obtenir des informations sur la technologie et les tendances émergentes en matière de délits en ligne afin de présenter des observations au système judiciaire lors des procédures de détermination de la peine.

De nombreux pays décrivent les directives, la formation et le développement professionnel continu pour les procureurs. Consultez le Tableau 7 pour voir des exemples illustratifs.

Tableau 6. Spécialisation des procureurs et exemples de pays

Domaine de spécialisation	Exemples de pays
Crimes à l'encontre des enfants	<b>Colombie</b> : procureurs spécialisés du bureau du procureur général <b>Ukraine</b> : département spécialisé du bureau du procureur général
Délits d'exploitation sexuelle des enfants	<b>Canada</b> : procureurs affectés au Service des poursuites pénales <b>États-Unis</b> : spécialistes fédéraux faisant partie du Project Safe Childhood (Projet Enfance Sure) du Ministère de la Justice
Délits numériques	<b>République dominicaine</b> : Bureau du Procureur spécial contre la criminalité utilisant les technologies avancées <b>République de Corée</b> : unité d'investigation spéciale sur les délits sexuels numériques créée dans 18 bureaux de district et métropolitains à l'échelle du pays <b>Émirats arabes unis</b> : Federal Public Prosecution for Information Technology Crimes

Tableau 7. Exemples de directives, de formation et de développement professionnel continu pour les procureurs dans les pays

Pays	Directives, de formation et de développement professionnel continu pour les procureurs
<b>Australie</b>	Le Commonwealth Director of Public Prosecutions développe des matériels et une formation pour améliorer les poursuites de délits d'abus sexuels en ligne par le biais d'un processus continu.
<b>Canada</b>	Un développement professionnel continu est fourni à tous les procureurs concernant les traumatismes et leur impact sur les témoins et les plaignants par le biais de Conférences sur les poursuites, de webinaires, de présentations du Barreau et d'autres forums. En 2021, Public Safety Canada (Sécurité Publique Canada) a organisé un colloque de formation inaugural annuel destiné aux professionnels de la justice pénale, consistant en quatre webinaires hebdomadaires abordant différentes questions liées à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants.
<b>République dominicaine</b>	La National School of the Public Ministry (École nationale du ministère public) incluait l'apprentissage de deux protocoles intégrés pour l'investigation et l'aide aux victimes dans ses programmes habituels. Ces protocoles intégrés ont été développés par l'Office of the Attorney General (le bureau du procureur général) le National Council for Children and Adolescents (Conseil National pour les Enfants et les Adolescents) et approuvés par une résolution du Conseil supérieur du ministère public.
<b>Salvador</b>	La Attorney Training School (école de formation des avocats) forme les procureurs à la cybercriminalité à l'encontre des enfants et les adolescents dans le cadre de ses programmes habituels.
<b>Japon</b>	Les procureurs public participent à des conférences sur les entretiens avec les enfants victimes. Des programmes de formation sont menés en fonction des années de service.
<b>Corée</b>	Le bureau du Procureur Général a développé et distribué des Normes pour le traitement des affaires criminelles incluant des vidéos d'exploitation sexuelle ainsi qu'un Manuel sur le blocage et l'aide à la suppression de vidéos illégales afin de prévenir la victimisation secondaire.
<b>Namibie</b>	Une formation multisectorielle destinée au système judiciaire, aux procureurs et aux travailleurs sociaux concernant le traitement d'affaires incluant des enfants témoins et des victimes de crimes violents, y compris des crimes d'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants facilités par la technologie, a été déployée dans tout le pays.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Le module de formation du Service de poursuites de la police permet aux procureurs de prendre connaissance du registre des personnes condamnées pour infractions sexuelles contre des enfants et de faire des propositions en faveur de l'inclusion dans le Registre, le cas échéant. L'avocat général a publié des directives concernant les poursuites d'affaires de violences sexuelles. <sup>93</sup> Le Crown Law Office (Bureau des avocats de la Couronne) a délivré une formation sur les directives aux avocats de la Couronne et aux procureurs avant leur entrée en vigueur.
<b>Ukraine</b>	Un nouveau Centre de formation a été établi pour les procureurs. Un programme de formation complet visant à protéger les droits des enfants comprenant des modules sur l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants est en cours de développement.
<b>Royaume-Uni</b>	Le Crown Prosecution Service (CPS) (Service des poursuites judiciaires de la Couronne) a développé une formation permettant aux procureurs de comprendre de quelle manière les délinquants utilisent les nouvelles technologies pour commettre des abus sexuels concernant des enfants. Le CPS met aussi à jour régulièrement les directives juridiques données aux procureurs pour favoriser une prise de décisions et des poursuites efficaces, ce qui inclut des mises à jour de la jurisprudence et de la législation en pleine évolution.
<b>États-Unis</b>	Les procureurs fédéraux spécialisés dans l'exploitation sexuelle des enfants relèvent du « Project Safe Childhood » du Ministère de la Justice. Ces procureurs reçoivent une formation spécialisée en matière d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants et d'autres crimes en ligne contre des enfants.

93. New Zealand Crown Law, Solicitor General's Guidelines for Prosecuting Sexual Violence, 1<sup>er</sup> juillet 2019, <[www.crownlaw.govt.nz/assets/Uploads/Solicitor-Generals-Guidelines-for-Prosecuting-Sexual-Violence.PDF](http://www.crownlaw.govt.nz/assets/Uploads/Solicitor-Generals-Guidelines-for-Prosecuting-Sexual-Violence.PDF)>, consulté le 14 mars 2022.



## Formation et compétences judiciaires

Compte tenu du principe d'indépendance judiciaire, les initiatives de formation judiciaire ont tendance à être gérées par le système judiciaire. Les participants ont décrit une formation adéquate sur des thèmes pertinents. Consultez le Tableau 8 pour voir des exemples illustratifs.

Tableau 8. Exemples de directives, de formation et de développement professionnel continu pour le système judiciaire

Pays	Directives, formation et développement professionnel continu pour le système judiciaire
Belgique	La législation introduite en 2020 exige que les magistrats suivent une formation obligatoire en matière de violences sexuelles et domestiques. Le Judicial Training Institute développe la formation qui sera délivrée à plus de 2 000 magistrats dans tout le pays.
Japon	Les membres du système judiciaire ont pu approfondir leurs connaissances concernant les impacts des délits sexuels et prendre les mesures adéquates d'aide au victime via des conférences et des échange de points de vue ponctuels.
Namibie	Une formation multisectorielle destinée au système judiciaire, aux procureurs et aux travailleurs sociaux concernant le traitement d'affaires incluant des enfants témoins et des victimes de crimes violents, y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, a été déployée dans tout le pays.
Philippines	La Philippine Judicial Academy (Académie judiciaire des Philippines) a formulé un programme pluridisciplinaire pour les juges du Tribunal de la famille et le personnel spécialisé dans l'exploitation sexuelle en ligne des enfants.
Suède	La Judicial Training Academy (Académie de formation judiciaire) des tribunaux suédois propose des cours et des activités de formation pour les juges sur des thèmes de droit pénal, y compris les délits sexuels et la gestion des enfants dans le cadre de procédures pénales.
Royaume-Uni	Le système judiciaire doit savoir comment aborder les jeunes et les témoins vulnérables en consultant le chapitre dédié de l'Equal Treatment Bench Book. <sup>94</sup>

## Aide aux victimes et aux témoins

Certains pays ont mis en place des dispositions spéciales (dans la législation et la pratique) pour les victimes/survivants et les témoins vulnérables, afin de garantir une participation efficace et sûre dans le cadre des procédures juridiques. Cela inclut les entretiens respectueux des enfants et les salles de témoins et mesures spéciales au tribunal, telles que :

- des écrans ;
- un lien en direct ou une télévision en circuit fermé ;
- le retrait des perruques et des robes pour les représentants du système judiciaire et légaux ;
- des preuves données en privé ;
- l'enregistrement visuel des descriptions de la victime à diffuser dans un tribunal lors d'un procès, afin que la victime n'ait pas besoin de recommencer ;
- les aides à la communication telles que les tableaux d'aide visuelle ou les graphiques signalétiques ;

- un intermédiaire ou une personne de confiance lors du témoignage ;
- la désignation d'un avocat pour mener un contre-interrogatoire lorsque l'accusé assure sa propre défense.

Les pays ont publié des ressources pour informer les victimes/survivants et leurs défenseurs de la procédure pénale et des droits des victimes.<sup>95</sup> Il existe aussi des exemples de cours de formation spécialisés pour les défenseurs qui interrogent les témoins dans les affaires de crimes sexuels.<sup>96</sup> Certains pays ont introduit ou renforcé des Codes des victimes et des Lois sur les droits des victimes afin de mieux venir en aide aux victimes de crimes.<sup>97</sup>

Voir le Domaine 3 : Victime, contenant une discussion approfondie sur les modèles et protocoles pluridisciplinaires pour aider les victimes/survivants ainsi que les accords concernant l'indemnisation, les recours et les plaintes.

94. Judicial College, *Equal Treatment Bench Book*, Février 2021, <[www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2021/02/Equal-Treatment-Bench-Book-February-2021-1.pdf](http://www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2021/02/Equal-Treatment-Bench-Book-February-2021-1.pdf)>, consulté le 14 mars 2022.

95. Par exemple, le Ministère de la Justice de Nouvelle-Zélande a lancé un guide en ligne pour fournir des informations sur le processus judiciaire pour les survivants de violences sexuelles et leurs défenseurs : Ministère de la Justice, « New Online Guide for Victims of Sexual Violence », <[www.justice.govt.nz/about/news-and-media/news/new-online-guide-for-victims-of-sexual-violence/](http://www.justice.govt.nz/about/news-and-media/news/new-online-guide-for-victims-of-sexual-violence/)>, consulté le 14 mars 2022. Ce guide a été développé suite au rapport de la Commission du Droit (*The Justice Response to Victims of Sexual Violence – Criminal Trials and Alternative Processes*), <[www.lawcom.govt.nz/sites/default/files/projectAvailableFormats/NZLC-R136-The-Justice-Response-to-Victims-of-Sexual-Violence.pdf](http://www.lawcom.govt.nz/sites/default/files/projectAvailableFormats/NZLC-R136-The-Justice-Response-to-Victims-of-Sexual-Violence.pdf)>, consulté le 14 mars 2022), qui mentionnait que le système pouvait omettre de répondre aux besoins des personnes affectées par les violences sexuelles, ce qui entraînait une victimisation secondaire et de faibles taux de signalement. Le Ministère de la Justice a également publié un rapport (*Improving the Justice réponse to Victims of Sexual Violence: Victims' experience*), <[www.justice.govt.nz/assets/Documents/Publications/Improving-the-justice-response-to-victims-of-sexual-violence-victims-experiences.pdf](http://www.justice.govt.nz/assets/Documents/Publications/Improving-the-justice-response-to-victims-of-sexual-violence-victims-experiences.pdf)>, qui a orienté le guide en ligne.

96. The Inns of Court College of Advocacy, « Advocacy & the Vulnerable (Crime) », <[www.icca.ac.uk/advocacy-the-vulnerable-crime/](http://www.icca.ac.uk/advocacy-the-vulnerable-crime/)>, consulté le 14 mars 2022.

97. Par exemple, le Code of Practice for Victims of Crime du Royaume-Uni et le Victims' Rights Act 2002 de Nouvelle-Zélande.

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

### Contraintes en matière de capacité

Certains pays n'ont pas de protocoles normalisés s'adressant aux enfants et axés sur les victimes pour orienter le système judiciaire et procureurs. Plusieurs pays ont indiqué estimer que certains systèmes judiciaires et procureurs manquaient de connaissances et compétences suffisantes pour obtenir des résultats positifs pour les enfants victimes et survivants. Dans le pire des cas, cela peut contribuer à une victimisation secondaire et à un signalement insuffisant de la part des victimes/survivants. Ces difficultés s'appliquent quel que soit le niveau de revenus du pays. Les connaissances et compétences du système judiciaire et de poursuites affecte également le nombre de poursuites et de condamnations. Un participant à l'enquête a constaté une tendance régressive des décisions judiciaires en matière d'affaires de violences sexuelles.

De nombreux participants à l'enquête ont souligné le besoin de formation compte tenu de l'évolution technologique rapide et des autres développement de la législation et de la pratique, comme l'utilisation accrue de preuves numériques. La formation doit garantir la prise en compte des besoins spécifiques de groupes d'enfants spécifiques, y compris les enfants souffrant de handicaps et privés de soins parentaux. Certains participants ont indiqué que le système judiciaire et les services de poursuites étaient souvent dans l'impossibilité de participer à la formation en raison d'une charge de travail importante. Même lorsque la formation est obligatoire, les participants ont constaté une certaine résistance parmi les magistrats. Les raisons de cette résistance n'ont pas été expliquées. La fidélisation de personnel qualifié et les taux de rotation élevés ont également affecté cette capacité.

En lien avec la capacité des forces de l'ordre dédiées (ci-dessus), dans certains pays, un travail est en cours pour aligner les systèmes de catégorisation dans plusieurs juridictions. Certains pays investissent simultanément dans le secteur de l'assistance juridique, tout en développant les capacités de poursuites pour éviter de compromettre l'efficacité et le caractère opportun des procédures légales. Pour améliorer davantage les services, d'autres recherches doivent être menées auprès des victimes et des survivants afin de comprendre leur expérience personnelle du système judiciaire.

## Processus de gestion des délinquants

### Statut actuel

**Le MRN décrit le système multi-agences requis pour gérer et réhabiliter les auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants, y compris le registre national des délinquants sexuels et les outils statutaires.**

Sur les 42 pays interrogés, 71 % (30) ont mise en place des processus pour gérer et/ou réhabiliter les auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants (voir la Figure 6). Le Tableau 9 contient des exemples illustrant les développements récents et le travail en cours.

Figure 6

Types de processus de gestion des délinquants dans les pays interrogés

- Surveillance directe des délinquants en détention ou en prison
- Registre national des délinquants sexuels
- Gestion des délinquants après leur libération
- Collecte, analyse et partage en cours des renseignements
- Outils statutaires de gestion de la communauté



Tableau 9. Types de processus de gestion des délinquants et exemples de pays

Type	Exemples de pays
<b>Programmes de réhabilitation et éducatifs</b>	<p><b>Belgique :</b> des accords de coopération ont été mis en place dans les trois régions du pays en matière de conseils et de traitement des délinquants sexuels. Ces accords de coopération prévoient des équipes psychosociales spécialisées dans les prisons et les unités de défense sociale sous l'autorité du Ministère de la Justice. Des centres d'assistance sont présents dans chaque lieu pour l'orientation et le traitement de cas individuels.</p> <p><b>Canada :</b> des systèmes de gestion des délinquants sexuels ont été mis en place dans les provinces et les territoires.</p> <p><b>Japon :</b> un programme dédié a été mis en place pour les jeunes délinquants afin de promouvoir un mode de vie prosocial sans délinquance sexuelle.</p> <p><b>Suède :</b> The National Board of Institutional Care (Conseil national de placement en institution) administre un programme de traitement intensif de six mois baptisé « STOPPA » (Start-up, Theory, Practice, Pause and End) pour les jeunes (âgés de 21 ans au plus) condamnés pour ou soupçonnés de délits sexuels présentant un risque de récidive modéré à élevé.</p> <p><b>Émirats arabes unis :</b> des programmes de réhabilitation ont été mis en place pour les délinquants. Un travail est en cours pour améliorer les programmes de réhabilitation spécialisés pour les auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants.</p>
<b>Surveillance de la communauté</b>	<p><b>Canada :</b> des systèmes de gestion des délinquants sexuels ont été mis en place dans les provinces et les territoires. Par exemple, British Columbia Corrections applique un modèle de longue date utilisant des ordonnances de surveillance de la communauté basés sur un modèle risque/besoins/responsabilité.</p> <p><b>Japon :</b> le Ministère de la Justice envisagent une surveillance efficace pour prévenir la délinquance sexuelle suite à la fourniture d'un programme de traitement des délinquants sexuels aux services de probation.</p> <p><b>Ukraine :</b> une surveillance par la police des auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants dans la communauté après leur libération est requise en vertu de la loi ukrainienne du 19/12/2019 n° 409-IX portant modifications de certains actes législatifs de l'Ukraine concernant la mise en œuvre du Registre unifié de personnes condamnées pour crimes contre la liberté et l'intégrité sexuelles d'un mineur et la responsabilité de renforcement des crimes commis à l'encontre la liberté et l'intégrité sexuelles d'un mineur.</p>
<b>Restrictions et notifications de déplacements</b>	<p><b>Canada :</b> la Canada Border Services Agency (Agence des services frontaliers du Canada) identifie et interdit les déplacements transnationaux des auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants. Lorsque le Programme des délinquants sexuels à haut risque du Registre national des délinquants sexuels de la GRC identifie un délinquant sexuel enregistré comme présentant un risque élevé, le Sex Offender Information Registration Act (loi sur l'enregistrement des informations sur les délinquants sexuels) de 2004 permet de divulguer certaines informations aux services de police étrangers. Toutes ces divulgations impliquent un examen du Foreign Risk Advisory Committee (Comité consultatif sur les risques à l'étranger) afin de déterminer si les informations échangées avec un pays étranger constituent un risque important de maltraitance d'un individu.</p> <p><b>République de Corée :</b> les informations sur les délinquants condamnés sont envoyées par e-mail aux foyers incluant des enfants et disponibles en ligne. La divulgation d'informations figurant sur le site web à des réseaux sociaux ou au public est punie par la loi.</p> <p><b>États-Unis :</b> la législation adoptée en 2016<sup>98</sup> requiert un système de notification à d'autres pays dans lesquels se déplacent des délinquants enregistrés. Les lois adoptées il y a plus de 10 ans punissent le déménagement dans un autre état et l'omission de s'enregistrer.</p>
<b>Registre national des personnes condamnées pour infractions sexuelles contre des enfants</b>	<p><b>Canada :</b> les Behavioural Sciences Investigative Services (Services d'investigation sur les sciences du comportement) de la GRC abritent le National Sex Offender Registry (Registre national des délinquants sexuels) (NSOR) et le High-Risk Sex Offender Program (Programme sur les délinquants sexuels à haut risque), qui sont entrés en vigueur avec l'adoption du Sex Offender Information Registration Act (loi sur l'enregistrement des informations sur les délinquants sexuels) de 2004. Le programme NSOR de la GRC a organisé le premier International Committee of Sex Offender Registries (Comité international sur les registres sur les délinquants sexuels) en 2019 avec des représentants d'Australie, du Canada, de Nouvelle-Zélande, de Suède et des États-Unis.</p> <p><b>Nouvelle-Zélande :</b> le Child Sex Offender Register (Registre des délinquants pédosexuels) existe depuis plus de quatre ans et gère les personnes de la communauté en fonction de leur risque de récidive. Ce registre fonctionne avec le Département de l'administration pénitentiaire pour garantir une assistance globale. Le registre inclut une fonction de renseignement générant des renseignements tactiques et stratégiques partagés au niveau national et international. Une étude longitudinale est en cours pour évaluer l'efficacité du Child Sex Offender Register en matière de réduction de la récidive.</p> <p><b>Ukraine :</b> le Unified Register of Persons Convicted of Crimes against Sexual Freedom and Sexual Integrity of a Minor (Registre unifié des personnes condamnées pour des crimes contre la liberté et l'intégrité sexuelles d'un mineur) a été créé en vertu de la loi ukrainienne du 19/12/2019 n° 409-IX.</p>

98. U.S. Marshals Service, « International Megan's Law – FAQ Sheet », <[www.usmarshals.gov/megans-law-faqs.html](http://www.usmarshals.gov/megans-law-faqs.html)>, consulté le 14 mars 2022.

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

Les 12 pays ne possédant pas de systèmes de gestion des délinquants figuraient dans les catégories à revenus faibles et moyens. Lorsque des processus sont mis en place, ils ne sont pas toujours disponibles dans tout le pays.

Les participants à l'enquête ont également soulevé les difficultés suivantes en matière de mise en œuvre :

- les ordonnances de traitement et l'inclusion dans les registres nationaux des délinquants sexuels peuvent dépendre du pouvoir discrétionnaire ;
- même lorsqu'ils sont disponibles, de nombreux individus ne souhaitent pas participer à des options de traitement, notamment pendant leur incarcération ;
- les peines de prison peuvent ne pas être suffisamment longues pour permettre aux délinquants de suivre des programmes de traitement de réhabilitation complets ;
- même si le traitement en groupe est la modalité préférée des programmes de traitement, le nombre limité d'individus peut empêcher de fournir un traitement dans le cadre d'un groupe ;
- les conditions imposées par les tribunaux (p. ex., réduire l'accès et les contacts d'une personne avec des enfants) peuvent être difficiles à gérer sans supervision 24h24 et 7j/7 et dans les petites communautés sans agent de probation permanent ;
- le partage d'informations entre différentes agences peut être entravé par plusieurs cadres juridiques et réglementaires, chacun incluant des protections de la vie privée ;
- Les employés aux frontières et la législation et les pratiques de contrôles aux frontières requièrent doivent être constamment informés et mis à jour compte tenu de l'évolution rapide des technologies.

Même si des méthodes et stratégies d'évaluation et de gestion des risques et de traitement des auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants ont été progressivement développées et utilisées au niveau mondial, des commentateurs constatent une absence de consensus professionnel autour d'un cadre théorique ou empirique favorisant une évaluation et une gestion efficaces des auteurs de délits sexuels en ligne à l'encontre des enfants.<sup>99</sup> Il est nécessaire d'établir et de partager de bonnes pratiques empiriques dans cette capacité, en prenant en compte les caractéristiques identifiées, les facteurs de risque potentiels et les besoins de gestion. Consultez également les systèmes d'aide aux délinquants dans le Domaine 4, ci-dessous.

## Accès aux bases de données d'images

### Statut actuel

**Le MRN implique que les forces de l'ordre utilisent la Base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE) d'Interpol.**

La base de données ICSE existe pour faciliter l'identification des enfants victimes et pour minimiser la duplication des efforts d'identification des victimes par les forces de l'ordre. Le cas échéant, une base de données nationale peut être mise en place et utilisée par les forces de l'ordre. Sur les 42 pays interrogés, les deux tiers (29 ; 69 %) sont connectés à la base de données ICSE et un tiers (14 ; 33 %) disposent d'une base de données nationale.

Certains pays se sont connectés à l'ICSE récemment et d'autres sont toujours en train d'établir des connexions. Dans de nombreux pays, l'ICSE est utilisée en conjonction avec les outils mis en évidence dans la capacité des forces de l'ordre dédiées ci-dessus. Certains countries possédant des bases de données nationales téléchargent régulièrement la base de données de hachage ICSE dans la base de données nationale. Le Tableau 10 contient des exemples illustratifs des bases de données nationales.

99. Brennan, M., H.L. Merdian et D. Perkins, « Online Sex Offending and Risk Management », in H. Kemshall et K. McCartan (éditeurs), *Contemporary Sex delinquant Risk Management*, Palgrave Macmillan, Cham, 2017, Volume II, pp. 113 à 146.

Tableau 10. Exemples de pays de bases de données nationales d'images d'abus d'enfants

Pays	Bases de données nationales d'images d'abus d'enfants
<b>Canada</b>	La National Child Exploitation Crime Centre Technology Unit (Unité technologique du Centre national sur l'exploitation des enfants) de la GRC a créé une base de données de supports centralisée. Project VIC Canada implique également le partage automatisé de hachages CSAM à des fins de catégorisation. La base de données de hachage peut être utilisée dans un logiciel classifiant les supports CSAM et les logiciels informatiques en criminalistique utilisés pour capturer et préserver des preuves.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Le service des douanes, le Ministère de l'Intérieur et la police tiennent une base de données nationale d'images partagée.
<b>Royaume-Uni</b>	La Child Abuse Image Database (Base de données d'images d'abus d'enfants) est connectée à toutes les forces de l'ordre britanniques, à la National Crime Agency et à l'Internet Watch Foundation.
<b>États-Unis</b>	Le NCMEC héberge le Child Victim Identification Program (Programme d'identification d'enfants victimes), la base de données d'images la plus étendue du pays. Le Federal Bureau of Investigation, la sécurité intérieure et certains groupes de travail étatiques sur les crimes en ligne à l'encontre des enfants tiennent leurs propres bases de données.

En lien avec la capacité de hotline (Domaine 4, ci-dessous), les images et vidéos identifiées comme étant illégales sont mises à la disposition d'INTERPOL via la portail ICCAM d'INHOPE. INTERPOL télécharge ce matériel dans la base de données ICSE.<sup>100</sup>

Une formation et une assistance sont disponibles pour les agents ayant accès à l'ICSE et aux bases de données nationales. Pour la base de données ICSE, les agents reçoivent généralement une formation de la part d'INTERPOL. Pour les bases de données nationales, une formation pertinente est fournie par les fournisseurs de logiciels, les experts en interne, l'industrie et les universités. Le contenu de la formation peut inclure l'identification des victimes ainsi qu'une formation au bien-être et à l'exposition. Dans certains pays européens, la formation inclut également la protection des données conformément au Règlement général sur la protection des données et à la Directive d'application de la loi de l'UE en matière de protection des données.

### Lacunes, difficultés et enseignements tirés

#### Gestion des bases de données

Sur les 13 pays pas encore connectés à la base de données ICSE, 92 % (12) sont des pays à revenus faibles et moyens. Les recherches précédentes ont démontré que la plupart du contenu de cette base de données provient de pays dans le Nord.<sup>101</sup> Même dans les pays connectés à la base de données ICSE, en raison de la nature bénévole de l'administration de la base de données,

la quantité et qualité des informations dépendent de la volonté et des ressources de chaque utilisateur.<sup>102</sup> Certains participants ont également constaté un nombre trop faible d'utilisateurs dans leur pays, alors que d'autres ont décrit les difficultés liées au fait de permettre à plusieurs organismes municipaux chargés de l'application de la loi d'accéder à la base de données. Ces dernières peuvent nécessiter un temps considérable pour que l'agence nationale tente d'éliminer les conflits avec d'autres agences afin d'éviter de répondre plusieurs fois à des demandes internationales. Un protocole d'entente visant à gérer l'accès et à établir des livrables permettrait d'atténuer ce risque.

Le fait de garantir l'interopérabilité et de mettre à jour les systèmes dans les pays possédant plusieurs bases de données présente des difficultés. Les recherches précédentes ont indiqué que le manque d'interopérabilité entre la base de données ICSE et les bases de données nationales constituait une limitation importante de son efficacité en tant que mécanisme de coordination des enquêtes sur l'identification des victimes.<sup>103</sup>

#### Formation

La formation des utilisateurs de la base de données ICSE comporte également des difficultés. Sans options de formation virtuelle, un pays craint que les pays géographiquement éloignés du centre de formation en France soient désavantagés. Certains pays disposent d'un formateur dédié en interne, mais aucun plan de succession ne garantit la continuité.

100. INHOPE, « What is ICCAM & Why is it Important? », <www.inhope.org/EN/articles/iccam-what-is-it-and-why-is-it-important>, consulté le 14 mars 2022.

101. INTERPOL et ECPAT International, *Technical Report: Towards a Global Indicator on Unidentified Victims in Child Sexual Exploitation Material*, 2018, p. 46, <https://ecpat.org/resource/technical-report-towards-a-global-indicator-on-unidentified-victims-in-child-sexual-exploitation-material/>, consulté le 14 mars 2022.

102. Ibid, p. 6.

103. Ibid, p. 48.



## Domaine 3 : Victime

### Assistance de bout en bout

#### Statut actuel

Le MRN implique que les victimes et survivants d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants bénéficient d'une assistance de bout en bout planifiée et intégrée afin de pouvoir faire face à l'impact immédiat de leur abus et récupérer.

Le plan devrait aider la victime pendant l'enquête et les procédures légales, et au-delà. Sur les 42 pays, 69 % (29) indiquent avoir mis en place cette capacité (consultez la Figure 7 pour voir un aperçu des capacités d'aide aux victimes des pays interrogés).

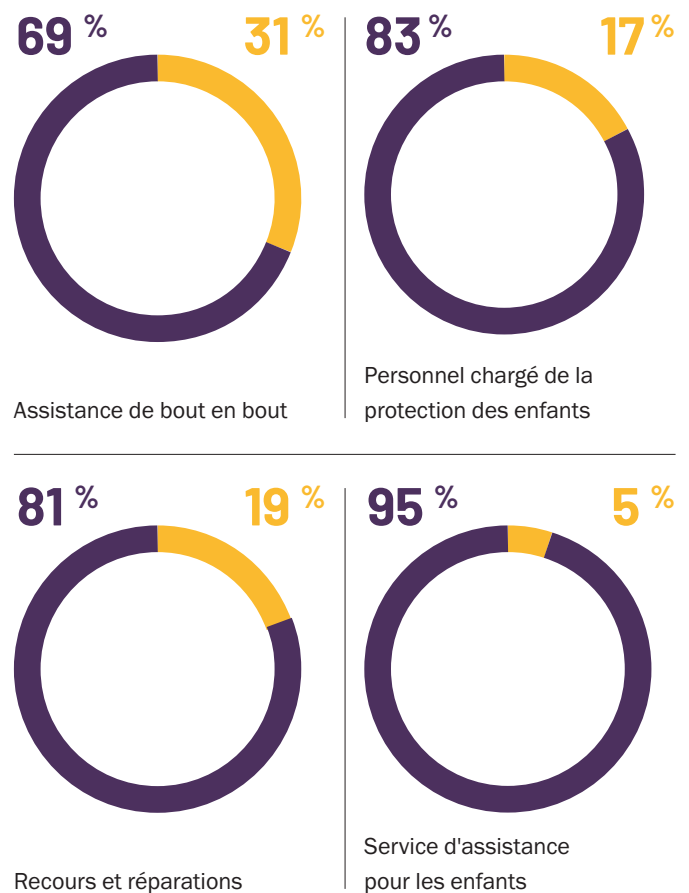
Certains pays appliquent des dispositions législatives établissant les droits des victimes ainsi que les services et l'assistance auxquels les victimes et les survivants ont droit. Plusieurs pays ont mis en place des processus de gestion des affaires pour évaluer les besoins des enfants et coordonner les services multisectoriels et les modèles pluridisciplinaires (consultez le Tableau 1.1 pour voir des exemples illustratifs).

Certains pays ont adopté des initiatives de recherche pour mieux comprendre les besoins des victimes/survivants (y compris les besoins spécifiques des victimes/survivants d'exploitation et d'abus en ligne) afin d'améliorer la fourniture des services aux victimes.<sup>104</sup>

Figure 7  
Aperçu du Domaine 3

▼ Oui    ▲ Non

Pourcentage des pays



104. Par exemple, *Gap Analysis of Services for Victims and Survivors of Online Child Sexual Exploitation and Abuse in Canada* du Ministère de la Justice du Canada, 2019, <[www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/ga-ad/ga-ad.pdf](http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/jr/ga-ad/ga-ad.pdf)>, consulté le 15 mars 2022 ; *New Zealand's Oranga Tamariki Evidence Brief – Aide aux enfants et aux jeunes victimes/survivants de violences sexuelles ou manifestant un comportement sexuel préoccupant ou préjudiciable*, Novembre 2020, <<https://orangatamariki.govt.nz/assets/Uploads/About-us/Research/Latest-research/Family-violence-and-sexual-violence-evidence-briefs/Support-for-children-and-young-people.pdf>>, consulté le 15 mars 2022 ; et document complémentaire *Understanding Māori Perspectives*, Septembre 2020, <[www.orangatamariki.govt.nz/assets/Uploads/About-us/Research/Latest-research/Family-violence-and-sexual-violence-evidence-briefs/Understanding-Maori-Perspectives.pdf](http://www.orangatamariki.govt.nz/assets/Uploads/About-us/Research/Latest-research/Family-violence-and-sexual-violence-evidence-briefs/Understanding-Maori-Perspectives.pdf)>, consulté le 15 mars 2022 ; et recherches en cours aux Philippines sur les « Intervention Strategies on Rehabilitation and Reintegration of Children Victims of Online Sexual Abuse and Exploitation » (pas encore publié).

Tableau 11. Exemples de modèles pluridisciplinaires et intégrés d'aide aux victimes/survivants dans les pays

Pays	Modèles d'aide pluridisciplinaires et intégrés
<b>Belgique</b>	Les équipes pluridisciplinaires (docteurs, avocats, psychologues et travailleurs sociaux) sont spécialisées dans la prévention, l'évaluation et la gestion des cas d'abus d'enfants. Elles sont régies par des protocoles d'intervention entre le secteur médico-psycho-social et le secteur judiciaire pour la communauté francophone/germanophone et le protocole <i>Kindermishandeling Justitie-Welzijn</i> pour la communauté flamande. <sup>105</sup> Depuis 2017, trois centres de soutien aux violences sexuelles sont ouverts 24h/24 et 7j/7, et offrent un soutien et un suivi médicaux, criminalistiques et psychologiques. <sup>106</sup> L'ouverture de trois autres centres a été prévue en 2021.
<b>Canada</b>	Le gouvernement soutient un réseau de Child Advocacy Centres (CAC) (Centres pour la défense des enfants)/Child and Youth Advocacy Centres (CYAC) (Centres pour la défense des enfants et des jeunes). Les CAC fournissent une réponse pluridisciplinaire coordonnée (forces de l'ordre, enquêteurs de la protection de l'enfance, professionnels médicaux, professionnels de la santé mentale, défenseurs/travailleurs des services aux victimes, procureurs et employés du CAC) pour venir en aide aux enfants et aux familles dans les cas de suspicion d'abus d'enfants. Les CAC incluent également des équipes pluridisciplinaires et des services par satellite pour répondre aux besoins spécifiques des victimes dans les communautés rurales, éloignées et autochtones.
<b>Ghana</b>	L'Inter Sectorial Standard Operating Procedures (SOP) (Procédures opérationnelles standards intersectorielles pour le bien-être des enfants et de la famille) fournit le cadre des services aux victimes. La SOP inclut des voies et des normes de référence pour la gestion des cas multisectoriels et oriente les cas d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Un Répertoire des services sociaux est fourni aux 260 districts du pays pour promouvoir les consultations et la gestion intégrée des cas.
<b>Japon</b>	Des centres d'assistance à guichet unique pour les victimes de crimes et de violences sexuels sont établis dans toutes les préfectures. Ces centres sont des organisations de base régionales destinées à fournir une assistance médicales immédiate, y compris la contraception d'urgence, la collecte de preuves et une aide psychologique aux victimes à un seul endroit.
<b>Jordanie</b>	La Jordanie a adopté un modèle de service intégré complet, comprenant une collaboration avec différents ministères compétents tels que le Ministère de la Santé et le Ministère du Développement social, afin de garantir une prestation de services immédiate et complète aux victimes dans un seul lieu à la fois.
<b>République de Corée</b>	Depuis 2018, le Digital Sex Crime Victim Support Centre (Centre d'aide aux victimes de crimes sexuels en ligne) fournit des services de retrait de contenu, de conseils, de soutien aux enquêtes et d'assistance médicale et légale aux victimes de violences sexuelles en ligne. Des Sunflower Centres (centres de protection contre les abus sexuels) sont également entièrement financés par le gouvernement et fournissent des services uniques médicaux, de conseils, juridiques et d'enquête policière aux victimes de violences basées sur le genre (VBG). En 2021, le pays abritait 34 Sunflower Centres.

105. Gouvernement de Belgique, *Protocole d'intervention entre le secteur médico-psycho-social et le secteur judiciaire*, <<http://dsb-spc.be/doc/pdf/protocole-intervention-06.pdf>>, consulté le 14 mars 2022 ; Ministère flamand du bien-être, *Protocol Kindermishandeling Justitie-Welzijn*, 30 mars 2010, <[www.dsb-spc.be/doc/pdf/Protocol\\_Kindermishandeling\\_Justitie-Welzijn.pdf](http://www.dsb-spc.be/doc/pdf/Protocol_Kindermishandeling_Justitie-Welzijn.pdf)>, consulté le 14 mars 2022.

106. Non Aux Violences, « Violence Sexuelle : Nous Pouvons Vous Aider », <[www.violencessexuelles.be/](http://www.violencessexuelles.be/)>, consulté le 14 mars 2022.

Pays	Bases de données nationales d'images d'abus d'enfants
<b>Malte</b>	Les enfants victimes sont interrogés en présence de leurs parents et tuteurs légaux. Si cela est possible, la police parle à la victime en présence d'un travailleur social de la Foundation for Social Welfare Services (Fondation pour les services de protection sociale). Après avoir soumis un rapport, les victimes sont renvoyées vers la Police Victim Support Unit (PVSU) (Unité policière d'aide aux victimes) pour une assistance psychosociale et tout au long du processus de justice pénale. La PVSU peut renvoyer les victimes à l'équipe des services psychosociaux du Département de l'Éducation pour une assistance à plus long terme. Le gouvernement a récemment établi une Victim Support Agency (Agence d'aide aux victimes), dans laquelle différents professionnels travaillent ensemble au même endroit.
<b>Namibie</b>	La SOP des unités de protection contre les VBG inclut un plan de gestion des cas et favorise une approche multisectorielle.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	L'aide aux victimes qui se manifestent auprès de la police est généralement fournie par le biais de renvois à des agences externes. La police peut renvoyer une victime vers l'Aide aux victimes et des agences d'assistance spécialisées dans les violences sexuelles. Dans certaines villes, les services de protection aux enfants, les conseils de santé et la police sont situés au même endroit. L'Accident Compensation Corporation (ACC) (Corporation d'indemnisation des accidents) de Nouvelle-Zélande gère les services d'évaluation et de traitement des abus sexuels pour les clients d'abus ou d'agression sexuels suspectés, allégués ou réels pour le compte de l'ACC, de la police et du Ministère de la Santé. L'ACC offre une assistance, une évaluation et un traitement entièrement financés aux victimes.
<b>Afrique du Sud</b>	La SOP couvre la gestion des cas d'enfants victimes. Le gouvernement a établi 65 centres de soins Thukela fournissant des soins médicaux professionnels, des conseils et un accès aux enquêteurs et procureurs pour les victimes de violences sexuelles. Plusieurs ONG et organisations privées offrent des services d'assistance spécialisés aux victimes d'abus et d'exploitation sexuels.
<b>Suède</b>	La Maison des enfants ( <i>Barnahus</i> ) est un modèle dans lequel la police, les procureurs, les services sociaux, les soins médicaux et le National Board of Forensic Medicine (Conseil national de médecine légale) collaborent dans les mêmes locaux pour enquêter sur les cas présumés d'abus d'enfants. Le développement de la <i>Barnahus</i> a été rapide, et il existe actuellement plus de 30 opérations. Ce modèle est régi par des directives et critères nationaux. Le gouvernement a commandé plusieurs évaluations de maisons des enfants, la dernière ayant eu lieu en 2018.
<b>Émirats arabes unis</b>	Des spécialistes dans la protection des enfants issus de différents secteurs travaillent avec les enfants victimes de crime. L'assistance est fournie par du personnel scolaire (y compris des infirmières, des enseignants et des travailleurs sociaux) et des agences externes, y compris des refuges. Le Département des centres d'assistance sociale, les centres de protection des enfants et les autorités sanitaires fournissent également une assistance et des services aux victimes et à leur famille.
<b>Royaume-Uni</b>	Le gouvernement a financé un pilote national de preuve de concept du modèle de <i>Barnahus</i> à Londres. Le Lighthouse a ouvert en octobre 2018 et la phase pilote aura lieu jusqu'en mars 2022. Le Lighthouse utilise des mesures innovantes pour aider les enfants dans le cadre du processus de justice pénale, telles que des entretiens Achieving Best Evidence menés par des psychologues cliniciens formés (avec l'aide de la police) ; des liaisons en direct avec les tribunaux depuis le Lighthouse ; et des agents de liaison de la police intégrés offrant des conseils et un lien avec les agences et les services locaux.



## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

### L'importance des services multisectoriels, durables et aux autochtones

Près d'un tiers des pays (31 %, soit 13 sur 42) n'ont pas encore d'assistance intégrée ou multisectorielle pour les victimes/survivants d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Plusieurs pays ont pris des engagements en matière de législation ou de politique pour fournir une assistance intégrée de bout en bout, mais ces engagements n'ont pas été concrétisés. Même dans les pays où une aide est disponible, les services ne sont pas toujours sensibles à l'âge ou au genre et peuvent ne pas toucher tous les enfants qui en ont besoin. Les interventions et services aux autochtones doivent être favorisés dans les pays incluant des groupes autochtones variés et des groupes ethniques minoritaires. Il est prouvé que certaines communautés autochtones sont affectées de façon disproportionnée par les violences sexuelles.<sup>107</sup> Dans certains pays à revenus faibles et moyens, les services n'ont pas été maintenus après l'investissement initial. De nombreux pays utilisent toujours des systèmes de gestion des cas au format papier.

### Assistance spécialisée

Les participants à l'enquête ont constaté des lacunes dans la fourniture d'une assistance spécialisée aux enfants ayant été confrontés à des formes d'exploitation et d'abus en ligne. Un participant a indiqué craindre qu'en raison de l'affectation de ressources pour lutter contre des formes spécifiques d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, tels que les abus en ligne, les organisations soient obligées d'en faire plus avec moins de ressources.

Un domaine de plus en plus préoccupant est celui des images d'enfants « générées spontanément ». Les recherches soulignent l'importance du développement de directives et du renforcement des capacités des personnes clés au-delà des forces de l'ordre, telles que les enseignants, les parents et les travailleurs sociaux, qui peuvent rencontrer des victimes de matériels sexuels générés spontanément.<sup>108</sup>

Les pays ont besoin d'informations supplémentaires sur les niveaux de besoins (prévalence) et l'efficacité des interventions pour aider les enfants affectés par les abus et l'exploitation sexuels, y compris les formes facilitées par la technologie. Ces preuves pourraient contribuer à l'amélioration des services.

## Personnel chargé de la protection des enfants

### Statut actuel

### Le MRN décrit un personnel compétent et spécialisé formé, coordonné et disponible pour aider les victimes et les survivants d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants

Sur les pays interrogés, 83 % (soit 34 sur 41<sup>109</sup>) indiquent avoir cette capacité.

Dans certains pays à revenus élevés, tout un éventail de professionnels et paraprofessionnels du gouvernement, de services de polices, de tribunaux et d'ONG sont disponibles pour aider les victimes et les survivants. Les conseillers scolaires, les travailleurs sociaux et les services de soins de santé jouent également un rôle. Les personnes qui fournissent ces services ont reçu une formation spécialisée, y compris aux soins tenant compte des traumatismes subis. Certains pays ont développé une formation dédiée à l'abus en ligne. D'autres ont inclus le thème dans les ressources de formation existantes. Des efforts sont également déployés pour améliorer les connaissances et compétences des travailleurs sociaux concernant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, y compris les formes facilitées par la technologie, en influençant la formation et les parcours avant et après la qualification.

Il est essentiel de préserver la santé et la sécurité du personnel, et de minimiser la fatigue professionnelle. Certaines organisations ont introduit des procédures pour s'assurer que les employés exposés à du matériel accusateur sont soutenus lors de sessions avec des psychologues spécialisés dans les traumatismes, des solutions technologiques pour réduire l'exposition au contenu et des contrats de travail flexibles.

Dans de nombreux pays à revenus faibles et moyens, le cadre professionnel des travailleurs sociaux est encore émergent. De nombreux pays sont impliqués dans des activités fondamentales visant à renforcer le système d'assurance qualité pour les travailleurs des services sociaux pour la protection des enfants.<sup>110</sup> Cela inclut les développement de systèmes de licence et d'accréditation, des intitulés de postes liés à la fonction publique actuelle, des codes de conduite, des systèmes de supervision et des SOP pour les services devant être fournis par le personnel.

107. Consulter *Understanding Māori Perspectives* de Nouvelle-Zélande, 2020.

108. « [I]es interventions mettant en évidence la traduction en Justice des personnes âgées de moins de 18 ans impliquées dans l'imagerie sexuelle produite par des jeunes et soulignant l'incrimination des faits peuvent être contre-productives et dissuader les signalements par les enfants, favoriser la culpabilisation personnelle et la culpabilisation des victimes, et compromettre le potentiel d'identification des victimes » : INTERPOL et ECPAT International, *Technical Report: Towards a Global Indicator on Unidentified Victims in Child Sexual Exploitation Material*, 2018.

109. Un pays n'a pas répondu à cette question.

110. Par exemple, en 2020, l'UNICEF a aidé 143 pays dans le cadre de ce travail : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Global Annual Results Report 2020: Goal Area 3, Every Child Is Protected from Violence and Exploitation*, Juin 2021, p. 43, <[www.unicef.org/signalements/global-annual-results-2020-goal-area-3](http://www.unicef.org/signalements/global-annual-results-2020-goal-area-3)>, consulté le 15 mars 2022.

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

### Expertise, ressources et personnel

Près d'un quart des pays (23 %, soit 7 sur 41) n'ont pas de personnel dédié à la protection des enfants pour venir en aide aux victimes/survivants. Dans certains pays, des ONG et d'autres organisations jouent un rôle principal dans la protection des enfants en raison du manque de services fournis par l'état. Cela peut indiquer que les services formels sont fournis parallèlement à ou ne sont pas bien intégrés aux réponses informelles, sont inégaux, ou offrent des services qui se recoupent car ils sont concentrés dans les régions dans lesquelles ils ont été initialement établis.<sup>111</sup> Même dans les pays disposant d'un personnel dédié à la protection des enfants, l'expertise, les ressources et le personnel sont insuffisants. Certains participants à l'enquête ont indiqué que des services de mauvaise qualité avaient un impact sur la volonté des enfants de signaler des abus et peuvent contribuer à une victimisation secondaire.<sup>112</sup>

Le personnel des pays à revenus faibles et moyens est soumis à des contraintes importantes. De nombreux aspects fondamentaux sont toujours en cours de développement et la progression des systèmes de licence et d'accréditation et de la gestion solide des informations sur les ressources humaines a été limitée.<sup>113</sup> Dans de nombreux pays, le financement public contribuant à un financement efficace du système de protection des enfants est insuffisant. Les participants ont souligné l'importance d'adopter une approche systémique de la protection des enfants afin d'améliorer la réponse nationale à toutes les formes d'abus et d'exploitation d'enfants.

Les pays dans lesquels la responsabilité du personnel dédié à la protection statutaire des enfants relève des gouvernements d'état ou provinciaux, et non du niveau national, rencontrent des difficultés spécifiques. Les différents systèmes d'un pays peuvent entraver la coordination et la garantie d'une fourniture de service de qualité aux victimes/survivants, notamment lorsque les services traversent l'état ou les frontières provinciales, ce qui est fréquent avec un composant en ligne.

### Difficultés numériques et internationales

Quel que soit le niveau de revenus, dans de nombreux pays, le personnel dédié à la protection des enfants ne possède pas toujours l'expertise nécessaire pour identifier et aider les enfants victimes/survivants d'exploitation et d'abus sexuels avec un élément en ligne et/ou international. L'environnement numérique est encore nouveau pour de nombreux fonctionnaires, ce qui incite certains participants à craindre que les enfants victimes ne soient pas identifiés ou soutenus de façon adéquate. La base de connaissances concernant l'impact de la victimisation du matériel d'abus sexuel d'enfants et les modèles thérapeutiques pour soutenir le travail clinique est relativement faible.<sup>114</sup> L'évaluation des services d'assistance spécifiques et des approches en matière de traitement peut orienter les meilleures pratiques.<sup>115</sup>

Dans le même temps, certains participants ont souligné la tendance problématique consistant à considérer l'exploitation sexuelle « en ligne » des enfants comme une forme différente d'abus « hors ligne ». Le développement des capacités doit faciliter l'identification et la réponse à toutes les formes d'abus et d'exploitation des enfants tout en fournissant une formation spécialisée aux aspects numériques.

## Arrangements en matière d'indemnisation, de recours et de plaintes

### Statut actuel

#### Le MRN demande de fournir des recours et réparations efficaces.

Sur les 42 pays interrogés, 81 % (34) ont mis en place des aspects de cette capacité. Cela inclut un ou plusieurs des éléments suivants :

- des services pour aider les victimes à récupérer, y compris des services médicaux, psychologiques, de protection sociale, juridiques, de logement, d'éducation et de formation ;
- des accords d'indemnisation accessibles, équitables et transparents ;
- des services de défense accessibles, y compris une aide à l'auto-défense ;
- une procédure indépendante de soumission de plaintes ;
- des informations et conseils respectueux des enfants sur ces services.

Les termes « recours », « réparation », « restitution » et « indemnisation » ont différentes significations selon les pays et sont associés à des processus juridiques distinctes. Une ordonnance de restitution fait partie d'une peine imposée à un délinquant.<sup>116</sup> Certaines juridictions appliquent des programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Les exigences, les processus de demande, l'admissibilité et les types d'attributions disponibles varient en fonction de la juridiction. Dans certains pays, une victime peut aussi avoir droit à une indemnisation de la part de sa compagnie d'assurance. Le Tableau 12 contient des exemples illustratifs de travail en cours visant à améliorer l'accès aux recours.

Le terme « plaider » est interprété différemment selon les juridictions. Les participants ont décrit des organisations de défense, des représentants d'ONG indépendants et des représentants légaux. Le Tableau 13 inclut des exemples illustratifs.

111. *Action to End Child Sexual Abuse and Exploitation: A Review of the Evidence*, p. 66.

112. La victimisation secondaire est un préjudice causé à des enfants en raison d'une réponse inadéquate des institutions et des individus.

113. *Global Annual Results Report 2020: Goal Area 3, Every Child Is Protected from Violence and Exploitation*, p. 48.

114. *Technical Report: Towards a Global Indicator on Unidentified Victims in Child Sexual Exploitation Material*, pp. 19 et 20.

115. Par exemple, le gouvernement britannique finance le Centre of Expertise on Child Sexual Abuse (CSA Centre) afin de développer et tester toute une gamme de programmes et ressources de formation, y compris des approches tenant compte des traumatismes ; consulter <[www.csacentre.org.uk/](http://www.csacentre.org.uk/)>. Cela inclut un 'Child Sexual Abuse Pathway' expliquant clairement le processus à suivre et les actions requises pour protéger les enfants dans les zones où les abus sexuels sont une préoccupation.

116. Par exemple, aux États-Unis, en cas d'exploitation sexuelle en ligne des enfants, les victimes/survivants peuvent choisir d'être notifiés lorsque leur photo apparaît dans des affaires judiciaires. Ils ont ensuite le droit de faire juger des affaires, y compris des demandes de restitution.

Tableau 12. Exemples de travail en cours visant à améliorer l'accès aux recours pour les victimes/survivants dans les pays

Pays	Travail en cours pour améliorer l'accès aux recours
<b>Australie</b>	Dans le budget de 2021/2022, le gouvernement a alloué 400 000 AU\$ sur deux ans afin de mener une étude exploratoire des options permettant d'améliorer l'accès aux recours civils pour les enfants victimes d'abus sexuels dans le Commonwealth, y compris les crimes en ligne et à l'étranger.
<b>Suède</b>	En 2019, le gouvernement a mandaté une enquête sur les préjudices causés aux victimes de crime. L'objectif est de renforcer le droits des victimes en cas de préjudices et de réduire les effets préjudiciables du crime. Le Ministère de la Justice examine maintenant le rapport d'enquête et les commentaires des organes de consultation.
<b>Royaume-Uni</b>	Suite à un examen étendu et à une consultation publique sur les réformes au régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels, le gouvernement publiera sa réponse et soumettra un nouveau régime à l'approbation du parlement. Un travail est en cours afin d'accélérer le processus d'indemnisation et d'améliorer le traitement de réclamations complexes et sensibles, telles que l'abus sexuel d'enfants.
<b>États-Unis</b>	Un travail est en cours afin de développer un système de restitution qui permettra aux victimes de bénéficier de réparations de la part d'un fonds centralisé, sans passer par un tribunal.

Tableau 13. Exemples de services de plaider pour les victimes/survivants dans les pays

Pays	Services de plaider
<b>Canada</b>	Le gouvernement fournit un financement au Canadian Centre for Child Protection (C3P) (Centre canadien de protection de l'enfance), une ONG nationale. Le C3P travaille avec plusieurs groupes de défense des survivants afin de permettre aux victimes et survivants d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants de s'exprimer et d'accroître l'utilisation des interventions technologiques pouvant réduire leur re-victimisation. Les groupe de défense des survivants du C3P incluent The Phoenix 11, les Chicago Males, l'Aramid Collective, et Mothers of Child Sexual Abuse Material Survivors. <sup>117</sup>
<b>Suède</b>	Un représentant spécial peut être nommé pour protéger les droits des enfants lors d'une enquête criminelle et du déroulement ultérieur du procès. À partir de juillet 2021, l'Act on Special Representatives for Children (loi sur les représentants spéciaux des enfants) stipule que le représentant peut aussi représenter l'enfant dans les affaires concernant un délit ou lors de la demande de dommages-intérêts. Un représentant spécial peut être nommé à la place d'un aidant si la personne soupçonnée d'un crime est l'aidant. Dans d'autres cas, un avocat peut être nommé pour l'enfant.
<b>Royaume-Uni</b>	Les Conseillers indépendants concernant les violences sexuelles offrent une aide, des conseils et une assistance aux enfants victimes. La plupart du financement de ces postes est fourni par différents commissaires locaux, y compris les commissaires de la police et au crime, le Service national de santé anglais, les autorités locales et des fiduciaires de bienfaisance. Le Ministère de la Justice a augmenté le financement pour favoriser l'augmentation de l'aide locale.
<b>États-Unis</b>	Les Centres de défense des enfants au niveau des états sont un modèle important pour les signalements, les entretiens et l'assistance. Il existe aujourd'hui plus de 1 000 centres dans le pays. Le NCMEC, une ONG nationale, soutient également les groupes de défense des survivants.

117. Centre canadien de protection de l'enfance, « Survivor Advocacy Groups », <<https://protectchildren.ca/en/programs-and-initiatives/survivor-advocacy-groups/>>, consulté le 21 mars 2022.

Il existe différentes procédures de réclamations indépendantes. Les victimes et les survivants peuvent déposer plainte lorsqu'ils estiment avoir été maltraités au cours du processus de justice pénale. Le processus varie en fonction de la juridiction, de l'agence et de la nature de la plainte.

Plusieurs participants ont décrit des matériels respectueux des enfants et des matériels destinés aux victimes/survivants sur le processus judiciaire. Tel que mentionné ci-dessus dans la capacité Système judiciaire et procureurs (Domaine 2), certains pays ont introduit ou renforcé les Codes des victimes et des Lois sur les droits des victimes. Ils stipulent les droits des enfants et l'aide disponible à chaque étape du processus judiciaire. Dans certains pays, la législation sur les droits des victimes exige que la police informe la victime/le survivant (ainsi que ses parents ou son tuteur légal) des programmes, recours et services disponibles pour les victimes/survivants ainsi que des informations sur l'avancement d'une investigation et de procédures légales. Les services d'assistance nationaux dédiés aux enfants (voir les services d'assistance dédiés aux enfants ci-dessous) sont également disponibles dans de nombreux pays afin de fournir des conseils respectueux des enfants et des informations sur les services.

### **Lacunes, difficultés et enseignements tirés**

Près de 20 % des pays (soit 8 sur 42) ne proposent aucun recours ni aucune réparation efficace pour les enfants victimes/survivants d'exploitation et d'abus sexuels. Même dans les pays où des recours ou réparations sont disponibles, ils ne sont pas toujours exhaustifs ou suffisants. Même si les enfants peuvent bénéficier de recours ou de réparations en vertu de la loi et de la politique, les services peuvent ne pas être disponibles dans leur communauté ou pour tous ceux qui en ont besoin. Dans certains pays, des ONG fournissent des services de défense et autres qui ne sont pas proposés par l'état.

Dans de nombreuses situations, il est rare que les enfants s'adressent à des professionnels ou aux autorités en cas d'abus sexuels. Les enfants reçoivent peu d'informations sur leurs droits et la manière de les revendiquer. Les lacunes concernant cette capacité sont étroitement liées en pratique aux autres capacités du domaine Victime.

## **Service d'assistance pour les enfants**

### **Statut actuel**

### **Le MRN demande un service d'assistance et d'intervention pour les enfants et les jeunes, dirigé par des organisations de la société civile ou le gouvernement.**

Presque tous les pays interrogés (95 %, soit 40 sur 42) disposent d'un service d'assistance national pour les enfants.

La plupart des services d'assistance sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (même si certains ont modifié leurs horaires et leur disponibilité en raison de la pandémie de la COVID-19). Dans de nombreux pays, les enfants et les membres de la communauté peuvent également accéder à des services d'assistance par SMS, e-mail et chat en direct sur les sites web de services d'assistance, Facebook Messenger et Skype. Certains services d'assistance offrent des conseils vidéo en personne et des services d'interprétariat en langue des signes. Les langues proposées peuvent varier. Au moins deux participants à l'enquête ont décrit des efforts visant à améliorer l'utilisation et la fourniture des services, y compris l'usage éventuel de l'intelligence artificielle dans la priorisation en matière de soutien et d'intervention.

Les gouvernements offrent des services d'assistance, mais la plupart sont gérés par des ONG, dont certaines sont financées par le gouvernement. Un grand nombre d'entre eux sont membres du réseau Child Helpline International.<sup>118</sup> Certains font appel à des bénévoles et d'autres à des employés rémunérés. Des systèmes de formation et de supervision sont mis en place pour les opérateurs.

Les services d'assistance pour les enfants peuvent collecter différentes données, y compris les motifs principaux et associés du contact. Certains services d'assistance peuvent signaler les contacts comportant un élément en ligne, tel que l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Certains services d'assistance pour les enfants fournissent des documents éducatifs pour les enfants, les parents et les aidants sur l'abus et l'exploitation sexuels à l'encontre des enfants, et les risques en ligne.

### **Lacunes, difficultés et enseignements tirés**

Certains participants à l'enquête ont décrit une augmentation considérable des appels vers les services d'assistance nationaux pendant la pandémie de la COVID-19 et les confinements associés. La pandémie aurait également offert des opportunités de renforcer les services d'assistance nationaux pour les enfants, certains gouvernements réservant des budgets publics supplémentaires pour contribuer à leur fonctionnement. Les difficultés liées à la mise en œuvre de cette capacité incluent le financement, les services d'orientation limités pour l'assistance spécialisée et le manque de connaissances des opérateurs sur les risques et les dangers associés à la technologie numérique.

118. Child Helpline International, « Child Helpline Network », <[www.childhelplineinternational.org/child-helplines/child-helpline-network/](http://www.childhelplineinternational.org/child-helplines/child-helpline-network/)>, consulté le 15 mars 2022.



## Domaine 4 : Société

### Hotline

#### Statut actuel

**Le MRN demande une hotline dédiée pour signaler le contenu internet suspecté d'être illégal, y compris le matériel d'abus sexuel d'enfants.**

Contrairement au service d'assistance pour les enfants (ci-dessus), la hotline ou le portail de signalement sont conçus pour recevoir des signalements d'abus ou d'exploitation sexuels en ligne à l'égard des enfants de la part de membres du public ou de l'industrie. Sur les 42 pays interrogés, 90 % (38) disposent d'une hotline ou d'un portail de signalement dédié (consultez la Figure 8 pour voir un aperçu des réponses sociétales à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants).

Plus de trois quarts des hotlines/portails (76 %, soit 29 sur 38) font partie du réseau INHOPE.<sup>119</sup> Dans deux tiers des pays (66 %, soit 19 sur 29), un site web de hotline nationale est exploité par une organisation nationale dont les analystes locaux examinent le signalement et suppriment le contenu. Dans certains cas, la hotline nationale agit également en tant que « nœud » de pays pour le système ICCAM d'INHOPE et facilite les connexions entre les hotlines dans d'autres pays avec les forces de l'ordre locales. Les 10 autres pays disposent de portails de signalement exploités par l'Internet Watch Foundation (IWF) membre d'INHOPE et basée au Royaume-Uni.<sup>120</sup> Même si le NCMEC basé aux États-Unis fait partie d'INHOPE, il constitue également une référence pour les hotlines au niveau mondial. Le NCMEC a reçu plus de 29 millions de « CyberTips » en 2021<sup>121</sup> et met en place un réseau de VPN dans les pays pour envoyer ces CyberTips dans le monde entier. Environ 90 % des CyberTips sont internationaux.

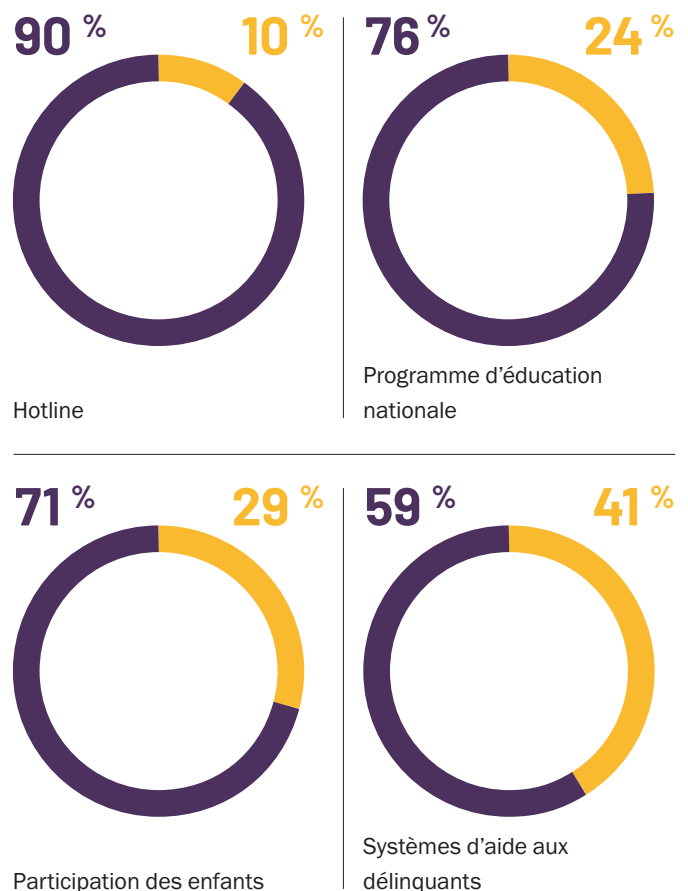
Certaines agences nationales des forces de l'ordre incluent un bouton « Signaler un abus » initié par la VGT sur leur site web, qui permet au public de faire part de préoccupations sur la sécurité d'un enfant.

Le Tableau 14 contient des exemples illustratifs de travail en cours visant à améliorer les hotlines nationales de signalement.

Figure 8  
Aperçu du Domaine 4

■ Oui ■ Non

Pourcentage des pays



119. INHOPE, « Fighting CSAM », <[www.inhope.org/EN](http://www.inhope.org/EN)>, consulté le 15 mars 2022.

120. Les « portails » de signalement permettent au public de signaler tout contenu illégal en l'absence de hotline nationale.

121. National Center for Missing and Exploited Children, « Earn It Act 2022 », <[www.missingkids.org/content/ncmec/en/blog/2022/earn-it-act-2022.html](http://www.missingkids.org/content/ncmec/en/blog/2022/earn-it-act-2022.html)>, consulté le 15 mars 2022.

Tableau 14. Exemples de travail actuellement en cours visant à améliorer les hotlines nationales de signalement dans les pays

Pays	Travail en cours visant à améliorer les hotlines nationales de signalement
République dominicaine	Développement d'une plateforme de signalement exploitée par l'IWF
Ukraine	Développement d'un portail de sécurité électronique gouvernemental en tant qu'organe centralisé pour l'éducation et le signalement
Émirats arabes unis	Amélioration du formulaire de signalement en ligne du Centre de protection des enfants du Ministère de l'Intérieur. Cela inclut la transmission de signalements à la hotline dans la base de données de matériel national d'abus d'enfant.
Royaume-Uni	Une exigence de signalement est envisagée dans le cadre de la Online Safety Bill (consultez la capacité Législation ci-dessus). Un nouvel organe sera établi pour recevoir et traiter des signalements du secteur.

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

### Coopération et collaboration

La coopération entre la hotline, les forces de l'ordre et le secteur technologique est essentielle. Dans de nombreux pays où des ONG proposent une hotline, des modes de collaboration et un dialogue sont établis entre le gouvernement et l'ONG, et entre l'ONG et les forces de l'ordre. Certaines hotlines ont conclu des protocoles d'entente avec les agences des forces de l'ordre.

Il peut être difficile d'inciter le public à faire un signalement aux hotlines. Cette question est difficile à « vendre » au public. Certains pays ont constaté une diminution des signalements lorsqu'il n'existe aucune campagne de communication active et dédiée, même si de nombreux pays ont rapporté des augmentations importantes des signalements pendant la pandémie de la COVID-19. Les hotlines ont également des contraintes en matière de financement et de ressources humaines, et des difficultés concernant le tri des cas avec suffisamment d'informations permettant de prendre des mesures judiciaires.

### Rôle de la hotline

Dans certains pays, il existe une distinction claire entre le rôle de la hotline (c.-à-d., le retrait rapide de matériel d'abus sexuel d'enfants en ligne et l'interruption des réseaux sur lesquels le matériel est partagé) et des forces de l'ordre (c.-à-d., l'identification de la victime et de l'agresseur), qui figure dans le cadre législatif. Toutefois, ce n'est pas le cas dans toutes les juridictions. Un participant à l'enquête a expliqué que les réglementations nationales n'autorisaient pas la hotline opérée par une ONG à demander directement au prestataire de service de supprimer le contenu étant donné qu'il ne peut pas partager légalement ce matériel. Au lieu de cela, le contenu est partagé avec les forces de l'ordre afin qu'elles prennent des mesures, ce qui entraîne des retards et des délais d'attente. Il est difficile d'identifier les prestataires de services et d'obtenir une coopération dans les cas où les prestataires de services exercent illégalement leurs activités.

## Programme éducatif

### Statut actuel

Le MRN implique un programme national d'éducation permettant de sensibiliser à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, y compris les formes facilitées par la technologie, en fournissant aux enfants, aux jeunes, aux parents, aux tuteurs, aux aidants et aux praticiens des informations pertinentes.

Plus de trois quarts des pays interrogés (76 %, soit 32 sur 42) appliquent un programme national d'éducation. La Figure 9 montre le nombre de pays et la répartition respective des publics visés. Le Tableau 15 contient des exemples illustrant les développements récents et le travail en cours

Figure 9  
Public visé du programme national d'éducation

### Nombre de pays par public visé du programme éducatif

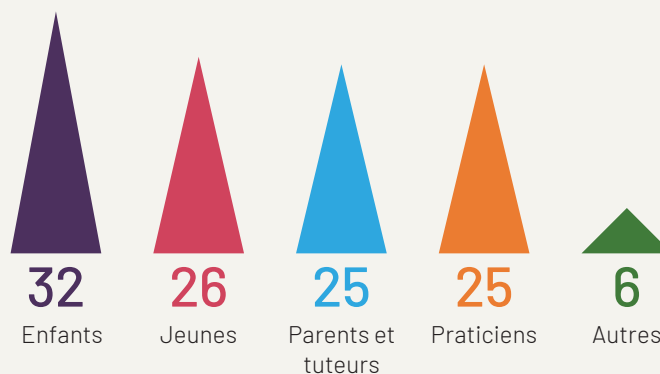


Tableau 15. Types de programmes nationaux d'éducation et exemples de pays

Type	Exemples de pays
<b>Programme scolaire national par le biais des ministères de l'éducation</b>	<p><b>Australie :</b> The Department of Education, Skills and Employment (DESE) (Ministère de l'Éducation, des Compétences et de du Travail) et l'Australian Curriculum, Assessment and Reporting Authority (Autorité australienne en matière de programme d'études, d'évaluation et de signalement) établit le programme national pour l'Australie, y compris l'éducation en matière de sécurité et de sauvegarde en ligne. eSafety soutient la mise en œuvre d'un programme national en fournissant des ressources de sécurité en ligne.</p> <p><b>Ghana :</b> le Ministère de l'Éducation et le Ministère des Communications et de la Numérisation ont développé un module d'alphabétisation numérique afin de doter les enfants des compétences d'alphabétisation numérique et de favoriser la sécurité en ligne.</p> <p><b>République de Corée :</b> le Sexual Violence Prevention and Victims Protection Act (loi sur la prévention des violences sexuelles et la protection des victimes) requiert au moins une heure par an d'éducation en matière de prévention des violences sexuelles dans les écoles élémentaires et secondaires.</p> <p><b>Suède :</b> le droit à l'intégrité physique des enfants est souligné dans les programmes préscolaires nationaux. Les programmes scolaires incluent le contenu pertinent en matière d'éducation sexuelle des enfants et d'utilisation sûre et critique d'internet.</p> <p><b>Émirats arabes unis :</b> le Ministère de l'Éducation développe une éducation adaptée à l'âge concernant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants pour le programme scolaire.</p> <p><b>Royaume-Uni :</b> le programme d'éducation statutaire en matière de relations, de sexe et de santé a été introduit en septembre 2020 pour les élèves des écoles primaires et secondaires. Des modules de formation des enseignants sont également disponibles.<sup>122</sup></p>
<b>Programmes d'éducation et de formation menés par les forces de l'ordre</b>	<p><b>Australie :</b> l'AFP applique le programme ThinkUKnow Australia et a créé Playing IT Safe, une série d'activités numériques à base de jeux et hors ligne pour les enfants en âge préscolaire ainsi que les parents, les aidants et les éducateurs.</p> <p><b>Belgique :</b> Child Focus et le <i>Service Public Fédéral Intérieur</i> pour la police offrent un programme de formation promouvant une utilisation sûre et responsable d'internet chez les jeunes.</p> <p><b>Salvador :</b> la Police civile nationale forme les enfants, les adolescents, les parents et les enseignants dans les écoles aux risques en ligne, aux mesures de prévention et aux systèmes de signalement.</p> <p><b>Grèce :</b> la police organise des événements favorisant la sensibilisation chez les enfants aux différentes formes de crimes en collaboration avec les autorités locales.</p> <p><b>Nouvelle-Zélande :</b> Keeping Ourselves Safe (Protégeons-nous)<sup>123</sup> est un programme complet de prévention des abus à l'encontre des enfants diffusé dans les écoles primaires, intermédiaires et secondaires.</p> <p><b>Royaume-Uni :</b> ThinkUKnow est le programme national d'éducation délivré par l'équipe d'éducation de la NCA. Le programme est délivré directement dans les salles de classe à toutes les étapes clés par les « Ambassadeurs de la NCA » en matière de formation.</p>

122. Ministère de l'Éducation, *Relationships Education, Relationships and Sex Education (RSE) and Health Education*, 2019, <[https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/908013/Relationships\\_Education\\_\\_Relationships\\_and\\_Sex\\_Education\\_\\_RSE\\_\\_and\\_Health\\_Education.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/908013/Relationships_Education__Relationships_and_Sex_Education__RSE__and_Health_Education.pdf)>, consulté le 15 mars 2022 ; Gouvernement britannique, « Teaching about Relationships, Sex and Health », <[www.gov.uk/guidance/teaching-about-relationships-sex-and-health#secondary-teacher-training-modules](http://www.gov.uk/guidance/teaching-about-relationships-sex-and-health#secondary-teacher-training-modules)>, consulté le 15 mars 2022.

123. Police de Nouvelle-Zélande, « Keeping Ourselves Safe », <[www.police.govt.nz/advice-services/personal-community-safety/school-portal/resources/successful-relationships/kos](http://www.police.govt.nz/advice-services/personal-community-safety/school-portal/resources/successful-relationships/kos)>, consulté le 15 mars 2022.

Type	Exemples de pays
<b>Formation initiale et pendant le service pour les professionnels</b>	<p><b>Australie :</b> en réponse aux recommandations de la Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse (Commission royale sur les réponses institutionnelles aux sexuels à l'égard des enfants), le DESE met à jour les cadres de formation initiale pendant la petite enfance, l'éducation supérieure et l'éducation et la formation professionnelle. eSafety forme et présente aux enseignants initiaux, aux éducateurs pendant la petite enfance et aux enseignants du primaire et du secondaire. eSafety a développé un ensemble d'outils pour les écoles et un Cadre de meilleures pratiques pour l'éducation à la sécurité en ligne.<sup>124</sup></p> <p><b>Belgique :</b> Child Focus, Mediawijs, Sensoa, Mediaraven et Jong en Van Zin ont développé un ensemble de leçons et d'outils pour les enseignants. Un numéro gratuit est disponible pour orienter et informer les enseignants.</p> <p><b>Finlande :</b> le National Police Board of Finland (Conseil d'administration de la police nationale de Finlande), le projet THL Barnahus<sup>125</sup> et le Police University College (Académie de police) développeront une formation nationale pour les autorités (notamment la police) concernant les violences sexuelles en ligne à l'encontre des enfants.</p> <p><b>Émirats arabes unis :</b> le Ministère du développement communautaire est en train de développer un programme de formation pour le personnel chargé de la protection des enfants, y compris les personnes s'occupant de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants. Le Ministère de l'Intérieur est également en train de former des spécialistes dans la protection des enfants afin de préserver leurs droits et de les protéger dans le contexte de d'abus et d'exploitation sexuels en ligne à l'encontre des enfants.</p> <p><b>Royaume-Uni :</b> le Ministère de l'Intérieur a financé le Centre of Expertise on Child Sexual Abuse (Centre d'expertise sur les abus sexuels à l'égard des enfants), qui est indépendant. Le Centre a produit toute une gamme de ressources pratiques basées sur des preuves. Il s'efforce d'améliorer la quantité et la qualité de la formation aux abus sexuels à l'encontre des enfants pour les professionnels, avant et après la qualification.<sup>126</sup></p>



124. Commissaire à la sécurité en ligne, « Toolkit for Schools », <[www.esafety.gov.au/educators/toolkit-schools](http://www.esafety.gov.au/educators/toolkit-schools)>, consulté le 15 mars 2022 ; Commissaire à la sécurité en ligne, « Best Practice Framework for Online Safety Education », <[www.esafety.gov.au/educators/best-practice-framework](http://www.esafety.gov.au/educators/best-practice-framework)>, consulté le 15 mars 2022.

125. Finnish Institute for Health and Welfare, « Barnahus Project », <<https://thl.fi/en/web/thlfi-en/research-and-development/research-and-projects/barnahus-project>>, consulté le 15 mars 2022.

126. Centre of Expertise on Child Sexual Abuse, « Practice Improvement », <[www.csacentre.org.uk/knowledge-in-practice/practice-improvement/](http://www.csacentre.org.uk/knowledge-in-practice/practice-improvement/)>, consulté le 15 mars 2022.



Type	Exemples de pays
<p><b>Campagnes nationales de sensibilisation</b></p>	<p><b>Australie</b> : Start the Chat est une campagne nationale de sensibilisation lancée en 2019 et maintenue en 2020 et 2021 dans le cadre de la Journée pour un internet plus sûr. La campagne National Online Safety Awareness (Sensibilisation nationale à la sécurité en ligne) a été conçue pour aider toutes les personnes à proximité d'enfants à comprendre l'importance de l'initiation d'un dialogue sur la sécurité en ligne.</p> <p><b>Cambodge</b> : une campagne de communication nationale de modification des comportements menée sur cinq ans visant à mettre fin aux violences à l'encontre des enfants, y compris l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, est actuellement mise en œuvre par le Ministère des Affaires sociales, des anciens combattants et de la réadaptation des jeunes.</p> <p><b>Canada</b> : en mars 2021, la Sécurité publique Canada a lancé une campagne nationale de sensibilisation concernant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.<sup>127</sup> La Sécurité publique a également développé des ressources pour sensibiliser les citoyens sur cette question. Le Canadian Centre for Child Protection (Centre canadien pour la protection des enfants) développe et fournit également des documents d'éducation et de sensibilisation du public.</p> <p><b>Ghana</b> : deux campagnes nationales (A Safer Digital Ghana (Un Ghana plus sûr) et Ghanaians Against Child Abuse (Les Ghanéens contre les abus à l'égard des enfants)) traitent de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Elles ciblent toutes deux les enfants et les parents.</p> <p><b>Italie</b> : la police de la poste et des communications, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation et des partenaires du secteur privé, a mené une campagne, <i>Una Vita da Social</i>, ciblant les écoles primaires et secondaires. Dans le cadre de cette campagne, un camion affichant une marque se rendait vers les villes principales et communiquait avec les enfants et les enseignants sur l'utilisation responsable des réseaux sociaux et les préjudices en ligne.</p> <p><b>Japon</b> : le programme e-Net Caravan consiste à mener des séminaires pour les étudiants, les parents et les enseignants dans les écoles à travers le pays. Depuis 2006, 23 791 séminaires ont été organisés avec environ 3 820 000 participants pour favoriser la sensibilisation à la sécurité des enfants en ligne.</p> <p><b>Nouvelle-Zélande</b> : Keep It Real Online est une campagne de sensibilisation multimédias créée par DIA, avec l'aide de Netsafe, du Bureau de Classification du Film et de la Littérature et du Ministère de l'Éducation. Cette campagne incluant des publicités destinées aux parents/aidants, une mini-série pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans, ainsi qu'un livre d'histoires en ligne interactif pour les enfants âgés de 5 à 11 ans.<sup>128</sup></p> <p><b>Rwanda</b> : le gouvernement a mené une campagne multimédias sur la protection en ligne des enfants depuis le milieu des années 2020 avec l'aide des réseaux sociaux, de la radio, de débats et publicités à la télévision et à la radio, et de porte-paroles au niveau ministériel.</p>
<p><b>Ressources pour les parents et les aidants</b></p>	<p><b>Australie</b> : eSafety fournit aux parents et aux aidants des ressources incluant des webinaires, du contenu web, des kits d'information et des livrets dès la jeune enfance jusqu'à l'adolescence, qui abordent toute une gamme de questions telles que les contacts indésirables, les sollicitations sexuelles, la cyberintimidation, les abus basés sur image et le harcèlement sexuel en ligne.</p> <p><b>République dominicaine</b> : le Ministère de l'Éducation et des partenaires ont lancé une plateforme virtuelle permettant aux familles de protéger les enfants en ligne.<sup>129</sup></p> <p><b>Japon</b> : en partenariat avec des associations de parents-professeurs, des symposiums d'étude participatifs pour les parents ont été organisés dans tout le pays pour informer les participants des risques en ligne et de la manière de protéger les enfants en ligne.</p>

127. Gouvernement du Canada, « Online Child Sexual Exploitation », <[www.canada.ca/en/public-safety-canada/campaigns/online-child-sexual-exploitation.html](http://www.canada.ca/en/public-safety-canada/campaigns/online-child-sexual-exploitation.html)>, consulté le 15 mars 2022.

128. Gouvernement de Nouvelle-Zélande, « Keep It Real Online – Parents », <[www.keepitreallonline.govt.nz/parents/](http://www.keepitreallonline.govt.nz/parents/)>, consulté le 15 mars 2022 ; Gouvernement de Nouvelle-Zélande, « Keep It Real Online – Youth », <[www.keepitreallonline.govt.nz/youth/](http://www.keepitreallonline.govt.nz/youth/)>, consulté le 15 mars 2022.

129. <<https://educursos.minerd.gob.do/ementores/>>

Type	Exemples de pays
<p><b>Autres ressources pour les enfants, les jeunes et les familles</b></p>	<p><b>Albanie</b> : un programme de pair-à-pair pour la sécurité en ligne a été déployé dans sept régions du pays, suite à une formation et une assistance aux pairs éducateurs afin d'agir en tant qu'« acteurs du changement ».</p> <p><b>Colombie</b> : la School of Influencers (l'École des influenceurs) est une initiative menée par des jeunes mise en place par le Milicom Youth Network (Réseau Milicom pour la jeunesse) pour aider les adolescents âgés de 10 à 19 ans à développer et mettre en pratique leurs compétences et appliquer leurs connaissances pour une utilisation sûre, sécurisée et créative d'internet.<sup>130</sup></p> <p><b>Canada</b> : Sécurité publique Canada soutient les ONG locales en matière d'éducation et de campagnes ciblant la prévention. Le Canadian Centre for Child Protection (Centre Canadien de protection de l'enfance) développe et met à disposition des outils et ressources pour les questions de sécurité des enfants.<sup>131</sup></p> <p><b>République dominicaine</b> : le Ministère de l'Éducation avec des partenaires a lancé une plateforme interactive pour les adolescents qui fournit des outils pour identifier, prévenir et signaler les abus en ligne.<sup>132</sup></p> <p><b>Grèce</b> : la Cybercrime Unit (l'Unité de cybercriminalité) dispose d'une application Cyberkid pour les systèmes Android, qui fournit des solutions simples et des conseils aux enfants et à leurs parents pour préserver la sécurité en ligne.</p> <p><b>Malte</b> : le Maltese Safer Internet Centre (Centre maltais pour un internet sûr) applique des programmes de sensibilisation faisant également partie de cours de développement psychosocial et professionnel dans les écoles primaires et secondaires. De nombreuses écoles requièrent également des sessions spécifiques dans les cas où les écoliers ont été victimes d'abus en ligne.</p> <p><b>Mongolie</b> : le portail de signalement en ligne de Mongolie<sup>133</sup> constitue également une plateforme de connaissances pour les enfants, les parents, les aidants, les éducateurs et le secteur concernant la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.</p> <p><b>Namibie</b> : le National Safe Schools Framework (Cadre National pour la Sécurité dans les écoles) inclut la sécurité en ligne. Cela inclut la formation des éducateurs, sensibilisation des apprenants et l'éducation des parents. Il y a également une sensibilisation du public par le biais de vidéos et d'affiches.</p> <p><b>Pays-Bas</b> : les ministères de la santé et de la jeunesse et de la famille ont mis en œuvre un Center for Expertise on Media Education (Centre Spécial d'Expertise sur l'éducation à travers les Médias) spécial.<sup>134</sup> Ce centre vise à améliorer l'éducation du public par le biais des médias, en ciblant les jeunes âgés de 10 à 14 ans.</p> <p><b>Émirats arabes unis</b> : la Telecommunications and Digital government Regulatory Authority (Autorité de réglementation gouvernementale des télécommunications et du numérique) applique plusieurs programmes qui aident les apprenants, les jeunes et les parents à tirer parti de la technologie et à protéger la sécurité de leurs appareils. Le Digital Wellbeing Council (Conseil du bien-être numérique) a également une page de ressources visant à favoriser un environnement plus sain et plus sûr.<sup>135</sup></p>

130. School of Influencers, « Misión #CiberConscientes », <<https://mision.ciberconscientes.com/>>, consulté le 15 mars 2022.

131. Leur travail éducatif inclut, entre autres : Kids in the Know, un programme de sécurité personnel de la maternelle à la seconde, conçu pour habiliter les enfants et réduire leur risque d'enlèvement et de victimisation sexuelle ; Teatree Tells: A Child Abuse Prevention Kit, My First Safety Book, and Keep and Speak Secrets sont des documents intéressants adaptés à l'âge expliquant aux enfants ce qui est acceptable, et ce qui ne l'est pas, et à qui s'adresser si quelque chose d'inacceptable s'est produit. Ces outils fournissent également aux familles des ressources pour les aider à mener des conversations sur les limites et la consultation d'adultes de confiance ; Don't Get « Sextorted », qui explique l'extorsion de faveurs sexuelles aux préadolescents et adolescents et la manière dont elle peut avoir lieu.

132. <<https://educursos.minerd.gob.do/epana/>>

133. Internet Watch Foundation, <[www.ekids.mn/](http://www.ekids.mn/)>, consulté le 15 mars 2022.

134. Netwerk Mediawijsheid, « Iedereen Mediawijs », <[www.mediawijzer.net/](http://www.mediawijzer.net/)>, consulté le 15 mars 2022.

135. Digital Wellbeing Council, « Resources », <[www.digitalwellbeing.ae/en/resources](http://www.digitalwellbeing.ae/en/resources)>, consulté le 21 mars 2022.

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

### Difficultés pratiques et inclusion

Même si certains programmes sont intégrés dans les programmes nationaux d'éducation, d'autres sont des initiatives adéquates ou pilotes. Dans 10 pays, aucun programme ne pourrait être décrit comme étant « national ». L'absence d'un programme national est considérée en tant que difficulté importante pour générer une sensibilisation à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants auprès des apprenants, des enseignants, des parents et des aidants. Lorsqu'il existe des programmes éducatifs, ils ne sont pas toujours « nationaux », étant donné que le pouvoir de développer et de mandater des programmes éducatifs relève des autorités étatiques ou provinciales. Il peut être complexe de coordonner des ministères concernés afin de développer et mettre en œuvre des programmes éducatifs complets.

La mise en œuvre d'un programme éducatif implique d'autres difficultés pratiques. L'inclusion de contenu dans les programmes nationaux d'éducation peut impliquer des processus administratifs longs. Il peut être difficile d'accéder à et d'impliquer les parents et les aidants et d'accéder à des « cohortes vulnérables » telles que les enfants dans les foyers d'accueil, les jeunes en détention, les parents adolescents, la jeunesse LGBTI et les jeunes autochtones. Les programmes nationaux d'éducation sont souvent appliqués dans les écoles et peuvent ne pas cibler les enfants non supervisés ou ayant besoin d'une assistance psychosociale spécialisée, souvent plus exposés au risque d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Cette capacité est également affectée par les perceptions de la communauté, les tabous sociaux, la sensibilisation et la stigmatisation des victimes/survivants de violences sexuelles.

### Considérations éthiques

Les soins et l'éthique sont essentiels pour explorer les thèmes sensibles liés aux enfants et aux jeunes. Le contenu doit être adapté à l'âge, accessible et inclusif. Certains pays ont entrepris des consultations poussées avec des experts en la matière, des conseils de jeunes et des experts en santé mentale, pour aider à façonner les campagnes et and messaging pour garantir une personnalisation adéquate en fonction de chaque tranche d'âge. Les éducateurs ont besoin d'aide pour transmettre ces enseignements et être suffisamment confiants pour communiquer avec les enfants sans porter de jugement et en respectant la culture et le genre.

## Participation des enfants

### Statut actuel

**Le MRN implique d'inciter et de permettre aux enfants et aux jeunes de faire part de leurs idées et d'influencer le développement de politiques et les pratiques relatives à l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.**

Plus de deux tiers des pays (71 %, soit 29 sur 41<sup>136</sup>) rapportent que les enfants et les jeunes sont encouragés à faire part de leurs idées et à influencer le développement de politiques et de pratiques.

Les enfants et les jeunes soutiennent les efforts en matière de sécurité en ligne par le biais de réseaux de pair-à-pair et d'autres interventions éducatives. Dans certains cas, les enfants et les jeunes participent au développement de politiques spécifiques ou par le biais de structures ou de groupes établis. Le Tableau 16 fournit des exemples illustratifs.

136. Un pays n'a pas répondu à cette question.

Tableau 16. Exemples de structures ou groupes établis pour les groupes dans les pays pour obtenir les points de vue des enfants

Pays	Structures ou groupes pour obtenir les points de vue des enfants
<b>Australie</b>	eSafety teste des ressources et du contenu auprès d'enfants et de jeunes. eSafety utilise une boucle de commentaires adaptative pour les enfants âgés de 3 à 6 ans par le biais de présentations en ligne afin de tirer des enseignements des participants. eSafety a organisé un forum en ligne structuré de cinq jours avec 123 jeunes âgés de 14 à 17 ans afin de recueillir leur point de vue et développer son initiative Safety by Design. Ces contributions ont permis de produire la Safety by Design Youth Vision Statement (Déclaration de vision pour la jeunesse dès la conception). <sup>137</sup> En décembre 2021, le Premier Ministre a annoncé un Conseil consultatif des jeunes <sup>138</sup> géré par le Commissaire à la sécurité en ligne permettant aux jeunes de s'exprimer sur le développement de politiques et de ressources concernant la sécurité en ligne et l'exploitation sexuelle des enfants.
<b>Cambodge</b>	Un Groupe de référence pour les adolescents et les jeunes, soutenu par l'ONG Child Rights Coalition-Cambodia (Coalition pour les droits des enfants – Cambodge) et l'UNICEF, travaille au développement de plaidoyers, de dialogues politiques et de programmes.
<b>Canada</b>	Le National Youth Advisory Committee (NYAC) (Comité consultatif national pour la jeunesse) de la GRC rassemble un groupe varié de 125 jeunes âgés de 13 à 21 afin de discuter de questions telles que le harcèlement et le cyberharcèlement, la sécurité en ligne, des relations saines, le consentement sexuel, la santé mentale, etc. Le NYAC apporte une contribution précieuse aux politiques, programmes et stratégies de la GRC.
<b>Colombie</b>	Les jeunes leaders du réseau ECPAT ont contribué à l'élaboration de la Public Policy Line for the Prevention and Eradication of Commercial Sexual Exploitation of Girls, Boys, and Adolescents.
<b>Japon</b>	L'Outline for the Promotion of Development and Support for Children and Young People (Schéma de promotion du développement et de l'aide pour les enfants et les jeunes) de 2021 stipule qu'il convient d'accorder une attention particulière à la composition du conseil et aux membres afin que les opinions des enfants et des jeunes soient reflétées de manière positive et adéquate dans le processus d'élaboration des politiques.
<b>Kenya</b>	Des enfants ont participé à des forums pour contribuer à l'évaluation de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants ainsi qu'au développement du Plan d'action national.
<b>Malte</b>	L'Office of the Commissioner for Children (Bureau du commissaire à l'enfance) fait partie du Consortium BeSmartOnline! et est responsable de coordonner la participation des jeunes. Les enfants et les jeunes sont impliqués dans le développement du travail mené par le Safer Internet Centre.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Netsafe utilise un Youth Action Squad (Groupe d'action pour la jeunesse) , favorisant des expériences en ligne plus sûres et plus positives et des citoyens responsables dans tout le pays. Une mini-série dédiée à la campagne nationale de sensibilisation a été développée en collaboration avec des jeunes afin de s'assurer qu'elle soit pertinente et fasse écho à leur expérience, en utilisant leur langage et leur humour.

137. Commissaire à la sécurité en ligne, « Safety by Design », <[www.esafety.gov.au/sites/default/files/2019-10/SBD - Vision for young people.pdf](http://www.esafety.gov.au/sites/default/files/2019-10/SBD-Vision%20for%20young%20people.pdf)>, consulté le 15 mars 2022.

138. Premier ministre australien, « A Voice for Young People on Online Safety », communiqué de presse, 15 décembre 2021, <[www.pm.gov.au/media/voice-young-people-online-safety](http://www.pm.gov.au/media/voice-young-people-online-safety)>, consulté le 15 mars 2022.

Pays	Structures ou groupes pour obtenir les points de vue des enfants
Rwanda	Le Rwanda a mis en place des comités, des forums et un sommet national annuel permettant aux enfants de contribuer à et d'influencer les priorités nationales qui les concernent le plus. Le thème du sommet de 2020 était la protection en ligne des enfants, et les enfants ont soumis leurs questions. Le gouvernement rendra compte de la mise en œuvre lors du prochain sommet pour les enfants.
Suède	La Convention on the Rights of the Child est devenue une loi nationale en janvier 2020. Son inclusion implique une obligation plus explicite pour les praticiens du droit de prendre en compte les droits découlant de la CRC (p. ex., le droit de participation).
Émirats arabes unis	Le Children's Parliament (Parlement des enfants) des Émirats arabes unis est composé de 40 membres jeunes hommes et femmes issus de tout le pays, âgés de 10 à 16 ans. Ils sont membres pendant deux ans. Le Ministère de l'Intérieur a précédemment organisé un Creative Lab dédié aux préjudices en ligne causés aux enfants. Les enfants soumettaient des idées de campagnes de sensibilisation et leurs commentaires ont permis de développer des voies nationales de signalement.
Royaume-Uni	Des efforts ont été déployés pour inclure les points de vue des enfants et des victimes/survivants lors du développement de la Tackling Child Sexual Abuse Strategy (Stratégie de lutte contre les abus sexuels à l'égard des enfants). Cela a été facilité par un groupe intervenant issu du secteur tertiaire, y compris des organisations travaillant directement avec des enfants et des victimes/survivants. Les points de vue des enfants sont sollicités dans le cadre de l'évaluation du Home Office Trusted Relationships Fund (Fonds du Ministère de l'Intérieur pour des relations de confiance). Ce fonds identifie les approches permettant de répondre aux vulnérabilités chez les enfants exposés à un risque d'exploitation et d'abus.

### Lacunes, difficultés et enseignements tirés

Dans 29 % des pays (soit 12 sur 41), il n'y a aucun exemple d'encouragement ou de facilitation d'une participation significative des enfants. Même lorsqu'il existe des « comités des enfants » ou des « forums pour les enfants », les participants à l'enquête ont suggéré que l'impact au niveau des politiques pouvait être difficile à observer.

Le fait de parler aux enfants et aux jeunes de questions sensibles présente des difficultés éthiques. Pour prévenir les préjudices, les thèmes sensibles doivent normalement être abordés de manière adaptée à l'âge *avant* que les enfants soient exposés au risque de menaces en ligne. Il est également essentiel de s'assurer que les processus ne perturbent ni ne revictimisent les enfants ou les jeunes participants qui peuvent avoir été des victimes ou survivants d'exploitation et d'abus sexuels. Les pays ont appris que cela impliquait une approche axée sur les traumatismes lors des interactions avec les jeunes. Il est utile d'impliquer des enfants et des jeunes issus de milieux variés et de garantir leur accessibilité.

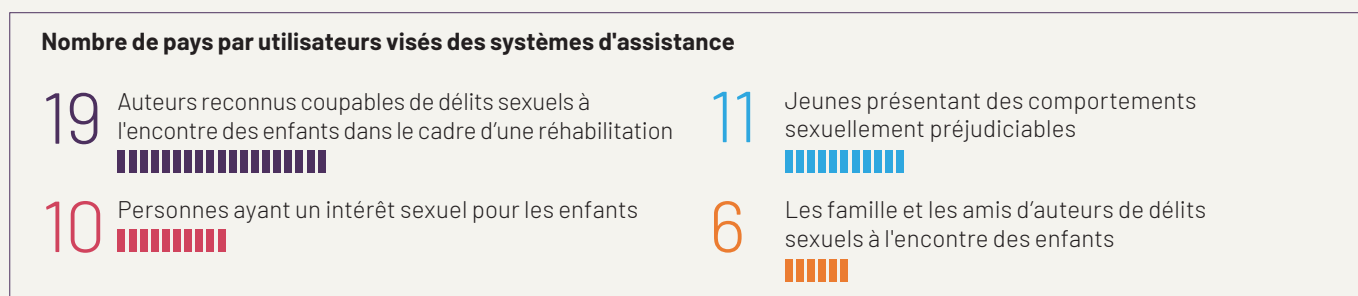
### Systemes d'aide aux delinquants

#### Statut actuel

**Le MRN décrit l'importance des systemes d'assistance aux personnes éprouvant une attirance sexuelle pour les enfants, afin de les empêcher de passer à l'action et d'abuser sexuellement des enfants et d'accéder à du matériel d'abus sexuel d'enfants sur internet.**

Les systemes d'assistance sont également nécessaires pour les auteurs reconnus coupables de délits sexuels à l'encontre des enfants, dans le cadre de leur réhabilitation, les jeunes manifestant un comportement sexuellement préjudiciable, ainsi que la famille et les amis auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants. Plus de la moitié des pays interrogés (59 %, soit 24 sur 41<sup>139</sup>) ont mis en place une certaine forme de système. La Figure 10 montre le nombre de pays et d'utilisateurs visés respectifs. Le Tableau 17 inclut des exemples illustratifs des efforts existants.

Figure 10  
Types de systemes d'assistance mis en place



139. Un pays n'a pas répondu à cette question.

Tableau 17. Types de systèmes d'assistance et exemples de pays

Type	Exemples de pays
<b>Systèmes d'assistance pour les personnes ayant un intérêt sexuel pour les enfants</b>	<p><b>Australie :</b> le Jesuit Social Services (Service Social des Jésuites) entame un programme pilote Stop It Now! en Australie, qui devrait être lancé au milieu de l'année 2022. En vertu de la Stratégie nationale pour prévenir et répondre aux abus sexuels concernant des enfants 2021–2030, le gouvernement australien a investi 9,6 millions \$ sur quatre ans afin de lancer un service de prévention de la délinquance dans tout le pays pour les adultes ayant un intérêt sexuel pour les enfants. Ce service délivrera un programme tel que Stop It Now! au Royaume-Uni et inclura des services en ligne et un service d'assistance.</p> <p><b>Belgique :</b> le projet Stop It Now! de l'University Forensisch Center d'Anvers est un service de chat et d'assistance dédié à toutes les personnes préoccupées par leur attirance sexuelle ou leur comportement envers les enfants, mais qui n'ont pas encore agi.<sup>140</sup></p> <p><b>Canada :</b> Sécurité publique Canada finance le Centre for Addiction and Mental Health (Centre pour l'addiction et la santé mentale) afin de mettre en œuvre un programme pilote offrant une aide anonyme (par téléphone, chat ou e-mail) aux personnes préoccupées par leur attirance envers les enfants ou craignant de commettre des délits en ligne ou hors ligne impliquant un enfant.</p> <p><b>Finlande :</b> le réseau SeriE inclut deux thérapeutes spécialisés qui aident les gens présentant un intérêt sexuel pour les enfants n'ayant pas commis de délits. Un programme national d'auto-assistance gratuit est disponible pour les personnes qui recherchent et utilisent du matériel illégal en ligne.<sup>141</sup> Protect Children a mené des recherches et développé un programme d'auto-assistance dans le cadre du projet Re-Direction.<sup>142</sup></p>

140. Stop it Now!, <<https://stopitnow.be/>>, consulté le 15 mars 2022.

141. Mielenterveystalo.fi, « Seksuaalinen kiinnostus lapsiin - omahoito », <[www.mielenterveystalo.fi/aikuiset/itsehoito-ja-oppaat/itsehoito/seksuaalinen-kiinnostus-lapsiin/Pages/default.aspx](http://www.mielenterveystalo.fi/aikuiset/itsehoito-ja-oppaat/itsehoito/seksuaalinen-kiinnostus-lapsiin/Pages/default.aspx)>, consulté le 15 mars 2022.

142. Protect Children, *ReDirection Survey Report: CSAM Users in the Dark Web*, Septembre 2021, <<https://suojellaanlapsia.fi/2021/09/23/redirection-survey-report/>>, consulté le 15 mars 2022 ; Mielenterveystalo.fi, « Redirection Self-Help Program », <[www.mielenterveystalo.fi/aikuiset/itsehoito-ja-oppaat/itsehoito/redirection/Pages/default.aspx](http://www.mielenterveystalo.fi/aikuiset/itsehoito-ja-oppaat/itsehoito/redirection/Pages/default.aspx)>, consulté le 15 mars 2022.

Type	Exemples de pays
<p><b>Systèmes d'assistance pour les auteurs reconnus coupables de délits sexuels à l'encontre des enfants dans le cadre d'une réhabilitation</b></p>	<p><b>Belgique :</b> les Circles of Support and Accountability (CoSA) (Cercles d'aide et de responsabilisation) ciblent les délinquants présentant un risque moyen à élevé de récidive. Ces cercles sont composés de trois bénévoles qui fournissent une assistance à la « personne centrale » lors de son parcours de réintégration. Les bénévoles sont aidés par un cercle externe de professionnels. Un coordonnateur de cercle fait le lien entre les cercles internes et externes. Le projet est actuellement en cours dans deux villes. Trois Centres d'assistance désignés par le Ministère fédéral de la Justice et les ministres régionaux sont responsables de la du personnel de santé qui assiste les thérapeutes et du système de soins dans le cadre du traitement des délinquants sexuels. Le Groupe d'évaluation et d'assistance des paraphilies est une équipe de soins spécialisée qui fournit des soins au CHU de Charleroi. L'ITER est un centre ambulatoire situé à Bruxelles qui fournit des services pluridisciplinaires aux délinquants, une pré-thérapie aux clients incarcérés et un programme destiné aux jeunes.</p> <p><b>Canada :</b> Sécurité publique Canada finance un projet de capacité nationale Circle of Support and responsabilisation (CoSA) (Cercle de soutien et de responsabilisation) entre avril 2017 et mars 2022. Le CoSA est une réponse communautaire aux hommes et aux femmes ayant commis des délits sexuels et visant à réduire le risque de future victimisation sexuelle des membres de la communauté en aidant les individus libérés à s'intégrer dans la communauté et à mener une vie responsable et productive. Dans son évaluation de 2013/2014, le CoSA a constaté que sa nature bénévole pouvait avoir un impact sur sa mise en œuvre.</p> <p><b>Japon :</b> le Ministère de la Justice est impliqué dans l'amélioration du traitement spécialisé des délinquants sexuels. Le Re-offending Prevention Guidance for Sex Offenders (Guide de prévention de la récidive pour les délinquants sexuels) a été mis en œuvre et est en train d'être amélioré par le Bureau des établissements pénitentiaires, sur la base des recherches permettant d'évaluer son efficacité. Un programme de traitement des délinquants a été mis en œuvre dans les services de probation.</p> <p><b>Nouvelle-Zélande :</b> le programme destiné aux personnes présentant un risque élevé de délits sexuels concernant des enfants inclut 300 heures de thérapie de groupe intensive, ainsi qu'une thérapie individuelle, au besoin. Les évaluations menées dans les unités de soins appliquant le programme<sup>143</sup> ont montré une réduction de récidive de délits sexuels chez les personnes ayant suivi un traitement par rapport à celles qui n'en ont suivi aucun. Les deux unités proposent un flux de programme adapté aux personnes présentant des problèmes de fonctionnement cognitif et de réceptivité. Le programme court fournit une intervention de faible intensité aux personnes présentant un risque moins important de délinquance (une intervention en groupe de 50 heures délivrée sur trois mois environ).</p> <p><b>Émirats arabes unis :</b> Un travail est en cours pour personnaliser les programmes de réhabilitation pour les auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants.</p>

143. Département de l'administration pénitentiaire, *Evaluating the Kia Marama Treatment Programme for New Zealand Sex Offenders Against Children*, <[www.corrections.govt.nz/\\_data/assets/pdf\\_file/0018/10647/kiamarama.pdf](http://www.corrections.govt.nz/_data/assets/pdf_file/0018/10647/kiamarama.pdf)>, consulté le 15 mars 2022 ; Département de l'administration pénitentiaire, *An Evaluation of the Te Piriti Special Treatment Programme*, 2003, <[www.corrections.govt.nz/resources/research/te-whakakotahitanga-an-evaluation-of-the-te-piriti-special-treatment-programme](http://www.corrections.govt.nz/resources/research/te-whakakotahitanga-an-evaluation-of-the-te-piriti-special-treatment-programme)>, consulté le 15 mars 2022. Les études disponibles montrent qu'un individu diplômé de Kia Marama ou de Te Piriti est moins susceptible de récidiver qu'un échantillon de contrôle (4,1 % de moins en 2015). Voir aussi : Police de Nouvelle Zélande, Ministère de la Justice et Département de l'administration pénitentiaire, « Evidence Brief: Sex Offender Treatment for Adults », Septembre 2016, <[www.justice.govt.nz/assets/Documents/Publications/Sex-Offender-Treatment-for-Adults.pdf](http://www.justice.govt.nz/assets/Documents/Publications/Sex-Offender-Treatment-for-Adults.pdf)>, consulté le 15 mars 2022.

Type	Exemples de pays
<b>Des systèmes d'assistance dédiés aux enfants et aux jeunes présentant des comportements sexuels préjudiciables</b>	<p><b>Australie :</b> les Jesuit Social Services (Service social des Jésuites) sont en train de développer le Worried About Sex and Porn Project (Projet pour répondre aux préoccupations en matière de sexualité et de pornographie) pour les enfants et les jeunes. eSafety a créé un énoncé de position<sup>144</sup> sur les comportements sexuels préjudiciables. Sur la base d'un modèle de santé publique mené par le National Office for Child Safety (Bureau national pour la sécurité des enfants), les gouvernements australiens sont en train de mettre en place un cadre pour prévenir et répondre aux enfants présentant des comportements sexuels préjudiciables.</p> <p><b>Belgique :</b> l'objectif de l'ONG Kaléidos est de fournir une aide psychosociale et éducative aux jeunes affectés par les abus sexuels, et à leurs proches.</p> <p><b>Finlande :</b> le projet Barnahus et la zone de desserte de l'Hôpital universitaire de Tampere développeront un modèle et un rapport pour recommander un traitement aux jeunes délinquants en 2021 et 2022. Une formation aux modèles de soins régionaux sera délivrée en 2022.</p>

### Lacunes, difficultés et enseignements tirés

Près de la moitié des pays interrogés (41 %, soit 17 sur 41<sup>145</sup>) n'ont mis en place aucun système d'assistance. Ils sont tous issus de catégories à revenus faibles et moyens. Quel que soit la tranche de revenus, cette capacité présente des difficultés. Même s'il existe des modèles de bonnes pratiques, une difficulté importante pour les gouvernements est l'« image négative » associée au développement et à la fourniture de services d'assistance à ces groupes. Les participants à l'enquête ont décrit une adhésion limitée de la communauté pour promouvoir et soutenir les interventions ciblant les agresseurs et un penchant pour les interventions punitives. Un effort dédié peut être requis pour faire évoluer ces normes sociales.

Même dans les pays à revenus élevés, le financement public de ces systèmes est limité, en dépit de la croissance de la base de clients. Les pays ont tirés des enseignements sur les différents risques et besoins de ces groupes cibles. Une assistance et des programmes communautaires peuvent être disponibles pour certains, mais certains individus ne peuvent ou ne devraient pas appliquer de tels programmes. Il peut être difficile de toucher les groupes visés et de maintenir les clients dans les programmes de soins. Les personnes présentant un intérêt sexuel pour les enfants ou se souciant du risque qu'elles présentent pour les enfants rencontrent également des obstacles pour obtenir de l'aide. Ces obstacles incluent des modèles de signalement obligatoires, des stigmates et l'embarras.

144. Commissaire à la sécurité en ligne, « Online Harmful Sexual Behaviours in Children and Young People under 18 – Position Statement », <[www.esafety.gov.au/about-us/tech-trends-and-challenges/harmful-sexual-behaviours-under-18](http://www.esafety.gov.au/about-us/tech-trends-and-challenges/harmful-sexual-behaviours-under-18)>, consulté le 15 mars 2022.

145. Un pays n'a pas répondu à cette question.





## Domaine 5 : Industrie

### Procédures de suppression et signalement

#### Statut actuel

Le MRN implique des procédures permettant de démanteler/retirer rapidement du matériel d'abus sexuel d'enfants lorsqu'une société confirme sa présence à son service. Le MRN stipule également que des protections réglementaires sont nécessaires pour permettre à l'industrie de signaler l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, y compris la transmission de contenu, aux forces de l'ordre ou à une autre agence désignée.

Plus de deux tiers des pays interrogés (73 %, soit 30 sur 41) disposent de procédures pour retirer ou bloquer le matériel d'abus sexuel d'enfants (consultez la Figure 11 pour voir un aperçu des réponses de l'industrie à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants dans les pays interrogés).

Dans certains pays, ces procédures sont stipulées dans la législation ou appliquées par le biais de processus judiciaires. D'autres pays appliquent des systèmes d'autoréglementation, y compris la coopération des hotlines avec les FAI et l'utilisation facultative de mécanismes techniques tels que le blocage ou le filtrage. Le Tableau 18 fournit des exemples illustratifs.

Figure 11  
Aperçu du Domaine 5

▼ Oui    ▲ Non

#### Pourcentage de pays par capacité

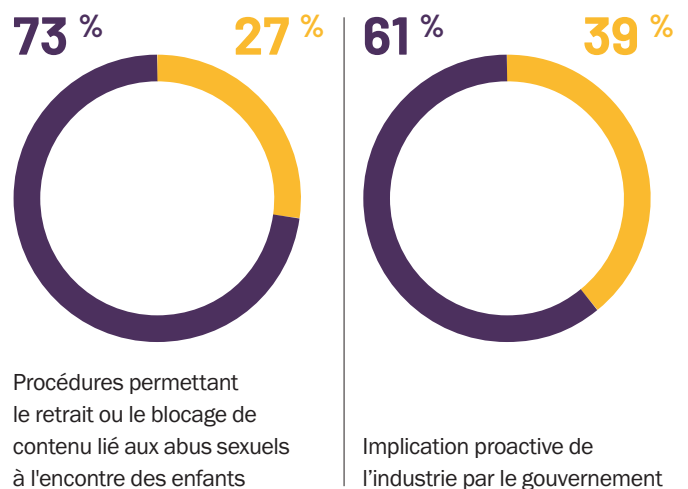


Tableau 18. Exemples de procédures permettant le retrait, le blocage et le signalement de matériel d'abus sexuel d'enfants dans les pays

Pays	Procédures permettant le retrait ou le blocage de contenu lié aux abus sexuels à l'encontre des enfants
Australie	En vertu de l'Online Content Scheme (Programme sur le contenu en ligne), eSafety peut agir concernant le matériel interdit connecté à l'Australie en émettant un avis de retrait (pour les services de réseaux sociaux, les services électroniques pertinents, les services internet désignés ou les services d'hébergement), un avis de cessation de services (pour les services de contenu en direct), un avis de retrait d'application (pour les fournisseurs d'applications) ou un avis de suppression de lien (pour les services de lien). eSafety doit remettre au fournisseur un avis écrit (avis de retrait). Un avis de retrait doit être respecté dans un délai de 24 heures. L'Online Content Scheme a été mentionné en premier dans la Broadcasting Services Act (Loi sur les services de diffusion) de 1992. L'Online Safety Act 2021 (voir la capacité Législation ci-dessus) confère à eSafety des pouvoirs supplémentaires pour permettre le retrait, le blocage et le signalement rapides du CSAM.
Belgique	Le retrait et le blocage de CSAM sont des procédures juridiques stipulées dans le Code de procédure pénale. La police peut proposer au procureur de retirer les sites hébergés en Belgique et de bloquer les sites non hébergés en Belgique. La police a également mis en place un protocole d'entente avec l'ONG Child Focus (membre d'INHOPE). Le Code de droit économique exige que les prestataires de services d'hébergement suppriment le contenu illégal ou empêchent d'y accéder dès qu'ils en prennent connaissance. Les prestataires de services doivent immédiatement informer les autorités d'activités illégales alléguées sur leurs plateformes et fournir des informations utiles pour les enquêtes criminelles.
Canada	Le Code pénal stipule que, lorsqu'un juge a des motifs raisonnables de penser que de la « pornographie mettant en scène des enfants » est stockée sur un système informatique dans la juridiction du tribunal, il peut ordonner au « détenteur du système informatique » de remettre une copie de ce matériel au tribunal, de le retirer et de fournir des informations permettant d'identifier et de localiser la personne ayant diffusé ce matériel. Une loi respectant le signalement obligatoire de la pornographie mettant en scène des enfants sur internet par des personnes fournissant un service internet impose des obligations de signalement aux prestataires de services en cas de « pornographie mettant en scène des enfants ». Les propositions de nouvelles loi et réglementations éventuelles pour les plateformes de réseaux sociaux (voir la capacité Législation, ci-dessus) incluaient l'exigence éventuelle que toutes les plateformes soient tenues de supprimer un contenu illégal dans un délai de 24 heures, sous peine de pénalités importantes. Le Canadian Centre for Child Protection applique le Project Arachnid, <sup>146</sup> initialement conçu pour trouver les liens sur les sites déjà signalés à Cybertip.ca et contenant du CSAM et détecter où ces images/vidéos sont publiquement disponibles. Une fois un CSAM détecté, un avis est envoyé au prestataire hébergeant le contenu afin de lui demander de le retirer.
Ghana	Le Cybersecurity Act 2020 introduit des procédures de notification et de retrait concernant le CSAM.
Italie	Le Centre national de lutte contre la pornographie en ligne mettant en scène des enfants du Ministère de l'Intérieur reçoit des signalements des forces de l'ordre, du secteur privé et du public. Une liste de domaines hébergeant du contenu illégal à l'étranger est régulièrement mise à jour et communiquée aux FAI nationaux chaque jour, afin de filtrer les domaines illégaux avec une page de blocage. Les FAI sont tenus d'utiliser des outils de filtrage et d'autres solutions technologiques adéquates. L'omission de se conformer est sanctionnée par une amende comprise entre 50 000 € et 250 000 €, imposée par le Ministère des Communications.
Japon	L'Internet Content Safety Association prépare et gère des listes de sites web contenant du CSAM. Certains FAI ont volontairement introduit le blocage de ces sites. Le gouvernement contribue à mettre en œuvre des Directives concernant les mesures en cas d'informations illégales sur internet, y compris les critères concernant le CSAM devant être supprimé et les modèles de conditions générales appliqués par l'industrie pour les services internet, y compris des dispositions sur le blocage de CSAM interdisant l'exploitation sexuelle des enfants.

146. Project Arachnid, « The Cycle of Child Sexual Abuse Material Stops Now », <<https://projectarachnid.ca/en/>>, consulté le 15 mars 2022.

Pays	Procédures permettant le retrait ou le blocage de contenu lié aux abus sexuels à l'encontre des enfants
Malte	L'Unité de Police pour la cybercriminalité collabore avec des prestataires de services en ligne nationaux et internationaux lorsqu'une intervention est requise. La loi sur le commerce électronique stipule que les prestataires de services doivent se conformer à une demande de retrait de contenu sur ordre du tribunal ou en cas de demande d'une autorité compétente, sous peine de sanctions.
Népal	L'Autorité népalaise des télécommunication a publié une Directive de protection en ligne des enfants obligeant les FAI à surveiller le contenu et à garantir des mécanismes de signalement et de retrait rapide de CSAM.
Pays-Bas	La plupart des FAI des Pays-Bas se conforment à un modèle facultatif de notification et de retrait. La Procédure du code criminel néerlandais confère aux procureurs le pouvoir de retirer le contenu d'une page web si cela est requis dans le cadre d'une investigation concernant des abus sexuels d'enfants. Par ailleurs, une autorité, qui sera mise en place à compter de juin 2022, luttera contre la distribution de « matériels pornographiques mettant en scène des enfants » sur internet. Cette autorité peut exiger que le matériel soit rendu inaccessible, obliger les parties à internet à prendre des mesures pour empêcher sa diffusion et imposer des sanctions.
Nouvelle-Zélande	Le Département des affaires intérieures (DIA) agit comme intermédiaire pour l'IWF et INHOPE pour signaler le CSAM dont le contenu doit être retiré. Le DIA maintient également le Digital Child Exploitation Filtering System (Système de filtrage de l'exploitation des enfants en ligne) de Nouvelle-Zélande. Ce filtre est facultatif, et la plupart des grands FAI et plus de 90 % des utilisateurs particuliers l'ont adopté. Lorsque quelqu'un essaie d'accéder à un site web utilisé pour diffuser du CSAM, le DIA affiche une page de blocage incluant des informations sur les conseils disponibles, la base juridique du matériel contestable et les manières de signaler ce matériel. <sup>147</sup>
Suède	Les disques durs ou les serveurs contenant du CSAM peuvent être saisis en vertu du code pénal, qui stipule que les biens utilisés comme instrument ou générés ou générés de façon illégale peuvent être confisqués. L'Act on Responsibility for Electronic Bulletin Boards (loi sur la responsabilité en matière de bulletins d'information électroniques) oblige un fournisseur de panneau d'affichage électronique à retirer ou, d'une autre manière, à rendre inaccessible un message incluant du CSAM. Initié par ECPAT Sweden, un blocage facultatif est mis en place entre certains des grands FAI et la police. Cette coopération facultative couvre 85 à 90 % des abonnés à internet en Suède.
Émirats arabes unis	La Telecommunication Digital Government and Regulations Authority (TDRA) (Autorité gouvernementale et de réglementation des télécommunications et du numérique) collabore avec le Ministère de l'Intérieur pour retirer et bloquer le CSAM. La TDRA coordonne le blocage de l'accès avec les FAI locaux et signale le CSAM aux sites web et aux sites de réseaux sociaux concernés afin qu'ils le retirent. Le TDRA peut également contacter l'administrateur du site web ou la société d'hébergement afin qu'ils suppriment le contenu ou le retirent du site web. La législation nationale inclut un signalement obligatoire pour les sociétés de télécommunication, avec une amende pouvant aller jusqu'à 1 million de dirhams en cas de non-conformité. Les FAI bloquent de façon proactive le CSAM conformément à la politique de gestion d'accès à internet appliquée par la TDRA. <sup>148</sup>
Royaume-Uni	La Online Safety Bill propose de nouvelles exigences pour les sociétés suppriment rapidement le CSAM identifié. En vertu du régime Online Safety, l'Office of Communications sera responsable de s'assurer que les sociétés s'acquittent de leurs responsabilités. Le gouvernement a fourni à l'IWF une connexion à la base de données d'images d'abus d'enfants (consultez Accès aux bases de données d'images, ci-dessus) afin que l'IWF puisse partager des hachages avec l'industrie permettant d'identifier et de supprimer en plus grand volume de CSAM.
États-Unis	La surveillance est facultative et doit être conforme au droit constitutionnel américain. De nombreuses grandes plateformes surveillent le CSAM à l'aide de PhotoDNA ou de systèmes exclusifs pour la vidéo. Une fois le contenu présentant l'abus d'enfants détecté, le signalement est requis par la loi.

147. Département des affaires intérieures, « Digital Child Exploitation Filtering System », <<https://dce.net.nz/>>, consulté le 15 mars 2022.

148. Telecommunications and Digital Government Regulatory Authority, <[www.tdra.gov.ae/en/about-tra/information-and-egovernment-sector/internet-guidelines/details.aspx#pages-67183](http://www.tdra.gov.ae/en/about-tra/information-and-egovernment-sector/internet-guidelines/details.aspx#pages-67183)>, consulté le 15 mars 2022.

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

### Contraintes juridiques et réglementaires

Le manque d'accords ou de cadres réglementaires formels concernant le retrait ou le blocage rapide est considéré en tant qu'obstacle important dans certains pays. Même si certains gouvernements ont reçu des commentaires positifs de la part de prestataires de services sur les Principes volontaires visant à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants (voir la Section 6), les mesures facultatives sont considérées par certains comme étant insuffisantes. Cela est particulièrement le cas lorsque les prestataires de services refusent de coopérer avec les gouvernements ou les forces de l'ordre ou entravent les efforts d'implication.

Certains pays souhaitent des dispositions législatives explicites obligeant l'industrie à agir. Les processus judiciaires de demande de retrait ou de blocage et de filtrage peuvent être lourds, complexes et longs. Des lois sur la conservation des données sont en cours d'examen dans certains pays afin de garantir une approche proportionnée et une conciliation de la vie privée et de la sécurité.

Certains pays souhaitent que les prestataires de services en ligne prennent des mesures proactives et utilisent la technologie disponible pour détecter et prévenir l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Même si certains prestataires de services arrivent très efficacement à identifier des matériels d'abus sexuel d'enfants connus, l'identification des matériels d'abus sexuel d'enfants non détectés et classifiés précédemment par les forces de l'ordre et/ou les modérateurs était beaucoup plus complexe. Les participants à l'enquête ont fait référence à la proposition de la Commission européenne,<sup>149</sup> au besoin d'une approche intégrant la sécurité dès la conception (voir la Section 7), et à l'application de normes/codes de conduite à l'encontre des comportements illégaux sur les plateformes. Certains participants ont reconnu le besoin de flexibilité et d'adaptabilité concernant les cadres et pratiques réglementaires.

### Obstacles pratiques

L'importance des procédures de retrait n'est pas bien comprise par l'industrie, le public et les forces de l'ordre dans certains pays. Les procédures de mise en œuvre impliquent également des contraintes en termes de ressources techniques et humaines.

Cette capacité est également affectée par la réticence des victimes à divulguer les abus qu'ils ont subis et/ou leur connaissance limitée des modes de signalement disponibles. Les plateformes sont censées faciliter le signalement pour les utilisateurs, même s'il n'existe aucune réponse standard dans l'industrie. Cela risque d'affaiblir la capacité des utilisateurs ou l'inclination au signalement. Des preuves supplémentaires sont requises concernant les raisons du taux d'adoption faible des modes de signalement, y compris l'outil de signalement et de suppression<sup>150</sup>.

### Collaboration

Une collaboration nationale et globale est essentielle pour cette capacité. Au niveau national, des relations de travail étroites entre les intervenants peuvent contribuer à atténuer les risques de perturbation d'une opération de surveillance en cours si les prestataires de services ne tiennent pas des registres adéquats. Les obstacles à une réponse globale coordonnée incluent le manque d'approche universelle pour classifier les matériels d'abus sexuel d'enfants et le manque de cadres et normes de coopération universels concernant les données et le partage de renseignements entre les agences des forces de l'ordre et entre les forces de l'ordre et le secteur privé.<sup>151</sup> Une meilleure collaboration interprofessionnelle est requise pour surmonter ces obstacles.

## Développement de solutions innovantes et responsabilité sociale des entreprises

### Statut actuel

Le MRN décrit le développement de solutions technologiques innovantes améliorant les approches existantes pour prévenir et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants ou permettent de développer de nouvelles approches. Il implique également des conduites professionnelles responsables pour identifier, prévenir et lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.

Étant donné que ce rapport cible les réponses nationales, l'enquête a examiné l'implication du *gouvernement* auprès de l'industrie. Dans plus de la moitié des pays interrogés (61 %, soit 25 sur 41), le gouvernement implique l'industrie et incite de manière proactive le développement de solutions innovantes et la responsabilité sociale des entreprises.

Les gouvernements ont appliqué les Principes Volontaires pour Prévenir l'Exploitation et les Abus Sexuels en Ligne à l'encontre des enfants pour inciter l'industrie à protéger les enfants en ligne (voir la Section 6). Les gouvernements interagissent également avec l'industrie via l'Alliance et la VGT. Ces groupes peuvent faciliter les efforts collaboratifs entre les gouvernements, l'industrie et les partenaires non gouvernementaux et contribuer à éliminer les cloisons.

149. Commission européenne, « Legislative Train Schedule: EU Strategy for a More Effective Fight against Child Sexual Abuse », <[www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-promoting-our-european-way-of-life/file-eu-strategy-to-fight-child-sexual-abuse](http://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-promoting-our-european-way-of-life/file-eu-strategy-to-fight-child-sexual-abuse)>, consulté le 15 mars 2022.

150. Childline, « How to Get Your Image Removed », <[www.childline.org.uk/info-advice/bullying-abuse-safety/online-mobile-safety/remove-nude-image-shared-online/](http://www.childline.org.uk/info-advice/bullying-abuse-safety/online-mobile-safety/remove-nude-image-shared-online/)>, consulté le 15 mars 2022.

151. Child Dignity Alliance Technical Working Group, *Child Dignity in the Digital World: Child Dignity Alliance Technical Working Group Report*, non daté, <[www.childdignity.com/technical-working-group-report](http://www.childdignity.com/technical-working-group-report)>, consulté le 15 mars 2022.

## Section 6

### Principes Volontaires pour Prévenir l'Exploitation et les Abus Sexuels en Ligne à l'encontre des enfants

En mars 2020, les cinq partenaires du gouvernement ministériel du pays (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et États-Unis) ont publié les Principes Volontaires pour Prévenir l'Exploitation et les Abus Sexuels en Ligne à l'encontre des enfants.

Ces Principes volontaires, développés par ces cinq pays en consultation avec les six plus grandes plateformes (Facebook, Google, Microsoft, Roblox, Snap et Twitter), constituent un cadre de meilleures de haut niveau pour les plateformes en ligne et les prestataires de services dans leurs efforts visant à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Les Principes volontaires abordent des questions, qu'il s'agisse des sollicitations sexuelles en ligne, de la diffusion en direct d'abus sexuel d'enfants ou de la transparence et du signalement dans l'industrie.

Ces cinq pays ont travaillé en partenariat avec l'Alliance afin de promouvoir et soutenir l'adoption des Principes volontaires au niveau mondial afin de favoriser l'adoption, la mise en œuvre et une action collective de l'industrie.

Certains membres de l'industrie ont pris des mesures pour mettre en œuvre les Principes volontaires. Les six acteurs de l'industrie impliqués dans le développement des principes ont publié un guide destiné aux entreprises technologiques concernant la mise en œuvre des principes.<sup>152</sup> Pour encourager la participation et l'adhésion, les cinq partenaires ministériels du pays et les autres intervenants de l'industrie s'engagent auprès des acteurs de l'industrie pour accroître la sensibilisation aux Principes volontaires et expliquer de quelle manière une plus large gamme d'intervenants peuvent les utiliser.

Le plan d'action du G7 visant à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, publié après les réunions des ministres de l'Intérieur et de la Sécurité du G7 en septembre 2021, inclut un engagement afin de continuer à inciter l'industrie à améliorer ses efforts stipulés dans les Principes volontaires « en demandant collectivement aux entreprises d'adhérer aux Principes volontaires et de les mettre en œuvre de manière significative et transparente. »<sup>153</sup>

Les gouvernements impliquent également l'industrie dans le cadre d'organismes nationaux de national coordination (voir la capacité Leadership, ci-dessus) et de groupes de travail nationaux dédiés. Certains pays ont formalisé l'engagement par le biais d'accords de collaboration avec les FAI nationaux. Les gouvernements travaillent également avec le secteur de la technologie pour des campagnes nationales, y compris la Journée pour un internet plus sûr. Les exemples de pays ont montré des partenariats positifs en faveur de la sécurité en ligne des enfants et de contributions de l'expertise et de solutions techniques, et l'implication des employés.

Il y a également de plus en plus d'exemples d'investissement du gouvernement et de leadership en matière d'innovation. Ils incluent l'initiative Safety by Design en Australie (voir la Section 7), le secteur Safety Tech au Royaume-Uni et le Safer Society Group en Suède. Au-delà de l'industrie des technologies, certains gouvernements travaillent avec le secteur financier pour identifier et mettre un terme aux paiements de contenu lié aux abus sexuels d'enfants par le biais de coalitions dédiées.

152. *Guide for Tech Companies Considering Supporting the « Voluntary Principles to Counter Online Child Sexual Exploitation and Abuse »*, Février 2021, <[www.weprotect.org/wp-content/uploads/Guide-to-Voluntary-Principles.pdf](http://www.weprotect.org/wp-content/uploads/Guide-to-Voluntary-Principles.pdf)>, consulté le 16 mars 2022.

153. *Ministres de l'Intérieur et de la Sécurité du G7, Engagements ministériels, « Annex 2: Protecting Against Online Exploitation, Violence and Abuse »*, 7 au 9 septembre 2021, <[https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/1016393/G7\\_London\\_Interior\\_Commitments\\_\\_Annex\\_2\\_-\\_Protecting\\_against\\_Online\\_Exploitation\\_\\_Violence\\_and\\_Abuse\\_\\_PDF\\_\\_192KB\\_\\_4\\_pages\\_.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1016393/G7_London_Interior_Commitments__Annex_2_-_Protecting_against_Online_Exploitation__Violence_and_Abuse__PDF__192KB__4_pages_.pdf)>, consulté le 16 mars 2022.

## Section 7

### Safety by Design

L'initiative Safety by Design (approche d'intégration de la sécurité dès la conception) d'eSafety incite les entreprises de technologie à anticiper, détecter et mettre fin à la prolifération des préjudices en ligne. Safety by Design (l'approche d'intégration de la sécurité dès la conception) reconnaît le besoin de rendre les espaces numériques plus sûrs et plus inclusifs afin de protéger les personnes les plus vulnérables. Elle incite les entreprises de technologie à modifier leur philosophie de conception consistant à « évoluer rapidement et à tout casser » ou à « faire des profits avant tout » afin d'« évoluer avec prudence », en investissant dans l'atténuation des risques at the front end et en intégrant les protections pour les utilisateurs dès le départ. Cela incite les organisations à placer la sécurité et les droits au centre de la conception et du développement des produits et services en ligne au lieu d'adapter les systèmes de protection une fois les préjudices survenus.

Les Safety by Design Principles (les principes d'intégration de la sécurité dès la conception), développés en 2018, sont le point culminant de la consultation avec le secteur, les ONG, les défenseurs, les parents et les jeunes. Les trois principes fondamentaux sont les suivants :

- **Responsabilité du prestataire de services** ; stipule que la charge de la sécurité ne devrait jamais relever uniquement de l'utilisateur, et que tout doit être mis en œuvre pour s'assurer que les préjudices causés en ligne sont compris, évalués et traités lors de la conception de la fourniture de service. Cela implique d'évaluer les risques potentiels liés aux interactions en ligne et de prendre des mesures actives pour exclure les utilisations malveillantes potentielles afin de réduire l'exposition des personnes aux préjudices.
- **Responsabilisation et autonomie des utilisateurs** ; concerne la dignité des utilisateurs et le besoin de concevoir des fonctionnalités afin de préserver les droits fondamentaux des clients et des hommes. Cela implique de participer à une consultation significative avec des groupes variés et à risque afin de s'assurer que les fonctionnalités de la plateforme sont accessibles et de fournir des outils, des voies et des fonctionnalités permettant aux utilisateurs de naviguer et de contrôler leur expérience en ligne.
- **Transparence et responsabilisation** ; ce sont les caractéristiques d'une approche solide en matière de sécurité des utilisateurs impliquant la publication d'informations sur la manière dont les entreprises de technologie appliquent leur propre politique et sur l'efficacité et la sécurité des fonctionnalités ou innovations, ainsi que des informations permettant d'autonomiser et d'éduquer les utilisateurs concernant les étapes qu'ils peuvent suivre pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité.

### Lacunes, difficultés et enseignements tirés

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans les réponses nationales pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Même si des progrès importants ont été réalisés pour impliquer le secteur privé et qu'il existe des exemples de bonnes pratiques, de nombreux pays rencontrent des difficultés dans cette capacité. En plus de sensibiliser et de mettre en place des campagnes éducatives, les pays souhaitent que les entreprises améliorent leurs pratiques internes afin de lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants sur leurs plateformes, adoptent les outils disponibles pour détecter, supprimer et signaler l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, et fournissent des informations sur les actions et données pertinents de l'entreprise.

L'implication de l'industrie est notamment complexe lorsqu'il n'existe aucune « culture de responsabilité des entreprises ». Les directives et normes de l'industrie, y compris les outils d'autoévaluation, ont été considérées comme étant particulièrement utiles pour impliquer l'industrie dans les pays à revenus faibles et moyens.<sup>154</sup> Les pays souhaitent établir des directives et des cadres supplémentaires pour l'industrie, tels qu'un modèle de réponse basé sur les Principes volontaires et les normes ou indicateurs communs en termes de transparence.

154. Les exemples incluent : ITU, *Guidelines for Industry on Child Online Protection*, 2020, <[www.itu-cop-guidelines.com/industry](http://www.itu-cop-guidelines.com/industry)>; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Mo-CRIA: Child Rights Impact Self-Assessment Tool for Mobile Operators*, 2021, <[www.unicef.org/media/97371/file/MO-CRIA:%20Child%20Rights%20Impact%20Self-Assessment%20Tool%20for%20Mobile%20operators.pdf](http://www.unicef.org/media/97371/file/MO-CRIA:%20Child%20Rights%20Impact%20Self-Assessment%20Tool%20for%20Mobile%20operators.pdf)>; Fonds des Nations Unies pour l'enfance et GSMA, *Notice and Takedown: Company policies and practices to remove online Child Sexual Abuse Material*, 2016, <[https://sites.unicef.org/csr/files/Notice\\_and\\_Takedown\\_English.pdf](https://sites.unicef.org/csr/files/Notice_and_Takedown_English.pdf)>; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Recommendations for the Online Gaming Industry on Assessing Impact on Children », 2020, <[https://sites.unicef.org/csr/css/Recommendations\\_for\\_Online\\_Gaming\\_Industry.pdf](https://sites.unicef.org/csr/css/Recommendations_for_Online_Gaming_Industry.pdf)>; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Child Safeguarding Toolkit for Business: A step-by-step guide to identifying and preventing risks to children who interact with your business*, 2018, <[https://sites.unicef.org/csr/files/UNICEF\\_ChildSafeguardingToolkit\\_FINAL.PDF](https://sites.unicef.org/csr/files/UNICEF_ChildSafeguardingToolkit_FINAL.PDF)>; tous consultés le 16 mars 2022.



## Domaine 6 :

# Médias et communications

## Établissement de rapports éthiques et informés dans les médias

### Statut actuel

Le MRN stipule que la couverture médiatique de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants doit toujours être éthique, informée, équilibrée et rapportée avec soin.

La dignité et les droits des victimes et des survivants doivent être respectés. Étant donné que ce rapport cible les réponses nationales, l'enquête a examiné l'aide du gouvernement en matière de signalement éthique et médiatique informé. Plus de la moitié des pays interrogés (54 %, soit 23 sur 42) ont répondu de façon positive (consultez la Figure 17 pour voir un aperçu des réponses dans les médias et aux communications dans les pays interrogés).

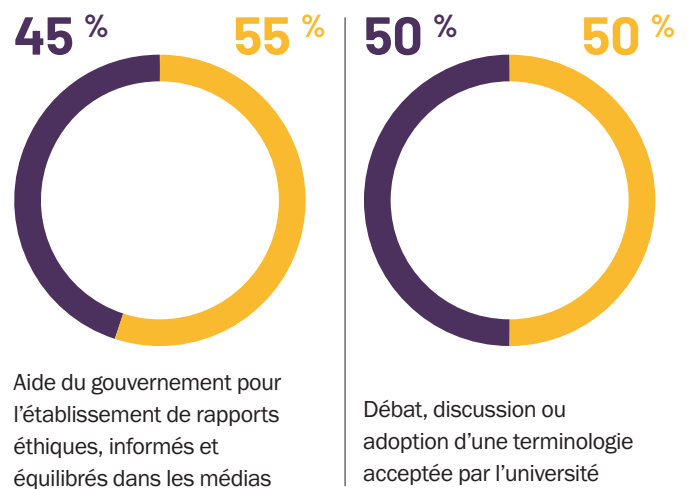
Les pays ont décrit des efforts prometteurs visant à surveiller activement et à interagir de façon proactive avec les médias, organiser des événements d'information, répondre aux questions des médias pour améliorer la sensibilisation et la compréhension du problème et fournir au public des solutions et stratégies pour prévenir et réagir à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Certaines agences gouvernementales ont fourni une formation médiatique aux experts en politique afin de les aider à communiquer efficacement avec les médias et le public. Certaines agences rédigent des articles, passent sur les chaînes de télévision et de radio nationales et internationales, et utilisent les réseaux sociaux pour communiquer sur le sujet.

Il est primordial de protéger l'identité et la dignité des enfants victimes et survivants. Les pays appliquent des directives exigeant que les médias décrivent les incidents de manière correcte et précise. Dans certains pays, la loi prescrit des exigences afin que les médias protègent l'identité et la vie privée des victimes et des survivants. Des codes d'éthique s'appliquent également aux journalistes et aux médias. Il existe également des organismes d'autoréglementation habilités à recevoir des réclamations à l'encontre des médias.

Figure 12  
Aperçu du Domaine 6

▼ Oui   ▲ Non

### Pourcentage des pays



Aide du gouvernement pour l'établissement de rapports éthiques, informés et équilibrés dans les médias

Débat, discussion ou adoption d'une terminologie acceptée par l'université

## Lacunes, difficultés et enseignements tirés

De nombreux pays rencontrent des difficultés dans cette capacité. Les médias peuvent avoir du mal à encadrer l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants de manière convaincante pour le lecteur et respectueuse des victimes et des survivants. Sans directives ou conseils adéquats, la couverture de ce problème peut être trop sensationnaliste et ne pas respecter la dignité des victimes/survivants. Dans certains pays, les participants à l'enquête ont estimé que l'autoréglementation n'était pas efficace et que la sensibilisation, la mise en œuvre et la surveillance des codes de conduite et des mécanismes similaires étaient irrégulières.

Les enfants peuvent être revictimisés dans les médias. Il existe des exemples de divulgation d'informations sensibles (p. ex., le nom des parents, l'adresse de l'enfant ou leur établissement scolaire) ou de publication de photos d'enfants victimes dans les médias.

Dans certaines situations, les médias ont tendance à rapporter des cas de l'« extérieur » et à ne pas aborder les questions intérieures en raison des tabous dans la société. La capacité des médias à établir des rapports d'enquête indépendants sur le sujet est limitée dans certains pays.

Il est possible d'impliquer les médias afin qu'ils deviennent des « alliés » en brisant le silence sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants, en étendant la sensibilisation, en encourageant le signalement, en faisant évoluer les normes préjudiciables telles que la stigmatisation des victimes et en partageant des actions efficaces en matière de prévention et de réponse.<sup>155</sup>

## Terminologie universelle

### Statut actuel

**Le MRN implique d'utiliser une terminologie reconnue au niveau universel concernant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants afin de pouvoir communiquer les informations et les idées rapidement et de manière claire à tous les intervenants.**

La moitié des pays interrogés (50 %, soit 21 sur 42) ont débattu de, abordé ou adopté une terminologie reconnue au niveau universel.

De nombreux pays ont utilisé le Guide de terminologie de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Luxembourg Guidelines)<sup>156</sup> afin de sensibiliser les ministères, les forces de l'ordre, les médias et le public à l'utilisation d'une terminologie qui ne banalise pas la gravité et la réalité de ces abus. Le langage doit être précis, respectueux et non stigmatisant.

Même si la « pornographie mettant en scène des enfants » reste le terme utilisé dans de nombreux cadres juridiques, il existe des exemples d'autres termes plus adéquats utilisés dans les signalements et communications officiels. Certains pays ont mis à jour la législation pour supprimer les références aux termes obsolètes et inadéquats. Le Tableau 19 fournit des exemples illustratifs.

### Lacunes, difficultés et enseignements tirés

Un travail plus important est requis pour inciter à utiliser la terminologie adaptée. La clarté conceptuelle peut contribuer à rationaliser les discussions, aligner la législation, soutenir des recherches précises et éviter la confusion et les préjudices constants pour les victimes et les survivants de l'exploitation et des abus sexuels à l'encontre des enfants.



155. Par exemple, les recherches en Australie ont montré que la sensibilisation et la compréhension de l'exploitation sexuelle en ligne des enfants étaient limitées et superficielles, et que l'exploitation sexuelle en ligne des enfants était un problème stigmatisé : Australian Centre to Counter Child Exploitation, « Online exploitation sexuelle des enfants: Understanding community awareness, perceptions, attitudes and preventative behaviours », Rapport de recherche, Février 2020, <[www.acce.gov.au/resources/research-and-statistics/understanding-community-research](http://www.acce.gov.au/resources/research-and-statistics/understanding-community-research)>, consulté le 16 mars 2022.

156. Guide de terminologie de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.



Tableau 19. Exemples de discussion et d'adoption d'une terminologie reconnue au niveau universel dans les pays

Type	Discussion et adoption d'une terminologie reconnue au niveau universel
<b>Australie</b>	Le Combatting Child Sexual Exploitation Legislation Amendment Act (loi modifiant la législation sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants) de 2019 a supprimé le « pornographie mettant en scène des enfants » dans la législation du Commonwealth concernant les abus sexuels à l'égard d'enfants. L'AFP a développé un lexique en interne de terminologie acceptée et est en train de rédiger un document consolidé de terminologie pour les forces de l'ordre. eSafety a déployé des efforts concertés pour utiliser le terme « image-based abuse » (abus utilisant des images) (au lieu de « revenge porn » (vengeance pornographique)), ce qui est désormais reflété dans la législation et est de plus en plus utilisé dans les médias. eSafety a utilisé le terme « coerced » (contraint) pour encadrer le CSAM « auto-produit » afin de confirmer que les enfants sont souvent contraints à distance par le biais de la technologie et n'ont aucun choix implicite dans le cadre de ces abus. eSafety examine son utilisation de la terminologie afin de se conformer aux Luxembourg Guidelines.
<b>Colombie</b>	Les réunions, des séminaires et des forums ont été organisés pour sensibiliser aux Luxembourg Guidelines. Dans le cadre des audiences publiques organisées par le Bureau du Procureur General pour la signature de Pactes visant à éradiquer l'exploitation sexuelle et la traite des enfants, des adolescents et des femmes, une brochure a été rédigée afin d'expliquer la terminologie et la justification proposées par les Luxembourg Guidelines (Directives du Luxembourg).
<b>République dominicaine</b>	La terminologie des Luxembourg Guidelines (Directives du Luxembourg) est incluse dans les propositions de réformes de la loi sur les délits utilisant la haute technologie.
<b>Finlande</b>	Un projet est en cours afin d'harmoniser la terminologie avec les Directives du Luxembourg (Luxembourg Guidelines). Le projet Barnahus mène ces travaux et fait appel à des experts linguistiques issus de l'Institute for the Languages of Finland (l'Institut de Langues Finlandais).
<b>Mongolie</b>	Les Luxembourg Guidelines (Directives du Luxembourg) ont été traduites dans la langue locale et fournissent des définitions claires permettant d'améliorer la législation nationale.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Le DIA a coordonné un projet de terminologie. Ce projet a identifié l'importance liée à l'utilisation de la terminologie adéquate et dans quelle mesure l'utilisation de la terminologie variait en fonction des agences, des secteurs et des juridictions.
<b>Rwanda</b>	Les Luxembourg Guidelines (Directives du Luxembourg) ont été utilisées comme référence pour développer l'Instruction Ministérielle sur la Protection de l'Enfance. La terminologie a été abordée lors de la formation et des ateliers concernés.
<b>Zimbabwe</b>	Une terminologie conforme aux Luxembourg Guidelines est incluse dans les derniers amendements de la Criminal Law and Child Online Protection Policy.

# Appel à l'action

En documentant les bonnes pratiques et les enseignements tirés auprès de 40 pays variés, ce rapport illustre dans quelle mesure, à peine plus de six ans depuis son introduction, le MRN est devenu un point de référence clé pour soutenir l'établissement de réponses nationales coordonnées, exhaustives et impliquant plusieurs intervenants.

Cet examen fait apparaître cinq priorités essentielles. Elles exigent une action de la part de l'Alliance, ses membres et les autres intervenants concernés par la protection des enfants dans l'environnement numérique.

**Nous demandons aux gouvernements et aux partenaires ce qui suit :**



## Investir dans des réponses nationales complètes pour empêcher et répondre à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'égard des enfants.

Les interventions multisectorielles à plusieurs niveaux sont essentielles pour prévenir et répondre à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Le cadre du MRN peut orienter des investissements efficaces pour résoudre ce problème. Cela requiert des investissements accrus aux niveaux des individus, des institutions et des systèmes.

**Exemples** : dans le **domaine de la justice pénale**, les unités des forces de l'ordre s'occupant de l'exploitation et des abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants ont besoin de ressources suffisantes pour faire leur travail, et les agents ont besoin d'une formation et d'un renforcement des capacités systématiques pour se tenir informés des délits nouveaux et émergents. Concernant les **victimes**, des modèles de gestion des cas et pluridisciplinaires devraient être disponibles à l'échelle du pays, accessibles à tous les enfants qui en ont besoin, et satisfaire des normes de qualité. Le personnel chargé de la protection des enfants a besoin d'une formation et d'un renforcement des capacités systématiques pour identifier et venir en aide aux enfants victimes/survivants. De même, les services d'aide aux enfants impliquent un développement des capacités et un financement public pour pouvoir perdurer. Dans le **domaine sociétal**, les hotlines, les forces de l'ordre et le secteur de la technologie doivent collaborer pour lutter efficacement contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Dans le **domaine de l'industrie**, un cadre clair est requis pour pouvoir identifier, retirer rapidement et bloquer le matériel d'abus sexuel d'enfants. Des mesures sont nécessaires pour s'assurer que le signalement dans les médias préserve la dignité des victimes/survivants, leur vie privée et les protège dans les **médias et les communications**.

2

## Accélérer une collaboration globale entre les gouvernements et les sociétés afin de renforcer la prévention et les efforts de réponse pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants.

Comme l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants n'ont pas de frontières, les réponses nationales des pays ne peuvent pas être séparées du paysage mondial. Pour lutter efficacement contre la dimension transfrontalière de ce problème, une coopération internationale et interprofessionnelle est essentielle pour soutenir les efforts nationaux, notamment dans les domaines de la politique et de la gouvernance, de la justice pénale et industriel.

**Exemples** : une coopération internationale est nécessaire pour relever les défis juridictionnels lors d'investigations et des poursuites liées à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Une collaboration interprofessionnelle plus importante est également requise étant donné que les pays cherchent à s'aligner globalement sur la législation, en classifiant les matériels d'abus sexuel d'enfants, ainsi que les normes de partage des données et des renseignements. Certains pays souhaitent explorer la possibilité d'établir un registre international de délits sexuels à l'encontre des enfants auprès des autorités compétentes.

3

## Renforcer l'utilisation et la collecte de données et de preuves pour favoriser des efforts nationaux efficaces et durables afin de protéger les enfants.

Des données de qualité et la génération de preuves sont essentielles pour améliorer la politique, la législation, la fourniture de services et les initiatives permettant de lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. Cela implique de renforcer les systèmes de données administratives des pays pour faire appliquer la loi, engager des poursuites et fournir des services sociaux, mais aussi une recherche dédiée pour contribuer à mieux informer et suivre les améliorations.

**Exemples** : des preuves supplémentaires sont requises concernant l'efficacité des interventions visant à aider les enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels, y compris les formes facilitées par la technologie. Les pays bénéficieraient de davantage de recherches sur une participation des enfants et des adolescents qui soit inclusive, orientée par les traumatismes et donne lieu à des modifications positives des politiques et des pratiques. D'autres domaines spécifiques incluent les recherches auprès des victimes/survivants afin de comprendre les obstacles à la divulgation d'abus et leur expérience personnel du système judiciaire afin d'améliorer les services. Des recherches permettant d'éclairer les programmes de gestion de réhabilitation des délinquants sont également requises.

4

## Partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés pour soutenir les réponses nationales visant à protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne.

En partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés, les pays peuvent constamment adapter et améliorer la mise en œuvre du cadre du MRN dans les contextes nationaux et régionaux. Le développement et la mise en œuvre d'interventions adaptées à différents contextes doivent être guidés par des preuves nationales favorisant des réponses efficaces et durables de la part des pays.

**Exemples** : les domaines spécifiques identifiés par certains pays concernant le partage de connaissances incluent : la manière de réformer la législation pour faire face aux tendances nouvelles et émergentes en matière de délits ; la manière d'inciter au signalement par le public auprès de hotlines et sur des portails en ligne ; la manière de toucher les enfants vulnérables dans le cadre de programmes nationaux d'éducation ; la manière de concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'assistance efficaces pour les auteurs reconnus coupables de délits sexuels à l'encontre des enfants, les personnes ayant un intérêt sexuel pour les enfants, les jeunes faisant preuve d'un comportement préjudiciable sur le plan sexuel, ainsi que la famille et les amis d'auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants ; la manière d'interagir avec l'industrie, au-delà des campagnes de sensibilisation et d'éducation ; et la manière d'optimiser le rôle des médias dans l'évolution des tabous sociaux et les normes préjudiciables concernant l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants.

5

## Promouvoir la mise en œuvre globale du cadre du Modèle de réponse nationale, et son perfectionnement continu sur la base des enseignements tirés.

Étant donné que le monde change avec des contextes et une innovation en perpétuelle évolution, le cadre du MRN doit être amélioré et adapté en incluant les enseignements tirés, en tirant parti de la technologie et en perfectionnant constamment son orientation dans différents contextes. Une consultation plus étendue peut contribuer à façonner les futures itérations de ce cadre et la faisabilité et l'utilité du modèle de maturité d'un pays.


**Exemples** : les éléments de coopération internationale de la réponse doivent être intégrés expressément dans tous les domaines du cadre de travail. Dans le **domaine de la justice pénale**, les outils de soins psychologiques et d'atténuation dédiés à la santé et au bien-être des agents des forces de l'ordre doivent être renforcés. Concernant les **victimes**, il convient de souligner l'importance du maintien d'un groupe de travail sain et sûr et de la réduction de la fatigue professionnelle. Les composants d'un recours et de réparations efficaces pour les victimes et les survivants doivent être mieux élaborés.

Dans le **domaine sociétal**, les jeunes manifestant un comportement sexuel malveillant doivent être isolés des « systèmes d'assistance aux délinquants » afin de s'assurer que l'approche protège les enfants contre les effets stigmatisants de l'utilisation des termes « agresseur » et « délinquant » et répond aux besoins spécifiques des enfants. Dans le **domaine de l'industrie**, les pays ont besoin de directives et de cadres supplémentaires, tels qu'un modèle de réponse basé sur les Principes volontaires ou les normes ou indicateurs communs sur la transparence.

Comme indiqué dans l'évaluation des menaces globales de 2021,<sup>28</sup> la nature des préjudices a continué à croître et à se diversifier. La communauté mondiale doit accélérer ses efforts afin de s'attaquer à ces délits et de mieux protéger les enfants. Cet examen a permis d'ouvrir la voie à une action de la part de l'Alliance, de ses membres et des autres intervenants afin de répondre à ce besoin urgent.

# Annexe 1 :

## Modèle de réponse nationale

Facilitateurs		Capacités		Résultats
Collaboration interprofessionnelle et pluridisciplinaire	<b>Politique et gouvernance</b> 	<b>1 Direction :</b> Un comité national de gouvernance et de supervision responsable <b>2 Recherche, analyse et surveillance :</b> Une analyse nationale de la situation en matière de risque et de réponse aux CSEA ; évaluations/indicateurs <b>3 Législation :</b> Un cadre juridique exhaustif et efficace permettant d'enquêter sur les délinquants et de garantir la protection des victimes	<b>Engagement national au plus haut niveau pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels à l'encontre des enfants (CSEA)</b> Connaissances exhaustives des CSEA aux plus hauts niveaux du gouvernement et des forces de l'ordre. Volonté de travailler avec, et de coordonner les efforts de, plusieurs intervenants afin de garantir une protection améliorée des victimes et une meilleure réponse aux délits de CSEA.	
Volonté de poursuivre, fonctionnement du système judiciaire et État de droit	<b>Justice pénale</b> 	<b>4 Application de la loi dédiée :</b> Attribution nationale ; agents formés ; investigations proactives et réactives ; axé sur les victimes ; coopération internationale <b>5 Système judiciaire et procureurs :</b> Formé ; axé sur les victimes <b>6 Processus de gestion des délinquants :</b> Empêcher la récidive des personnes dans le système judiciaire pénal au niveau national et international <b>7 Accès aux bases de données d'images :</b> Base de données nationale ; lien vers la base de données d'Interpol (ICSE)	<b>Investigations, convictions et gestion des délinquants efficaces et réussies en matière de CSEA</b> Les forces de l'ordre et le système judiciaire possèdent les connaissances, les compétences, les systèmes et les outils requis pour leur permettre de mener des investigations axées sur les victimes et de garantir des résultats judiciaires positifs. Les délinquants en CSEA sont gérés et la récidive est empêchée.	
Environnement favorable au signalement	<b>Victime</b> 	<b>8 Assistance de bout en bout :</b> Services intégrés fournis lors des investigations, des poursuites et des soins consécutifs <b>9 Personnel chargé de la protection des enfants :</b> Formé, coordonné et disponible pour fournir une aide aux victimes <b>10 Arrangements en matière d'indemnisation, de recours et de plaintes :</b> Procédures accessibles <b>11 Service d'assistance pour les enfants :</b> Signalement et aide aux victimes ; renvoi à des services pour une assistance continue	<b>Services d'assistance adéquats pour les enfants et les jeunes</b> Les enfants et les jeunes ont accès à des services d'aide lors de l'investigation et des poursuites de délits à leur rencontre. Ils sont accés à un refuge ; des services médicaux et psychologiques spécialisés ; et des services de réhabilitation, de rapatriement et de resocialisation.	
Un public et des professionnels sensibilisés et positifs, travaillant avec et pour des enfants	<b>Société</b> 	<b>12 Hotline CSEA :</b> Signalement par le public et l'industrie des délits de CSEA, en ligne et hors ligne ; lien vers les forces de l'ordre et systèmes de protection des enfants <b>13 Programme éducatif :</b> Pour : les enfants/jeunes ; parents/aidants ; enseignants ; praticiens ; représentants religieux <b>14 Participation des enfants :</b> Les enfants et les jeunes peuvent contribuer au développement des politiques et des pratiques <b>15 Systèmes d'aide aux délinquants :</b> Médicaux, psychologiques, auto-assistance, sensibilisation	<b>Prévention des CSEA (Exploitation et Abus Sexuels des Enfants)</b> Les enfants et les jeunes sont informés et capables de se protéger contre la CSEA. Les parents, les aidants, les enseignants et les professionnels de la petite enfance sont mieux préparés à protéger les enfants contre la CSEA, y compris à aborder les tabous entourant les violences sexuelles.	
Ressources financières et humaines suffisantes	<b>Industrie</b> 	<b>16 Procédures de notification et de retrait :</b> 16 Retrait et blocage au niveau local de contenu CSEA en ligne <b>17 Signalement de CSEA :</b> Des protections statutaires qui permettraient à l'industrie de signaler de manière exhaustive et efficace des cas de CSEA, y compris la transmission de contenu, aux forces de l'ordre ou à une autre agence désignée <b>18 Développement de solutions innovantes :</b> Implication de l'industrie pour aider à résoudre les problèmes de CSEA au niveau local <b>19 Responsabilité sociale des entreprises :</b> Programme efficace axé sur les enfants	<b>Industrie impliquée dans le développement de solutions afin de prévenir et de lutter contre la CSEA</b> Le public peut signaler de façon proactive les délits de CSEA. L'industrie a le pouvoir et le désir de bloquer et retirer le contenu CSEA en ligne et de résoudre les problèmes de CSEA de façon proactive au niveau local.	
Des cadres juridiques et politiques nationaux conformément à la CDE et à d'autres normes internationales et régionales	<b>Médias et communications</b> 	<b>20 Établissement de rapports éthiques et informés dans les médias :</b> Favoriser une sensibilisation et une bonne compréhension du problème <b>21 Terminologie universelle :</b> Directives et application	<b>Sensibilisation du public, des professionnels et des décideurs politiques</b> Les futurs délinquants potentiels sont dissuadés. Les cas de CSEA et de récidive diminuent.	
Informations et preuves de CSEA				

# Annexe 2 :

## Instrument d'enquête

### Enquête sur la réponse nationale à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants

#### Contexte

L'objectif de la stratégie WeProtect Global Alliance (WPGA) est d'aider ses membres à développer des réponses coordonnées avec plusieurs intervenants afin de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants, en s'appuyant sur le Modèle de réponse nationale (MRN). Lancé en 2016, le MRN est une sorte de plan pour l'action nationale. Il identifie les exigences d'une réponse nationale efficace et coordonnée, pouvant être adaptée aux circonstances et aux besoins locaux.

Compte tenu du volume croissant de données sur la mise en œuvre du MRN via le Global Partnership to End Violence Against Children (Partenariat mondial pour mettre fin aux violences contre les enfants), et de l'évolution rapide du paysage technologique, il est temps de réviser le MRN. Le département Protection de l'Enfance de l'UNICEF, dont le siège se trouve à New York, mène une enquête pour le compte du secrétariat du WPGA afin de documenter les efforts actuels permettant de lutter efficacement contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants. L'objectif de cette enquête est d'identifier les bonnes pratiques et les questions fréquentes liées à la mise en œuvre de capacités spécifiques dans le MRN, afin de souligner les problèmes communs pour les décisionnaires et d'orienter les futures itérations du MRN.

Les réponses à cette enquête seront analysées et contribueront à un rapport mondial donnant un aperçu des réponses nationales à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants et des progrès globaux réalisés par rapport au MRN. Les réponses à l'enquête initiale ne seront pas publiées. Ce rapport n'« évaluera » ni ne critiquera les progrès réalisés par les pays. Au lieu de cela, il mettra en évidence les exemples de bonnes pratiques, identifiera les lacunes et les difficultés et indiquera des solutions potentielles. Ce rapport devrait être finalisé d'ici octobre 2021 et publié formellement lors du prochain Sommet mondial de la WPGA.

#### Aperçu de l'enquête

Chaque section de l'enquête aborde un résultat du MRN et donne l'opportunité de fournir le plus de détails possible. Les questions suivies d'un \* sont obligatoires. Des signalements, des évaluations et d'autres documents annuels seront très appréciés en complément à cette enquête. Des exemples de documents utiles sont listés dans la conclusion de l'enquête.

#### Section 1 : Terminologie et champ d'application

L'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants (ou « CSEA ») sont une forme d'abus sexuel à l'encontre des enfants survenant lorsqu'un individu ou un groupe tire parti d'un déséquilibre des pouvoirs dans le but de contraindre, de manipuler ou de tromper un enfant ou un jeune âgé de moins de 18 ans pour obtenir des faveurs sexuelles. La victime peut avoir été sexuellement exploitée, même si l'activité sexuelle semble être consentie. L'exploitation sexuelle des enfants n'implique pas toujours de contact physique ; elle peut avoir lieu via l'utilisation de la technologie.

La WPGA approuve le champ d'application stipulé dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, dénommée « Convention de Lanzarote », qui est étendu afin de prendre en compte tous les types possibles de délits sexuels à l'encontre des enfants, y compris les abus sexuel d'enfants, l'exploitation d'enfants par le biais de la prostitution, les sollicitations sexuelles et la corruption d'enfants par le biais d'une exposition à du contenu de nature sexuelle, ainsi que les activités et délits liés au matériel d'abus d'enfants. La Convention aborde les abus sexuels au sein de la famille de l'enfant, ou de son « cercle de confiance », ainsi que les actes commis à des fins commerciales ou lucratives. La Convention de Lanzarote établit les six délits criminels suivants :

- Article 18 : Abus sexuels
- Article 19 : Prostitution des enfants
- Article 20 : Pornographie mettant en scène des enfants (désignée dans cette enquête en tant que Matériel d'abus sexuel d'enfants ou « CSAM »)
- Article 21 : Participation d'un enfant à des actes pornographiques
- Article 22 : Corruption d'enfants
- Article 23 : Sollicitation d'enfants à des fins sexuelles (également dénommée « sollicitations sexuelles en ligne »).

## Section 2 : Introduction

1. Veuillez indiquer votre pays\*
2. Veuillez indiquer la personne à contacter pour cette enquête (nom, intitulé de poste et coordonnées)\*
3. Quelle année le gouvernement a-t-il développé pour la première fois une politique ou stratégie nationale pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants (CSEA) et quel ministère, département ou agence a dirigé les efforts ?\*
4. Veuillez expliquer ce qui a incité le gouvernement à initier cette politique ou stratégie ? (p. ex. engagements internationaux, cas nationaux notoires, etc.)\*
5. À quelles initiatives/alliances transfrontalières et/ou internationales liées aux CSEA en ligne votre pays participe-t-il ?\*
6. De quelle manière votre pays a-t-il utilisé le Modèle de réponse nationale de la WPGA ? (sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent)\*

- Comme guide pour des capacités spécifiques (p. ex. politique, justice pénale, etc.)
- Comme modèle de bonne pratique
- Comme base de développement de politique
- Comme cadre d'évaluation des progrès réalisés
- Le gouvernement n'a pas utilisé le Modèle de réponse nationale
- Autre (veuillez préciser)

## Section 3 : Politique et gouvernance

Modèle de capacité de réponse nationale 1 - Politique et gouvernance	
<b>Facilitateurs</b>	Collaboration interprofessionnelle et pluridisciplinaire
<b>Résultat</b>	Engagement national au plus haut niveau en matière de prévention et de réponse d'exploitation et d'abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants (CSEA)
<b>Capacités</b>	<p><b>Leadership</b> – Un comité national responsable de gouvernance et de supervision.</p> <p><b>Recherches, analyses et surveillance</b> – Analyse situationnelle du risque et de la réponse aux CSEA en ligne ; évaluations/indicateurs.</p> <p><b>Législation</b> – Cadre juridique exhaustif et efficace permettant d'enquêter sur les délinquants et de garantir la protection des victimes.</p>
<p><b>7. Votre pays dispose-t-il d'un comité national de gouvernance ou de supervision pour lutter contre la CSEA et/ou la CSEA en ligne ? (p. ex. un comité ou groupe de travail interministériel ou impliquant plusieurs intervenants)*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 9)</p> <p><b>8. Veuillez fournir des informations supplémentaires sur le comité (p. ex. son nom, sa date de création, son budget opérationnel, et ses membres, y compris la personne qui dirige le comité et les représentants intersectoriels, y compris provenant de l'industrie technologique)</b></p> <p><b>9. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors de la mise en place, ou des projets en cours pour la mise en place, d'un comité national de gouvernance ou de supervision</b></p> <p><b>10. Existe-t-il une politique ou stratégie nationale pour lutter contre la CSEA en ligne ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 12)</p> <p><b>11. Veuillez fournir d'autres informations sur la stratégie/politique (p. ex. son nom, sa date d'introduction, son cadre de surveillance/évaluation, et le budget alloué par le gouvernement à sa mise en œuvre)</b></p> <p><b>12. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors du développement, ou des projets en cours pour le développement, d'une stratégie ou politique nationale</b></p> <p><b>13. Des recherches, analyses et surveillances des CSEA et/ou CSEA en ligne ont-elles été menées au niveau national ? (p. ex. des évaluations des menaces de délits, des enquêtes représentatives au niveau national sur l'expérience en ligne des enfants, et la CSEA)*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 15)</p> <p><b>14. Veuillez fournir d'autres informations (p. ex. description des enquêtes, dates, méthodologie de recherche, et agences/organisations impliquées)</b></p> <p><b>15. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors du développement, ou des projets en cours pour le développement, des recherches, analyses et surveillances de CSEA au niveau national</b></p> <p><b>16. Une législation nationale est-elle mise en place pour lutter contre la CSEA, en ligne et hors ligne ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 18)</p> <p><b>17. Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent</b></p> <p>Il existe des lois spécifiques pénalisant les actes sexuels contre des enfants incluant la pénétration (c.-à-d. relations sexuelles forcées, viol)</p> <p>Il existe des lois spécifiques pénalisant les actes sexuels contre des enfants n'incluant pas la pénétration (c.-à-d. attouchements sexuels)</p> <p>Il existe des lois pénalisant les abus sexuels d'enfants facilités par la technologie</p> <p>Il existe des lois pénalisant la détention volontaire de matériels d'abus sexuel d'enfants (CSAM), avec intention de diffusion ou non</p> <p>Il existe des lois qui prévoient des mesures respectueuses des enfants pour les enfants soupçonnés ou accusés de délits sexuels garantissant la privation de liberté uniquement en dernier recours et accordant la priorité à leur réhabilitation</p> <p>Il existe des lois requérant que les fournisseurs d'accès à internet (FAI) signalent les soupçons de CSAM aux forces de l'ordre ou à un autre organisme habilité</p> <p>Il existe des lois pénalisant les sollicitations sexuelles en ligne, avec l'intention de rencontrer un enfant hors ligne</p> <p>Il existe des lois pénalisant les sollicitations sexuelles en ligne, avec l'intention ou non de rencontrer un enfant hors ligne</p> <p>Il existe des lois prévoyant un registre national des délinquants sexuels</p> <p>Il existe des lois requérant le signalement d'actes sexuels à l'encontre d'enfants pour certaines professions</p> <p>Il existe des lois requérant des casiers judiciaires et d'autres contrôles pour les employés et les bénévoles travaillant avec des enfants</p> <p><b>18. Veuillez décrire les difficultés rencontrées pour développer, ou des projets en cours pour rédiger, introduire et/ou renforcer, la législation nationale pour lutter contre la CSEA</b></p> <p><b>19. Veuillez décrire si et dans quelle mesure ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Politique et gouvernance peuvent être considérés en tant que bonnes pratiques à partager avec d'autres pays*</b></p> <p><b>20. Veuillez décrire les enseignements tirés globalement (y compris les lacunes et les difficultés), les projets à venir et/ou les recommandations relatives à ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Politique/gouvernance*</b></p>	



## Section 4 : Justice pénale

Modèle de capacité de réponse nationale 2 – Justice pénale	
<b>Facilitateurs</b>	Volonté de poursuivre, fonctionnement du système judiciaire et État de droit
<b>Résultat</b>	Efficacité et réussite des investigations, des condamnations et de la gestion des délinquants en matière de CSEA en ligne
<b>Capacités</b>	<p><b>Forces de l'ordre dédiées</b> – Attribution nationale ; agents formés ; investigations proactives et réactives ; axé sur les victimes ; coopération internationale</p> <p><b>Système judiciaire et procureurs</b> – formés ; axé sur les victimes.</p> <p>Processus de gestion des délinquants – Empêcher la récidive des personnes dans le système judiciaire pénal au niveau national et international.</p> <p>Accès à la base de données d'images – Base de données nationale ; lien vers la base de données d'Interpol (ICSE)</p>
<p><b>21. Votre pays dispose-t-il d'une capacité d'application de la loi (c.-à-d. personnes, unités ou services spécialisés) avec la mission explicite de répondre aux CSEA, en ligne et hors ligne ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 23)</p> <p><b>22. Veuillez fournir des informations supplémentaires sur la capacité d'application de la loi (p. ex. formation délivrée aux agents et budget pour les opérations, développements/étapes et dates clés)</b></p> <p><b>23. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors du développement, ou des projets en cours de développement, de la capacité d'application de la loi dans ce domaine spécifique</b></p> <p><b>24. Le système judiciaire et les procureurs chargés des cas de CSEA possèdent-ils les connaissances et compétences spécialisées obtenir un jugement en faveur des victimes ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 26)</p> <p><b>25. Veuillez fournir des informations supplémentaires (p. ex. des mesures de soutien des victimes et des témoins axées sur les enfants et sensibles au genre, notamment dans les cas incluant un élément en ligne et des étapes/dates clés)</b></p> <p><b>26. Veuillez décrire les difficultés rencontrées pour développer, ou des projets en cours pour développer, des connaissances et compétences spécialisées pour le système judiciaire et les procureurs</b></p> <p><b>27. Existe-t-il un système pour gérer et réhabiliter les auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants afin de limiter leur capacité à causer d'autres préjudices aux enfants ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 29)</p> <p><b>28. Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent</b></p> <p>Les délinquants en détention ou en prison font l'objet d'une supervision directe</p> <p>Les délinquants dans la communauté sont surveillés après leur libération de détention ou de prison</p> <p>Une collecte, une analyse et un partage des renseignements relatifs aux délinquants sont en cours, au niveau national et international</p> <p>Un registre national des délinquants sexuels existe (tel que défini par la législation nationale)</p> <p>Des outils réglementaires existent (tels que des exigences de notification et des ordonnances du tribunal) pour aider à surveiller les délinquants dans la communauté</p> <p><b>29. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors du développement, ou des projets en cours pour le développement, d'un système pour surveiller et réhabiliter les auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants</b></p> <p><b>30. Les forces de l'ordre dans votre pays ont-elles accès à et utilisent-elles des outils et des données spécialisés pour mener des investigations sur la CSEA en ligne ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 32)</p> <p><b>31. Veuillez fournir des informations supplémentaires sur les outils et données spécifiques et préciser si les forces de l'ordre sont connectées à et utilisent la base de données internationale sur l'exploitation sexuelle des enfants d'Interpol (ICSE). Veuillez également décrire les autres coopérations transnationales.</b></p> <p><b>32. Veuillez décrire les difficultés rencontrées pour développer, ou les projets en cours pour améliorer l'accès à et l'utilisation d'outils et données spécialisés, y compris spécifiquement pour se connecter à la base de données ICSE</b></p> <p><b>33. Une base de données nationale d'images d'abus sexuels d'enfants est-elle mise en place ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 32)</p> <p><b>34. Veuillez décrire et mettre en évidence la formation des agents ayant accès à la base de données. Si la base de données est régie par la législation, veuillez préciser.</b></p> <p><b>35. Veuillez décrire si et dans quelle mesure ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Justice pénale peuvent être considérés en tant que bonnes pratiques à partager avec d'autres pays</b></p> <p><b>36. Veuillez décrire les enseignements tirés globalement (y compris les lacunes et les difficultés), les projets à venir et/ou les recommandations relatives à ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Justice criminelle*</b></p>	

## Section 5 : Victimes

Modèle de capacité de réponse nationale 3 – Victimes	
<b>Facilitateurs</b>	<p>Environnement favorable au signalement</p> <p>Un public et des professionnels sensibilisés et positifs, travaillant avec et pour des enfants</p>
<b>Résultat</b>	Services d'assistance adéquats pour les enfants et les jeunes
<b>Capacités</b>	<p><b>Assistance de bout en bout</b> – services intégrés fournis lors des investigations, des poursuites et des soins consécutifs.</p> <p><b>Groupe de travail de protection des enfants</b> – Formé, coordonné et disponible pour fournir une aide aux victimes.</p> <p><b>Arrangements en matière d'indemnisation, de recours et de plaintes</b> – Procédures accessibles.</p> <p><b>Service d'assistance pour les enfants</b> – Signalement et aide aux victimes ; renvois à des services pour une assistance continue.</p>
<p><b>37. Un plan global intégré et personnel a été mis en place pour venir en aide aux victimes de CSEA (hors ligne/en ligne) par le biais d'investigations, de procédures juridiques et plus ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 39)</p> <p><b>38. Veuillez décrire les services mis en place et les étapes/dates clés</b></p> <p><b>39. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors du développement, ou des projets en cours pour le développement, de plans globaux intégrés et personnels pour les victimes/survivants</b></p> <p><b>40. Existe-t-il un groupe de travail spécialisé formé, coordonné et disponible pour venir en aide aux victimes de CSEA (hors ligne/en ligne) ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 42)</p> <p><b>41. Veuillez décrire le groupe de travail disponible, y compris des capacités/formations/ressources spéciales pour venir en aide aux victimes de CSEA en ligne</b></p> <p><b>42. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors du développement, ou des projets en cours pour le développement, de ce groupe de travail spécialisé</b></p> <p><b>43. Existe-t-il des recours et des réparations disponibles pour les victimes de CSEA (hors ligne/en ligne), et leurs tuteurs/aidants, le cas échéant ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 45)</p> <p><b>44. Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent</b></p> <p>Il existe des services pour aider les victimes à récupérer, y compris des services médicaux, psychologiques, de protection sociale, juridiques, de logement, d'éducation et de formation</p> <p>Il existe des accords accessibles, équitables et transparents en matière d'indemnisation</p> <p>Il existe des services de défense accessibles, y compris une aide à l'auto-défense</p> <p>Il existe une procédure réclamation indépendante</p> <p>Des informations et conseils respectueux des enfants sont disponibles concernant ces services</p> <p><b>45. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors du développement, ou des projets en cours pour le développement, de recours et réparations pour les victimes/survivants et les tuteurs/aidants, le cas échéant</b></p> <p><b>46. Existe-t-il un service d'assistance pour les enfants dans votre pays ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 48)</p> <p><b>47. Veuillez fournir des informations supplémentaires sur le service d'assistance pour les enfants (p. ex. organisme responsable et partenaires de référence, indépendamment du fait que le service soit gratuit, fonctionne 24h/24 et 7j/7, les langues disponibles, les technologies disponibles, une formation pour permettre aux opérateurs du service d'assistance de traiter les cas d'abus sexuels d'enfants et le contenu spécialisés concernant les abus en ligne, si la CSEA en ligne correspond à une catégorie suivie par le service d'assistance)</b></p> <p><b>48. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors de la mise en place, ou des projets en cours de mise en place, du service d'assistance pour les enfants</b></p> <p><b>49. Veuillez décrire si et dans quelle mesure ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Victime peuvent être considérés en tant que bonnes pratiques à partager avec d'autres pays*</b></p> <p><b>50. Veuillez décrire les enseignements tirés globalement (y compris les lacunes et les difficultés), les projets à venir et/ou les recommandations relatives à ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Victime*</b></p>	

## Section 6 : Société

Modèle de capacité de réponse nationale 4 – Société	
<b>Facilitateurs</b>	Un public et des professionnels sensibilisés et positifs, travaillant avec et pour des enfants  Ressources financières et humaines suffisantes
<b>Résultat</b>	Prévention des CSEA en ligne
<b>Capacités</b>	<p><b>Hotline CSEA</b> – Mécanisme de soutien de contenu en ligne sur la CSEA ; lien vers les forces de l'ordre et les fournisseurs de services sur internet.</p> <p><b>Programmes éducatifs</b> – Pour : les enfants/jeunes ; parents/aidants ; enseignants ; praticiens ; représentants religieux.</p> <p><b>Participation des enfants</b> – les enfants et les jeunes peuvent contribuer au développement des politiques et des pratiques.</p> <p><b>Systèmes d'aide aux délinquants</b> : médicaux, psychologiques, auto-assistance, sensibilisation.</p>
<p><b>51. Y a-t-il une hotline dédiée pour signaler le contenu internet suspecté d'être illégal, y compris le matériel d'abus sexuel d'enfants ?*</b></p> <p>Oui Non (passer à la question 53)</p> <p><b>52. Veuillez fournir des informations supplémentaires, et indiquer si la hotline fait partie du réseau international de hotlines INHOPE</b></p> <p><b>53. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors de la mise en place, ou des projets en cours de mise en place, de la hotline dédiée</b></p> <p><b>54. Existe-t-il un programme national d'éducation pour sensibiliser aux CSEA, hors ligne et en ligne ?*</b></p> <p>Oui Non (passer à la question 57)</p> <p><b>55. À qui s'adresse le programme ? (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent)</b></p> <p>Enfants Jeunes Parents et tuteurs Praticiens Autre</p> <p><b>56. Veuillez fournir des informations supplémentaires sur le programme (p. ex. aperçu du contenu et intégration dans les programmes courants comme dans les écoles ou de la formation avant ou pendant le service des praticiens et des dates d'introduction et de mise en œuvre pertinentes)</b></p> <p><b>57. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors du développement, ou des projets en cours pour le développement, du programme national d'éducation</b></p> <p><b>58. Les enfants et les jeunes sont-ils encouragés et habilités à faire part de leurs idées et influencer le développement d'une politique et d'une pratique liée aux CSEA ?*</b></p> <p>Oui Non (passer à la question 60)</p> <p><b>59. Veuillez fournir des informations supplémentaires</b></p> <p><b>60. Veuillez décrire les difficultés rencontrées pour permettre, ou les projets en cours pour permettre, la participation des enfants et des adolescents</b></p> <p><b>61. Existe-t-il des systèmes d'aide aux délinquants ?*</b></p> <p>Oui Non (passer à la question 63)</p> <p><b>62. Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent</b></p> <p>Existe-t-il des systèmes d'aide aux personnes présentant un intérêt sexuel pour les enfants, afin de les empêcher de passer à l'action Il existe des systèmes d'aide aux auteurs reconnus coupables de délits sexuels à l'encontre des enfants dans le cadre de leur réhabilitation pour prévenir la récidive Il existe des systèmes d'assistance pour les jeunes manifestant un comportement sexuellement préjudiciable Des systèmes d'assistance sont disponibles pour la famille et les amis d'auteurs de délits sexuels à l'encontre des enfants</p> <p><b>63. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors de la mise en place, ou des projets en cours pour la mise en place, de systèmes d'aide aux délinquants</b></p> <p><b>64. Veuillez décrire si et dans quelle mesure ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Société peuvent être considérés en tant que bonnes pratiques à partager avec d'autres pays*</b></p> <p><b>65. Veuillez décrire les enseignements tirés globalement (y compris les lacunes et les difficultés), les projets à venir et/ou les recommandations relatives à ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Société*</b></p>	

## Section 7 : Industrie

<b>Modèle de capacité de réponse nationale 5 – Industrie</b>	
<b>Facilitateurs</b>	Des cadres juridiques et politiques nationaux conformément à la CDE et à d'autres normes internationales et régionales
<b>Résultat</b>	Industrie impliquée dans le développement de solutions afin de prévenir et de lutter contre les CSEA en ligne
<b>Capacités</b>	<p><b>Procédures de retrait</b> – Retrait et blocage au niveau local de contenu CSEA en ligne.</p> <p><b>Signalement de CSEA</b> – Des protections statutaires qui permettraient à l'industrie de signaler de manière exhaustive et efficace des cas de CSEA, y compris la transmission de contenu, aux forces de l'ordre ou à une autre agence désignée.</p> <p><b>Développement de solution innovante</b> – Implication de l'industrie pour contribuer à lutter contre la CSEA en ligne.</p> <p><b>Responsabilité sociale des entreprises</b> – Programme efficace axé sur les enfants.</p>
<p><b>66. Existe-t-il des procédures permettant le retrait ou le blocage de contenu lié aux abus sexuels à l'encontre des enfants ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 68)</p>	
<p><b>67. Veuillez fournir des informations supplémentaires (p. ex. des informations sur l'entité qui surveille la mise en œuvre ainsi que la collaboration et les accords internationaux)</b></p>	
<p><b>68. Veuillez décrire les difficultés et les obstacles pour garantir un retrait ou un blocage rapide du contenu d'abus sexuel d'enfants</b></p>	
<p><b>69. Veuillez décrire de quelles manières le gouvernement collabore avec l'industrie pour signaler, bloquer et supprimer la CSEA en ligne</b></p>	
<p><b>70. Le gouvernement implique-t-il l'industrie et encourage-t-il de manière proactive le développement de solutions innovantes et la responsabilité sociale des entreprises ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 72)</p>	
<p><b>71. Veuillez fournir des informations supplémentaires sur les manières dont le gouvernement implique l'industrie et encourage le développement de solutions innovantes et la responsabilité sociale des entreprises pour mettre fin à la CSEA</b></p>	
<p><b>72. Veuillez décrire les difficultés et les obstacles pour impliquer l'industrie</b></p>	
<p><b>73. Veuillez décrire si et dans quelle mesure ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Industrie peuvent être considérés en tant que bonnes pratiques à partager avec d'autres pays*</b></p>	
<p><b>74. Veuillez décrire les enseignements tirés globalement (y compris les lacunes et les difficultés), les projets à venir et/ou les recommandations relatives à ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Industrie*</b></p>	

## Section 8 : Médias et communications

Modèle de capacité de réponse nationale 6 – Médias et communications	
<b>Facilitateurs</b>	Données et preuves sur la CSEA en ligne
<b>Résultat</b>	Sensibilisation du public, des professionnels et des décideurs politiques
<b>Capacités</b>	<p><b>Signalement éthique et informé dans les médias</b> – Favoriser une sensibilisation et une compréhension exacte du problème.</p> <p><b>Terminologie universelle</b> – Directives et application.</p>
<p><b>75. Le gouvernement favorise-t-il un signalement éthique, informé et équilibré de la CSEA dans les médias ?*</b></p> <p>Oui</p> <p>Non (passer à la question 77)</p>	
<p><b>76. Veuillez décrire de quelle manière le gouvernement apporte son soutien (p. ex. par le biais de conseils, d'une formation, d'une réglementation, d'une surveillance, etc.)</b></p>	
<p><b>77. Veuillez décrire les difficultés rencontrées lors du développement, ou des projets en cours pour le développement, d'une aide gouvernementale pour un signalement éthique, informé et équilibré de la CSEA dans les médias</b></p>	
<p><b>78. Veuillez décrire si et comment la terminologie reconnue au niveau universel a été débattue, abordée ou adoptée dans votre pays</b></p>	
<p><b>79. Veuillez décrire si et dans quelle mesure ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Société peuvent être considérés en tant que bonnes pratiques à partager avec d'autres pays*</b></p>	
<p><b>80. Veuillez décrire les enseignements tirés globalement (y compris les lacunes et les difficultés), les projets à venir et/ou les recommandations relatives à ces initiatives/exemples en vertu de la capacité Société*</b></p>	

## Section 9 : Clôture

### 81. Veuillez ajouter tout autre commentaire, y compris des recommandations basées sur votre expérience concernant les futures itérations du Modèle de réponse nationale

Merci d'avoir participé à cette enquête !

## Documents supplémentaires

Veuillez partager les documents à l'appui pertinents. Ils peuvent inclure ce qui suit :

### Politique et gouvernance

- Les termes de référence pour le comité de supervision, ainsi que les autres documents pertinents pour démontrer le travail effectué par ce comité au cours des deux dernières années
- Une copie de la politique/stratégie sur la CSEA en ligne et les autres documents pertinents afin de démontrer l'impact de la politique/stratégie au cours des deux dernières années
- Des copies d'enquêtes récentes, des rapports d'agences gouvernementales concernées tels que des rapports annuels et/ou des évaluations de la menace nationale, du cadre de recherche et de surveillance (y compris les résultats et les indicateurs suivis), et des évaluations
- Examens/évaluations de la législation existante
- Des examens/évaluations d'initiatives en vertu de la capacité Politique et gouvernance pouvant être considérés en tant que bonnes pratiques

### Justice pénale

- Données disponibles sur le nombre d'investigations et d'arrestations au cours des deux dernières années
- Données disponibles sur le nombre de poursuites qui aboutissent concernant les cas de CSEA en ligne au cours des deux dernières années
- Gestion des documents sur les délinquants
- Des examens/évaluations d'initiatives en vertu de la capacité Justice pénale pouvant être considérés en tant que bonnes pratiques

### Victimes

- Documents sur les mesures spéciales d'aide aux victimes de CSEA en ligne
- Documents sur les recours et réparations disponibles
- Données disponibles sur le nombre d'appels au service d'assistance pour les enfants, réparties par motif d'appel
- Des examens/évaluations d'initiatives en vertu de la capacité Victimes pouvant être considérés en tant que bonnes pratiques

### Société

- Rapports annuels ou autres documents stipulant le nombre et le type de signalements à une hotline et des mesures prises
- Documents sur les programmes d'éducation
- Documentation sur la participation des enfants et des adolescents
- Documentation sur les systèmes d'aide aux délinquants
- Des examens/évaluations d'initiatives en vertu de la capacité Société pouvant être considérés en tant que bonnes pratiques

### Industrie

- Rapports de l'organisme gouvernemental responsable de mener la réglementation de l'industrie
- Des examens/évaluations d'initiatives en vertu de la capacité Industrie pouvant être considérés en tant que bonnes pratiques
- Médias et communications
- Des examens/évaluations d'initiatives en vertu de la capacité Médias et communications pouvant être considérés en tant que bonnes pratiques



